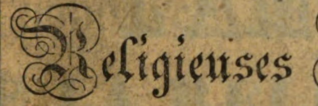
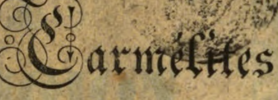


DES





HISTOIRE DES RELIGIEUSES CARMÉLITES DE COMPIÈGNE,

CONDUITES A L'ÉCHAFAUD LE 17 JUILLET 1794.

OUVRAGE POSTHUME

De la Soeur **Marie de l'Incarnation,**

CARMÉLITE DU MÊME MONASTÈRE.

Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia.
Dieu a choisi ce qu'il y a de plus faible pour confondre ce qu'il y a de plus fort.
1. Ép. aux Corinth. *Ch.* 1. *v.* 27.



SENS,

Chez THOMAS-MALVIN, Imprimeur-Libraire.

═

1836.



SUITE DU CATALOGUE

D'AD. LE CLERE ET CIE.

OBSERVATIONS SUR LE CONTRAT SOCIAL de J.-J. Rousseau, par le P. Berthier; 1 vol. in-12.

ODES SACRÉES, tirées des quinze Psaumes graduels, paraphrasés en vers français; du Psaume CXIV, appliqué à la mort de M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux; des Hymnes *Vexilla* et *Pange lingua;* par M. le comte de Marcellus; 1 vol. gr. in-18, dédié au pape Léon XII. Paris, 1827.

ŒUVRES COMPLÈTES DE M. DE BOULOGNE, évêque de Troyes, contenant : Sermons, Discours, Panégyriques et Oraisons funèbres, 4 vol. — Mandemens et Instructions pastorales, 1 vol. — Mélanges de religion, de critique et de littérature, 3 vol. En tout, 8 gros vol. in-8°, sur papier fin.

Les Sermons et Discours, qui commencent cette collection, forment une suite intéressante pour les amis de la religion et du goût. On y voit les progrès du talent de l'auteur, depuis les premiers essais de sa jeunesse jusqu'aux éloquentes productions de son âge mûr. Dans ces derniers Discours surtout, on remarque combien il avoit mis à profit le spectacle de nos erreurs et de nos calamités. Son style a plus de nerf, et son ame, fortement émue, lui inspire des accens pleins de vérité et d'énergie.

A la suite viennent les Mandemens et Instructions pastorales; ces productions épiscopales de l'illustre auteur eurent dans le temps un grand succès : on les a réimprimées en diverses provinces, et jusque dans les pays étrangers.

La dernière classe d'écrits consiste dans des articles de mélanges, soit que ces articles aient déjà paru, soit qu'on les publie pour la première fois d'après les manuscrits de l'auteur. On sait que M. de Boulogne coopéra autrefois à la rédaction de plusieurs journaux; ses articles étoient fort goûtés, et pleins de verve et de sel. Les incrédules, les révolutionnaires, le clergé constitutionnel, y sont l'objet, tantôt de réfutations énergiques, tantôt de plaisanteries piquantes.

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES CARMÉLITES
DE COMPIÈGNE,

CONDUITES A L'ÉCHAFAUD LE 17 JUILLET 1794.

SENS. — Impr. de THOMAS-MALVIN.

HISTOIRE

DES



Religieuses Carmélites

DE COMPIÈGNE,

CONDUITES A L'ÉCHAFAUD LE 17 JUILLET 1794.

OUVRAGE POSTHUME

De la Sœur Marie de l'Incarnation,

CARMÉLITE DU MÊME MONASTÈRE.

Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia.

Dieu a choisi ce qu'il y a de plus faible pour confondre ce qu'il y a de plus fort.

I. Ép. aux Corinth. *Ch.* 1. *v.* 27.



SENS,

Chez THOMAS-MALVIN, Imprimeur-Libraire.

1836.

PRÉFACE.

Je ne crois pas devoir répéter ici ce que d'autres ont dit avant moi sur la fondation du monastère de l'*Annonciation* des Carmélites de Compiègne, en l'année 1641. On peut consulter, à cet égard, les *Chroniques* de cette maison, ou la *Notice* qu'a donnée dernièrement M. l'abbé Auger, curé de Saint-Antoine de Compiègne. Notre but est différent, et présente un intérêt d'autant plus remarquable que l'Église entière peut en être édifiée, quoique les faits que renferme cet ouvrage fassent rejaillir une gloire toute particulière sur le saint Ordre du Carmel.

La Maison des Carmélites de Compiègne était déjà célèbre par sa régularité, et par la considération dont elle jouissait à la Cour.

La pieuse reine Marie Lekzinska, femme de Louis XV, avait demandé et obtenu, comme une faveur, d'y avoir un appartement. Le Souverain Pontife avait accordé la même permission à Mme la comtesse de Toulouse, qui y venait fréquemment, toujours accompagnée de son fils, le duc de Penthièvre.

Les princesses du sang, Mmes Adélaïde, Victoire, Sophie, Louise, se faisaient une fête d'y venir à l'époque des *prises d'habits* ou des *professions*, et d'y remplir au réfectoire les humbles fonctions de *servantes* et de *lectrices*; elles assistaient souvent aux vêpres de la communauté, se mettant au rang des religieuses; mais, lorsqu'en arrivant elles trouvaient l'office commencé, elles se plaçaient tout simplement dans l'avant-chœur sur les bancs des Sœurs du voile blanc, pour ne pas traverser le chœur en présence de la communauté, qui, disaient-elles, *leur imposait extrêmement*.

Je pourrais citer bien d'autres traits qui serviraient à relever la Maison de Compiègne; mais que toute cette gloire humaine est peu de chose quand on la met en parallèle avec la

splendeur éblouissante qui éclate dans ses derniers moments par l'héroïsme de celles qui l'avaient habitée ! Je ne crains pas de dire que cet événement ne le cède en rien à la plupart des traits les plus admirables et les plus édifiants que nous offre l'histoire ecclésiastique.

Depuis long-temps la horde philosophique faisait entendre les déclamations les plus ridicules sur la prétendue captivité des religieuses cloîtrées : on eût été tenté de croire que le plus grand nombre d'entr'elles avait été conduit dans les monastères avec la même violence, à peu près, que l'on fait aux malfaiteurs en les traînant dans les cachots. On laissait supposer, et souvent on ne rougissait pas de dire hautement, qu'elles maudissaient le jour où elles y étaient entrées, et qu'elles saluaient de loin, comme une aurore de bonheur, celui où elles pourraient secouer leurs dures chaînes; qu'à l'instant où la liberté de sortir leur serait offerte, elles franchiraient le seuil des monastères avec la même rapidité que les oiseaux captifs dans une étroite prison s'élancent dans la région de l'air. Mais quel solennel démenti, et quelle

confusion pour ces libérateurs philosophes, lorsque, forçant la barrière de ces saints asiles, ils virent les yeux de ces prisonnières de Jésus-Christ inondés de larmes; lorsqu'ils les entendirent se plaindre de la violence qu'on faisait à leur cœur en les arrachant des lieux chéris qui seuls pouvaient les rendre heureuses!

On a beau leur faire une peinture romanesque des douceurs que l'on goûte au sein de sa famille : pouvaient-elles ignorer ce qu'il en était? Elles n'avaient point passé du berceau dans le cloître; elles avaient déjà fait la comparaison de la félicité que peut offrir la maison paternelle, et de celle que présente le paisible sanctuaire des épouses de Jésus-Christ. Convenait-il, d'ailleurs, à des évaporés et à des impies de comparer la paix que promet un monde aveugle et pervers, avec la douce tranquillité qui est réservée à la retraite et au recueillement? Connaissaient-ils cette dernière? Pouvaient-ils même la connaître et en juger? pas plus qu'un homme privé de la vue ne peut porter son jugement sur les couleurs. Aussi, loin de recevoir des témoignages de recon-

naissance de celles à qui ils offraient l'air de la liberté, ils n'en recueillirent que des reproches amers et des sentimens d'indignation. « Laissez-nous nos chaînes, disaient-elles, elles nous sont plus chères et plus douces que vos prétendues faveurs. Nous avons fui le monde, parce que nous avons craint d'y perdre notre innocence; pourquoi voulez-vous nous forcer d'y rentrer pour y retrouver les périls qui avaient excité nos premières alarmes, ou pour y vivre dans la désolation et la détresse? Si c'est dans le siècle que l'on trouve le bonheur, nous vous le cédons sans envie : jouissez-en avec la multitude de ceux qui l'aiment; mais ne trouvez pas mauvais que nos goûts et nos affections ne soient pas les vôtres. Il y a assez de filles et de femmes qui ont prêté l'oreille à vos leçons : contentez-vous de ce succès. Craindriez-vous qu'il ne manquât quelque chose à votre félicité si quelques réunions de vierges chrétiennes ne jugeaient pas à propos de goûter et de suivre vos maximes? »

Point d'exceptions ni de défections, sur cet article, dans aucune des Religieuses Carmé-

lites de Compiègne. Après même qu'on les a chassées de leur monastère, elles cherchent à continuer, autant qu'il leur est possible, la vie de communauté dans les diverses maisons où elles sont forcées de se retirer. La voix du sang, les liens de la parenté, sont moins puissants pour les attirer en des maisons qui eussent pu les mettre à couvert de la fureur révolutionnaire, que cette ombre de la vie religieuse où elles trouvaient naguères tant de charmes.

Je ne m'étonne pas, au reste, d'une pareille disposition; car il semble que le Seigneur avait pris plaisir à réunir toutes les vertus sous le toit de cette heureuse communauté pour faire éclater, un jour, le triomphe de la religion dans les vierges admirables qui la composaient.

Chaque sœur a son caractère particulier qui la distingue. La mère Thérèse de Saint-Augustin paraît avoir reçu de Dieu toutes les vertus dans le plus haut degré, parce qu'elle est destinée à paraître, au milieu de sa chère famille spirituelle, comme le soleil au milieu des étoiles, et qu'elle doit servir de modèle à toutes

ses filles. La ferveur, la piété, la mansuétude, le zèle, la prudence, la fermeté, le courage, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer en elle; aussi est-ce à cette digne Prieure que le Ciel paraît se communiquer d'une manière plus intime. Long-temps d'avance il lui laisse entrevoir, dans l'oraison, que son troupeau est spécialement choisi pour servir d'holocauste à la justice divine, et pour appaiser la colère du Seigneur irrité contre les hommes. Il lui inspire donc la pensée généreuse de s'offrir, sans balancer, à Dieu comme victime d'expiation, et de faire passer le même sentiment dans le cœur de toutes ses filles. Ce dessein se fortifie et se mûrit, pendant deux ans entiers, dans sa grande âme. Tout lui représente l'instrument du dernier supplice qui doit couronner sa vie. Sa prudence, il est vrai, ne lui permet pas d'aller au devant de la mort; mais la seule pensée de l'échafaud qui lui est réservé la fait tressaillir d'alégresse.

Ce moment désiré arrive : les cachots de la Conciergerie suppléront au défaut des prisons de la capitale, qui déjà regorgent de victimes

destinées à la mort; ils recevront comme des criminelles ces célestes vierges dont le monde n'était pas digne, et qui ne savaient qu'aimer Dieu, le prier et gémir.

Le quatrième jour de leur captivité a commencé à luire; il semble briller d'un nouvel éclat pour donner plus de solennité à leur triomphe. Quel beau caractère déploie la sainte Prieure pendant l'interrogatoire! Le sanguinaire Fouquier-Tinville lui-même aurait dû l'admirer si son âme endurcie n'eût pas été incapable de toute espèce de sensibilité.

Quelle présence d'esprit dans Thérèse devant ses juges! quelle sagesse dans ses réponses! quelle dignité dans son langage! On lui reproche d'avoir recélé des armes dans sa communauté; mais où étaient-elles donc ces armes? Les visites multipliées qu'on y a faites n'en ont pu découvrir aucune. C'est bien dans un monastère de filles timides qu'on aurait été les cacher! Thérèse, tirant de son sein un crucifix : *Voilà*, dit-elle avec énergie à ses accusateurs qui sont ses juges, *voilà nos seules armes : les Carmélites n'en connaissent pas d'autres.*

Pas un seul instant de faiblesse dans cette femme forte. Cependant elle a toute la sensibilité des personnes de son sexe, et elle me paraît aussi admirable quand elle demande à un gendarme un verre d'eau pour une de ses tourières que la sentence de mort a fait évanouir, que quand elle s'élance dans la fatale charrette qui va la conduire à la mort. Là, elle entonne les chants sacrés que toutes ses filles feront retentir avec elle jusqu'aux pieds de l'échafaud. Elle ranime leur sainte ardeur pendant tout le temps qui s'écoule jusqu'à celui du supplice.

Alors ses entrailles sont émues, non par les apprêts de la mort qui va frapper ses coups. L'a-t-elle tant désirée pour la craindre? Mais elle souffre, pour ainsi dire, les douleurs de l'enfantement, dans l'appréhension que quelqu'une de ses filles chéries ne se laisse abattre. Elle sollicite donc de ses bourreaux la faveur de mourir la dernière, afin d'encourager celles que la faiblesse humaine pourrait un instant surprendre.

Quelle consolation pour elle de trouver dans toutes la même intrépidité!

Henriette monte la première à l'échafaud d'un pas ferme et majestueux. Jamais son corps, naturellement faible et délicat, ne parut avoir tant de vigueur et de force. On eût dit, au rapport des témoins oculaires, que c'était une reine qui allait recevoir un diadême.

Après elle, chacune se presse, et semble envier à celle qui la précède le bonheur d'être plus tôt admise dans le Ciel.

Incomparable Thérèse, votre tour est enfin arrivé. Vous pouvez maintenant mourir en paix, n'ayant plus rien à craindre pour celles que vos leçons ont rendues si courageuses. Allez recevoir dans le Ciel les témoignages de leur reconnaissance et de leur vive tendresse; car c'est à vous qu'elles sont redevables, en partie, de cette couronne de gloire qu'elles ont acquise.

Elle franchit, avec la rapidité de l'éclair, les marches de l'échafaud tout inondé du sang innocent de ses filles, et déjà le fer meurtrier a consommé sa victoire.

Le peuple, qui se repaît ordinairement de la vue du dernier supplice comme d'un spec-

tacle attrayant, a perdu, en ce jour, ces dispositions inhumaines et barbares; il ne se livre plus à d'indécentes vociférations; il demeure dans une sorte de stupeur et dans un silence d'admiration. S'il ouvre enfin la bouche, ce n'est plus que pour célèbrer les louanges de ces héroïnes qui ont terminé si glorieusement leur sainte carrière. Il écoutait, il n'y a qu'un instant, leurs célestes cantiques; il n'a témoigné aucune impatience du retard de leur exécution, tandis, qu'avant de mourir, elles renouvelaient paisiblement les promesses de leur baptême et leurs vœux de religion; et maintenant, au lieu des blasphêmes qui lui étaient si familiers, il ne fait entendre que les témoignages de sa vénération à l'égard de ces anges de la terre qui viennent d'être reçus dans le Ciel.

Toutes les conditions et tous les âges brillent sur ce théâtre du martyre. *La petite nièce du célèbre Colbert* mêle son sang avec celui de deux *simples tourières*, plus illustres par leur foi et leur courage qu'elles ne l'eussent été par les titres les plus éclatants de la naissance et de

la gloire de leurs ancêtres. Accablées sous le poids des ans, *la sœur de Jésus-Christ et la sœur de la Résurrection* retrouvent toute la vigueur de la jeunesse pour offrir au céleste époux les derniers restes d'une vie dont elles n'avaient envisagé d'abord qu'avec effroi le terme sanglant.

La jeune *Constance* se précipite sur leurs pas, plus empressée de mourir à la fleur de son âge, que les vaines épouses du siècle ne le sont de jouir des douceurs et des plaisirs de la vie.

La sœur *Saint-Louis* n'a rien perdu, au moment de son sacrifice, de ce calme inaltérable et de cette modestie parfaite qui ne s'étaient jamais démentis dans le monastère.

La sœur *du Cœur de Marie*, dont la Cour avait autrefois admiré la prudence, va recueillir avec plus de sûreté encore les applaudissemens de la Cour céleste.

La sœur *Euphrasie*, que de rares talens avaient fait juger capable des plus grands emplois, préfère mériter, au prix de son sang, la dernière place dans les demeures éternelles

que d'être, au péril de son âme, chargée des fonctions les plus honorables sur la terre.

La sœur *Saint-Ignace*, qu'on avait désignée parmi ses compagnes sous le nom de *Trésor caché*, s'estime heureuse de conquérir, sur l'échafaud, ce trésor des biens éternels que les voleurs ne sauraient enlever, que la rouille et les vers ne sauraient altérer.

La sœur *Julie*, dont le visage fut si long-temps empreint d'une sombre tristesse, rayonne de joie au moment où, quittant cette vallée de larmes, elle va se plonger dans le torrent des plus ineffables délices.

La sœur *Marie-Henriette*, qui avait étonné ses juges par la vivacité de sa foi, contemple, avec moins de frayeur, l'instrument de son martyre qu'elle n'avait envisagé les périls auxquels pouvait l'exposer une beauté funeste avant qu'elle n'eût mis son innocence à couvert sous l'asile inviolable du Carmel. Jamais elle ne parut plus belle que lorsque, montant sur l'échafaud, elle leva pour la dernière fois vers le Ciel ses regards étincelans du feu sacré dont son âme était embrâsée.

La sœur *du Saint-Esprit* bénit le Seigneur qui va la délivrer si promptement de ses continuelles souffrances, et remplacer les douleurs passagères du temps par la couronne impérissable de l'immortalité.

La sœur *Marthe* va goûter le repos de la contemplation divine, après les peines et les fatigues de la vie présente.

La sœur *Saint-François* s'estime heureuse d'avoir pressé et obtenu son admission au rang des épouses du divin Agneau, puisqu'il lui est donné d'aller recueillir, avec ses compagnes, la double palme de la virginité et du martyre.

Après avoir donné une légère idée des vertus et du courage des Religieuses de Compiègne, que la faulx révolutionnaire moissonna le 17 juillet 1794, il est juste que je dise deux mots sur l'auteur de cette intéressante *Relation*, et sur le soin que j'ai apporté à recueillir tout ce que j'ai trouvé dans ses papiers qui avait rapport à cette matière.

Nous ne tenons pas les détails renfermés dans ce livre d'une personne inconnue ou suspecte, mais de la sœur *Marie de l'Incarnation*,

ancienne Carmélite de la maison de Compiègne, qui avait vécu près de huit ans avec celles dont elle entretient ici ses lecteurs. Comme nous avons eu les rapports les plus intimes avec elle pendant quatre ans, nous pouvons attester la solidité de son jugement, qui ne donnait rien à la pure imagination, et qui, d'ailleurs, n'avait aucune pente à une vaine crédulité. La ténacité de sa mémoire, qui n'oubliait rien, et où tout se classait avec ordre; la pénétration de son esprit, à qui les moindres circonstances intéressantes n'échappaient jamais; sa véracité, qui ne lui aurait pas permis d'avancer comme certain un fait quelconque qui lui aurait paru douteux; l'attention scrupuleuse qu'elle a de ne pas plus dissimuler les défauts que les bonnes qualités des personnes dont elle parle, sont autant de motifs qui devraient nous faire accueillir son récit avec une pleine confiance, quand nous n'aurions pas, d'ailleurs, une garantie de sa sincérité dans la foi qui l'animait et dans sa qualité de religieuse.

Il est bon de remarquer, au reste, que les

faits qu'elle raconte n'étaient pas destinés à voir le jour. Elle s'était proposé seulement de les insérer dans le livre des *Chroniques de la Maison de Compiègne*, pour faire suite à ce qu'on y trouve déjà d'édifiant.

Nous l'avions nous-même invitée à ce travail, et c'est par obéissance qu'elle l'avait entrepris. Cependant la multitude de nos occupations nous avait fait ensuite perdre entièrement de vue cette recommandation. Nous aurions même ignoré que la sœur Marie de l'Incarnation avait fait droit à notre prière, si, en qualité de Supérieur de la maison qu'elle habitait, nous n'avions pas été chargé du dépouillement de ses papiers, après sa mort.

Nous y avons trouvé, cependant, beaucoup plus que nous n'avions demandé et que nous n'eussions osé l'espérer, puisque, outre ce qu'elle avait destiné pour le livre des *Chroniques*, elle a laissé quantité de notes intéressantes que nous avons recueillies avec le plus grand soin, toutes les fois qu'elles avaient quelque relation avec les faits rapportés dans le corps de l'ouvrage. Nous n'avons négligé que celles

qui nous ont paru y être absolument étrangères.

La sœur Marie de l'Incarnation, dite, dans le siècle, *Françoise-Geneviève Philippe*, était née à Paris le 23 novembre 1761.

L'éducation brillante qu'elle avait reçue, les rapports qu'avait sa famille avec ce qu'il y avait de plus grand et de plus illustre dans le monde, semblaient la préparer à y jouer un rôle d'autant plus flatteur qu'elle pouvait faire l'agrément des plus belles sociétés par les talents naturels et acquis dont son esprit était orné.

Mais un dépérissement total de sa santé, une langueur à laquelle toutes les ressources de la médecine n'avaient pas remédié, faisaient craindre que sa vingt-troisième année ne fût le terme de sa carrière. On était d'autant plus fondé à le croire, que déjà elle n'avait échappé que par une espèce de miracle, quelques années auparavant, à la mort dont elle avait été menacée dans une autre maladie.

Cependant la jeune personne nourrissait dans son âme une ferme confiance qu'elle ob-

tiendrait son rétablissement par les prières de la bienheureuse Marie de l'Incarnation.

On la porte donc, pendant neuf jours, suivant son désir, au tombeau de la sainte Carmélite, à Pontoise ; et, le dernier jour de la neuvaine, que l'on croyait devoir être celui de sa mort, sa santé se trouve parfaitement rétablie.

La reconnaissance lui inspira dès-lors la pensée de se consacrer au Seigneur dans l'ordre du Carmel. Deux ans s'écoulèrent encore avant qu'elle n'exécutât ce projet : il fallait ce temps pour s'assurer que sa guérison n'était point suspecte.

Enfin, le 23 septembre 1786, elle fut reçue dans la Maison de Compiègne; elle y prit le saint habit de la Religion, le 23 mars suivant, sous le nom de *Marie de l'Incarnation*, qui lui fut donné en mémoire de la grâce qui lui avait été accordée. Elle fut admise à prononcer ses vœux le 22 juillet 1788.

Le monde, qu'elle avait quitté, ne laissa dans son âme aucun regret. Elle trouva, dans les tendres mères qui l'avaient accueillie, et dans les ferventes sœurs qui devenaient ses

compagnes, de fidèles copies de sainte Thérèse dont elles avaient l'esprit.

Ce nouveau séjour fut pour elle comme un paradis de délices. Avec cet œil observateur auquel rien d'intéressant ne pouvait se dérober, elle étudiait toutes les vertus qu'elle voyait pratiquer, et tous les caractères en qui se trouvaient ces trésors de salut et de grâce. Comme une diligente abeille qui va puiser dans le calice des différentes fleurs qui embellissent la campagne les précieux élémens dont elle compose son miel, ainsi Marie de l'Incarnation cherchait à s'approprier l'humilité, l'abnégation, la simplicité et la modestie de celle-ci; la douceur, la mansuétude et les amabilités de celle-là; à l'une, elle empruntait l'esprit de la parfaite obéissance; à l'autre, la piété et la ferveur du saint amour; ici, elle s'édifiait de la patience, de la résignation et du courage dont elle était témoin; là, elle se sentait attirée à se vouer à la mortification et aux pratiques de la pénitence.

Quel coup de foudre pour elle, lorsque les orages qui, depuis quelque temps, menaçaient

la France, chassèrent de leur saint asile ces timides et innocentes colombes! Marie de l'Incarnation n'eut pas même alors la pensée de redemander au siècle, qu'elle avait abandonné depuis si peu de temps, une protection qu'elle dédaignait. Trop heureuse de partager le sort de ses compagnes après leur sortie du monastère, elle n'eut jamais qu'une peine, celle de n'avoir pas mêlé son sang avec le leur.

Du reste, si des circonstances que le Ciel avait ménagées la garantirent de la mort, ce ne fut, en quelque sorte, que pour l'assujétir à un plus long martyre. Dirai-je ce qu'elle eut à endurer, soit sur les montagnes de la Suisse, où elle fut réduite, pendant quelque temps, à dévorer l'herbe des champs, comme les bêtes, pour appaiser la faim cruelle qui dévorait ses entrailles; soit en France, où elle erra de lieux en lieux, toujours recherchée, toujours poursuivie?

Il est inutile de faire connaître les causes de cette fureur qui s'acharnait particulièrement contre elle. On n'ignore pas qu'il y avait alors certaines conditions plus cruellement

persécutées; et, malheureusement pour Marie de l'Incarnation, on avait connu sa naissance qui, aux yeux de la loi, était un plus grand crime encore que sa qualité de religieuse.

Cependant la France vit luire des jours plus sereins, et Marie de l'Incarnation retrouva enfin le calme après tant de tempêtes. Mais les maux de tous les genres qu'elle avait endurés, souffrant la faim, la soif, les rigueurs du froid, ou les plus excessives chaleurs de l'été, la neige ou la pluie; les marches forcées auxquelles on l'avait assujétie : tout cela avait beaucoup altéré une santé déjà naturellement faible et délicate.

Combien de fois n'avait-elle pas désiré pouvoir rentrer dans une maison de son Ordre et y reprendre tous les exercices d'une vie de ferveur et de pénitence! mais ses infirmités la contraignirent toujours à demeurer dans la vie commune, depuis même qu'elle se fut réunie aux Religieuses Carmélites de Sens, où elle fut plutôt comme simple pensionnaire que comme religieuse. Elle était entrée chez elles le 30 septembre 1823. D'ailleurs, elle avait reçu toutes

les autorisations capables de tranquilliser la conscience la plus timorée. Elle n'en accomplissait pas moins, outre la récitation du saint office, tout ce que la faiblesse de son corps pouvait lui permettre de ses anciennes obligations.

Je regrette que sa modestie l'ait empêchée de suivre le conseil que je lui avais donné de marquer, dans un écrit particulier, les détails des différens événemens de sa vie. Nous y aurions vu les choses les plus intéressantes; mais il lui répugnait de parler d'elle-même, et elle a préféré garder le silence que de nous édifier, au prix de son humilité.

Elle avait un cœur naturellement compatissant, grand et généreux : la vue seule d'un infortuné lui pénétrait l'âme de la plus tendre commisération. Rien ne lui coûtait quand il était question de soulager la misère et le malheur, ou d'obliger les personnes auxquelles elle pouvait être utile. Voyages, secours, services, elle se prêtait à tout. Ce qu'elle ne pouvait faire elle-même, à cause de sa détresse, elle finissait presque toujours par l'obtenir, à force

de recommandations et de prières, auprès des personnes de sa connaissance qu'elle savait efficacement intéresser en faveur de ceux qu'elle protégeait. Elle s'oubliait elle-même pour les autres, préférant souffrir que de voir dans la souffrance ceux même dont elle avait eu le plus à se plaindre.

Elle me racontait, dans la simplicité de son cœur, quelques jours avant sa mort, que, dans un moment où elle était privée de tout, elle avait refusé une pension de douze cents francs qui lui était offerte ; et cela, pour n'en pas priver une autre personne qui s'y attendait, sans y avoir plus de droit qu'elle. On eut égard à ses observations, et cette personne eut la totalité de la pension. Elle agissait ainsi dans le moment où celle qu'elle obligeait se conduisait de la manière la plus ingrate et la plus messéante envers elle.

Sa foi, sa piété, sa charité, ses lumières, ses salutaires conseils ont été constamment une source de consolation et d'édification pour les Carmélites de Sens; mais sa dernière maladie, qui a duré plusieurs mois, a mis au jour, plus

que jamais, toutes les qualités de sa belle âme. Munie de tous les sacremens de l'Église, elle a cessé de vivre sur la terre, le 10 janvier 1836, étant âgée de 74 ans et un mois.

Dieu avait eu ses desseins en l'arrachant à la mort qui avait moissonné ses illustres compagnes. Il la conservait pour que nous pussions être instruits des vertus, des souffrances, des combats et des victoires de cette sainte Compagnie à laquelle elle avait appartenu. Quelle perte pour l'histoire de cette époque si nous eussions été privés de détails aussi édifians !

Il faut maintenant que je prévienne le lecteur de l'usage que j'ai fait du manuscrit de Marie de l'Incarnation.

J'ai réuni les feuilles éparses qu'elle n'avait pas eu le temps de disposer; j'en ai tiré fidèlement et scrupuleusement, et les faits et les paroles qui se rapportaient à tel ou à tel sujet, y mettant l'ordre et la suite qu'elle n'aurait pas manqué d'y mettre elle-même si la mort ne l'eût prévenue.

J'ai conservé son travail, sans y rien changer en ce qui regarde les légendes des religieuses,

me bornant à en retrancher ce qui se trouvait déjà dit ailleurs, et à diviser les légendes en chapitres, pour suivre la même marche que j'avais adoptée dans le premier livre. Le manuscrit de l'auteur, que l'on conserve dans toutes ses parties au monastère des Carmélites de Sens, est un monument subsistant de la fidélité de mon travail.

J'ai placé dans un troisième livre les *Notes* et *Pièces justificatives* qui avaient rapport aux deux livres précédens.

J'ai cru faire plaisir aux personnes consacrées à Dieu, et surtout aux religieuses Carmélites, en rapportant quelques lettres de la vénérable mère Thérèse de Saint-Augustin et de la mère Henriette, ainsi que les avis que donna à la communauté de Compiègne M. l'abbé Rigaud, dans la visite qu'il fit à ce monastère en l'année 1780.

Comme dans la légende de la mère Henriette il est fait mention de M. de La Mothe, évêque d'Amiens, qui l'avait présentée lui-même à la Prieure de Compiègne, j'ai cru que l'on verrait avec plaisir trois lettres ou frag-

ments de lettres, écrites quelques jours après sa mort, par une religieuse d'Amiens. J'ai trouvé l'original de ces lettres dans les papiers de Marie de l'Incarnation, avec les originaux de celles des deux Mères dont je viens de parler.

J'ai délibéré d'abord si je devais insérer aussi les deux séances de l'Assemblée nationale, relatives à la suppression des Ordres religieux des deux sexes. J'ai cru finalement devoir m'y décider, soit parce que ce document est maintenant assez rare, soit parce qu'on y remarque la passion et la perfidie des législateurs de cette époque, qui se couvraient du prétexte du bien public pour détruire des établissemens auxquels la France, de leur aveu, était redevable des plus importants services. Je n'ai ni ajouté ni retranché un seul mot au texte qui se lit dans le *Moniteur* du temps, me bornant à quelques notes mises au bas des pages.

Il ne me reste plus qu'à conjurer le ciel de répandre sa bénédiction sur ce petit ouvrage, qui n'a été entrepris assurément que pour la plus grande gloire de Dieu.

Je supplie les âmes pieuses de vouloir bien se souvenir dans leurs prières, et de celle qui a eu la plus pénible tâche à remplir dans ce travail, et de celui qui le met aujourd'hui en lumière. Ils seront bien dédommagés l'un et l'autre de leurs peines s'ils ont réussi à intéresser, à leur égard, les fervens adorateurs de Jésus et les dévoués serviteurs de Marie.

Vivent Jésus, notre amour! et Marie, notre espérance!



RELATION

DES PERSÉCUTIONS, DU JUGEMENT ET DE LA MORT

DES

RELIGIEUSES CARMÉLITES

DE COMPIÈGNE,

CONDUITES A L'ÉCHAFAUD LE 17 JUILLET 1794,

Et dont les corps reposent dans le cimetière de la Communauté des Religieuses du Sacré-Cœur de Picpus[1]*, faubourg Saint-Antoine, près Paris.*

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Vexations qu'éprouvent les Carmélites de Compiègne.

L'Assemblée constituante, par un décret du 29 octobre 1789, avait provisoirement sus-

1 On a inhumé dans ce cimetière depuis le 14 juin jusqu'au 27 juillet 1794, c'est-à-dire, en moins de six semaines, 1298 victimes qui ont péri sous la faulx révolutionnaire. Nous avons la liste de toutes ces victimes : elle a été imprimée à Paris en 1814, d'après le registre authentique de la Conciergerie. On y trouve les noms de nos seize victimes, accolés à ceux de vingt-quatre autres qui périrent le même jour. *(Note de l'Éditeur.)*

pendue l'émission des vœux, dans les monastères et congrégations des deux sexes. Le 15 février de l'année suivante, elle avait supprimé les corps religieux [1]. Après ce fatal décret, notre maison de Compiègne fut visitée trois fois, en moins d'un mois, par les autorités locales, agissant au nom de l'Assemblée constituante. Dans la première visite, ces inquisiteurs républicains ne rougirent pas de demander à procéder eux-mêmes à une nouvelle élection de Prieure pour notre communauté. *Nous voulons*, disaient-ils, *avoir une Prieure de notre choix*. Cependant cette demande et ce projet n'eurent aucune suite.

Dans la seconde visite, ils se présentèrent comme étant autorisés à faire comparaître toutes les religieuses, les unes après les autres, à la grille du parloir, pour les interroger, chacune en particulier, sur les motifs de leur vocation, et offrir la liberté à celles qui voudraient l'accepter. Mais comme les religieuses furent toutes unanimes pour dédaigner une pareille proposition, ils supposèrent qu'elles avaient été gênées dans l'expression de leurs sentimens, par les Sœurs tierces qui avaient pu les entendre.

1 *Voy* les deux séances relatives à cette suppression, à la fin de cet ouvrage.

On les vit donc reparaître une troisième fois. Mais alors, ils ordonnèrent que les portes du monastère leurs fussent ouvertes. On obéit à la nécessité. Lorsqu'ils furent entrés, ils visitèrent toute la maison; puis, ils désignèrent notre grande salle de communauté comme l'endroit le plus sûr pour n'être pas entendus. Quatre soldats furent placés en sentinelle aux deux portes de la salle; d'autres soldats furent placés à la porte de chacun des dortoirs et des cloîtres. Après cela, ils nous firent venir, l'une après l'autre, dans la grande salle de communauté. Ils s'offraient à chacune de nous, et voulaient que nous les regardassions comme des libérateurs qui venaient briser nos chaînes et mettre fin à notre dure captivité. *Nous vous apportons*, nous disaient-ils, *l'heureuse nouvelle de votre délivrance; vous pouvez maintenant, sans crainte, rentrer dans le sein de vos familles, et jouir enfin du bonheur que l'on a voulu vous ravir en vous renfermant dans ce triste séjour.*

Il est facile de juger comment nous accueillîmes toutes cette injurieuse proposition. Ah! c'était un attrait divin qui nous avait fait embrasser la vie religieuse; nous y avions trouvé l'innocence, la paix et le bonheur; aussi, bien loin de nous regarder comme prisonnières

dans le monastère, toutes nous y avions goûté les douceurs de la véritable liberté. Nous ne répondîmes donc à la prétendue bienveillance qu'on nous témoignait qu'en publiant hautement que le monastère avait été une maison de notre choix, et que toute notre ambition était d'y vivre et d'y mourir; qu'il n'y avait rien eu que de libre dans notre vocation.

Voyant que tous leurs efforts étaient inutiles pour nous faire accepter une liberté ridicule, ils se retirèrent.

CHAPITRE II.

Sortie de notre Monastère.

Cependant les lois devenaient, de jour en jour, plus rigoureuses à l'égard des personnes consacrées à Dieu, et nous nous vîmes forcées enfin de quitter nos saintes livrées, de nous revêtir de l'habit séculier, et de sortir de notre chère solitude. Ce fut le 14 septembre 1792, jour de l'Exaltation de la Croix, que nous abandonnâmes notre cher monastère, ce qui nous fit dire que le Seigneur, par le sacrifice qu'il exigeait de nous, voulait nous enrichir d'une forte portion de sa croix. Comme on n'aurait pas souffert que nous demeurassions

toutes ensemble, nous fûmes divisées dans quatre maisons de la ville, qui formaient quatre associations particulières [1].

Quoique séparées, nous conservions l'unité d'obéissance à nos saintes règles et à notre révérende mère, nous tenant toutes, par la grâce de Dieu, dans une parfaite harmonie de principes, de sentimens et de conduite.

CHAPITRE III.

Du serment de liberté *et d'*égalité; *subterfuge et imposture pour nous y engager.*

Il y avait à peine deux mois que nous avions été chassées de notre monastère, lorsque le maire et l'adjoint de la ville se présentèrent chez notre Mère Prieure, demandant qu'elle nous réunît toutes. Elle nous fit donc venir; et, comme nous paraissions émues et inquiètes de cette réunion (car il était huit heures du soir, et l'on était au mois de novembre) : *Citoyennes*, nous dit le maire, *ne*

1 La Mère Prieure, avec celles qui avaient le plus besoin de sa présence, s'établit rue Saint-Antoine; trois autres divisions moins nombreuses se retirèrent, une dans la rue des Cordeliers, et deux, dans la rue Neuve. Ainsi, toutes se trouvaient sur la paroisse de Saint-Antoine. *(Note de l'Editeur, extraite de la Notice sur les Carmélites de Compiègne, par M. l'abbé Auger.)*

vous effrayez pas de notre visite nocturne : nous ne venons point ici dans des vues hostiles. Puis, ouvrant un registre que lui présenta l'adjoint : *Il n'est question*, ajouta-t-il, *que d'assurer votre tranquillité et la nôtre. Or, ce but sera atteint par la seule apposition de votre signature au bas de cette page.*

On sait, qu'outre le serment à la constitution civile du clergé exigé des prêtres, il était enjoint aux Ordres religieux des deux sexes de faire celui de *liberté* et d'*égalité*, sous peine d'être privés de leur pension. Ce dernier serment n'avait point été d'abord jugé aussi défavorablement que l'autre par des ecclésiastiques qui tenaient un rang distingué dans le clergé, et par leurs places, et par leur science, et par leurs vertus. C'est du moins ce qu'on nous avait assuré. Aussi M. Rigaud, notre vénérable supérieur, n'eut pas plutôt connaissance de la décision qu'on leur attribuait à cet égard, qu'il s'empressa de nous mander que, si l'on exigeait de nous ce serment, nous pourrions le prêter sans intéresser notre conscience.

Cependant une répugnance, qu'il nous était impossible de vaincre, ne nous permit pas de goûter cet avis, et il n'y eut qu'une voix entre nous pour déclarer que nous ne ferions pas ce serment jusqu'à ce que le Souverain

Pontife eût prononcé qu'on pouvait le faire.

Notre révérende Mère, soupçonnant donc que le maire avait ce serment en vue, lorsqu'il demandait nos signatures : « Mais citoyen, « lui dit-elle, je ne vois rien d'écrit sur cette « page, et il serait, tout au moins, bien impru- « dent à nous d'apposer nos signatures sur un « papier blanc sans savoir l'usage que l'on veut « en faire. Votre dessein ne serait-il pas, quand « vous auriez une fois nos signatures, de rem- « plir le haut du papier de la formule du ser- « ment de *liberté* et d'*égalité*? Si telle est votre « intention, permettez-moi de vous dire que « je suis autorisée par toutes nos Sœurs à vous « déclarer qu'aucune de nous n'a la volonté « de se prêter à votre subterfuge. »

« Vous avez grand tort de vous tourmenter « de ce que je vous demande, répondit le « maire; il ne s'agit ici nullement de serment : « votre signature n'est qu'une assurance que « nous voulons avoir que vous ne ferez rien « qui puisse troubler la tranquillité publique; « que vous ferez, au contraire, tout le bien « qui sera en votre pouvoir. De bonne foi, « croyez-vous qu'il y ait là de quoi alarmer la « conscience? Tranquillisez-vous donc, encore « une fois, et venez signer promptement, parce « que le temps me presse. »

D'après une pareille assurance, pressées et troublées d'ailleurs comme nous l'étions, nous apposâmes toutes notre signature à l'exemple de notre révérende Mère. Mais nous ne fûmes pas long-temps sans découvrir le piége dans lequel le maire nous avait surprises. A peine eut-il exécuté sa supercherie, qu'il se vanta partout d'avoir trompé notre bonne foi, et de nous avoir extorqué le serment de *liberté* et d'*égalité*, qu'il avait eu soin de faire formuler au haut du papier blanc qu'il nous avait présenté.

Indignées de sa conduite, nous voulions nous présenter sur-le-champ, chez lui, en protestant contre l'usage qu'il avait fait de nos signatures; mais les personnes de qui nous tenions l'avertissement représentèrent à notre Mère les graves inconvéniens qui pourraient résulter de cette démarche dans un moment aussi inopportun. L'avis lui parut sage, et il fut arrêté que l'on attendrait encore.

Je passe ici bien des événemens qui trouveront place ailleurs, pour raconter tout de suite ce qui a rapport au serment de *liberté* et d'*égalité* dans lequel on nous avait enveloppées, comme dans un filet, contre notre pensée.

Au mois de mai 1794, un an après la sortie de notre monastère, deux de mes compagnes,

les Sœurs Stanislas et Thérèse de Jésus, se retirèrent à Rozières, en Picardie, chez le frère de la première, qui avait engagé sa sœur à se rendre auprès de lui pour trouver, dans sa compagnie, un adoucissement à la douleur qu'il éprouvait de la perte qu'il venait de faire par la mort de sa femme. Je fus obligée moi-même de me rendre à Paris, pour faire assurer le titre d'une rente qui m'était restée. J'étais encore à Paris, un mois après, lorsque notre révérende Mère fut obligée d'y venir, sur la demande de M. Rigaud, notre supérieur. Mais, comme elle n'avait à y rester que peu de jours, et que mes affaires n'étaient point terminées, je ne pus l'accompagner à son retour à Compiègne. En lui faisant mes adieux (hélas! j'étais bien éloignée de penser qu'ils étaient les derniers!), je lui dis que Monseigneur de Bourdeilles, notre Évêque, avait, disait-on, condamné le serment de *liberté* et d'*égalité*; que, si la nouvelle était véritable, j'étais dans la disposition de renoncer à ma pension. *C'est bien mon avis*, me répondit-elle; *du reste, hâtez-vous, quand vous aurez terminé vos affaires, de venir nous rejoindre; vous devez être aussi empressée que moi de quitter cette capitale, séjour d'horreur et d'abomination.* Je lui demandai la permission d'aller passer à Gi-

sors les cinq jours qu'il me fallait attendre encore avant que mes affaires pussent être expédiées à Paris. Elle y consentit, et nous nous séparâmes pour toujours. Je pris la route de Gisors à la même heure qu'elle prenait celle de Compiègne.

CHAPITRE IV.

Vexations des Carmélites à Compiègne; rétractation du serment subtilisé.

Le lendemain de l'arrivée de notre Mère à Compiègne (c'était le 16 juin 1794), le comité révolutionnaire se transporta dans chacune de nos quatre maisons de Compiègne. Les membres de ce comité employèrent deux jours et une nuit, sans désemparer, à faire les recherches et les perquisitions les plus rigoureuses. Ils se saisirent de tous les papiers qu'ils trouvèrent.

Cette opération faite, ils sommèrent les Sœurs de ne point sortir de leurs maisons respectives, et placèrent des soldats dans chacune, avec ordre que l'un se tînt en sentinelle à la porte, l'autre dans l'intérieur, pour surveiller les actions des religieuses. Celles-ci furent conduites, trois jours après, en arrestation dans la ci-devant maison des religieuses de la Visita-

tion, où avaient déjà été amenées les Bénédictines anglaises de Cambray, arrêtées à Calais, au moment où elles allaient s'embarquer pour rentrer dans leur patrie.

C'eût été une consolation pour nos Mères de pouvoir communiquer avec ces saintes dames; mais toutes les mesures avaient été prises d'avance pour empêcher toute espèce de rapport entr'elles. On avait fait faire des murs de séparation, et les croisées elles-mêmes avaient été murées de manière à ce qu'elles ne pussent pas même s'entendre.

On dressa alors, contre les Carmélites de Compiègne, un procès-verbal, où elles étaient accusées de tenir des assemblées nocturnes, d'être en correspondance avec les émigrés et avec la fanatique sectaire Théos, qui se faisait appeler *la Mère de Dieu*, et d'avoir recélé les manteaux de la Couronne. (Il leur avait plu de nommer ainsi les manteaux que nous faisions servir, dans le monastère, à revêtir les personnages en cire des rois mages, qui servaient d'embellissement à la petite crèche que nous dressions, tous les ans, au temps de la naissance de Notre Seigneur).

Cependant notre Mère et toutes ses filles ne pouvaient plus supporter la pensée de la supercherie dont on avait usé pour lui arra-

cher des signatures qui devaient servir à attester qu'elles avaient prêté le serment de *liberté* et d'*égalité*. Elle fit donc prier le maire, l'adjoint et le greffier de vouloir bien se transporter auprès d'elle. Ils s'y rendirent, ignorant le motif pour lequel on les avait fait appeler. Toutes alors, d'une commune voix, réclamèrent contre ce qu'on avait prétendu leur faire signer, ajoutant : Que l'on ne pouvait leur refuser de coucher sur le registre la formule de la rétractation qu'elles montrèrent, disant qu'elles étaient prêtes à signer cette rétractation de leur sang.

Je tiens ce fait du maire lui-même qui, un an après, me fit voir sur le registre la rétractation de nos sœurs. *J'ai cherché par tous les moyens possibles*, me dit-il, *à les détourner de faire cet acte que ma fonction de maire m'obligeait à rendre notoire ; je leur représentai les malheurs qui pourraient en résulter pour elles; mais elles me répondirent unanimement : « Il s'agit, avant tout, de tranquilliser notre conscience, et nous préférons mille morts à l'iniquité d'un pareil serment. »* *Il nous fallut donc*, ajouta le maire, *en recevoir le désaveu solennel.*

CHAPITRE V.

Digression relative à la rétractation de la sœur Marie de l'Incarnation.

On voudra bien me permettre ici une petite digression qui n'est point, au reste, étrangère à mon sujet, puisqu'elle servira à faire connaître comment j'ai été instruite de la rétractation du serment subtilisé à nos Sœurs.

J'ai déjà dit, plus haut, que j'étais absente de Compiègne quand mes vertueuses compagnes furent arrêtées. Hélas! le Seigneur ne m'avait pas jugée digne de partager leur martyre! J'avais obtenu, sept ou huit mois après leur mort, un *visa* du comité de sûreté générale; et, du comité de législation, une autorisation que mes effets me fussent rendus en nature. Néanmoins, rien ne me fut restitué, et je me vis réduite à la plus extrême indigence. Cependant cet état de détresse me touchait bien moins que la privation où je me trouvais de toute espèce de secours spirituels. La divine Providence me fournit bientôt le moyen de pénétrer à Soissons dans la maison de justice où étaient détenus les grands vicaires nommés par Monseigneur l'Evêque. Je priai l'un d'eux de vouloir bien m'entendre en con-

fession; mais il me demanda d'abord si j'avais prêté le serment. Je répondis que telle n'avait pas été mon intention, ni celle de mes sœurs; mais que l'on nous avait trompées par la supercherie que j'ai racontée tout à l'heure. *Voilà un an*, ajoutai-je, *que j'ai renoncé à la pension, comme pour réclamer hautement contre l'odieux stratagême dont on a usé envers nous.*

« Dans les circonstances actuelles, reprit le « grand vicaire, cela ne suffit pas, et votre si« gnature, quoique surprise, est une accusa« tion contre vous à laquelle vous ne devez « pas être indifférente; elle peut, d'ailleurs, « devenir pour d'autres une occasion de chute. « Vous devez donc, pour la gloire de Dieu et « l'honneur de votre saint état, anéantir ce « monument fâcheux. Jusques-là, j'ai les mains « liées, ne pouvant me dispenser d'exiger, « avant tout, une rétractation formelle de « votre signature. Attendez, si vous voulez, « pour faire cette rétractation, que les momens « soient un peu moins orageux; mais ne vous « représentez pas à moi que vous n'ayez rem« pli ce devoir. »

Il n'en fallait pas tant pour jeter ma conscience dans la terreur et les alarmes, et me décider à acheter, le plus promptement possible et à tout prix, la paix que j'avais perdue.

Je revins donc à Compiègne; j'y arrivai sur les dix heures du soir. Je m'empressai d'abord de rendre compte d'une mission secrète que je m'étais chargée de remplir, au nom de notre petite société de bons catholiques, sans dire le moindre mot de ce qui me concernait. Le lendemain, je sortis sur les dix heures du matin, comme pour me promener; j'avais eu la précaution de me munir de notre bréviaire et d'un bonnet de nuit, pour ne pas me trouver au dépourvu, au cas qu'on voulût me conduire en prison. Je me rendis, en droite ligne, à la municipalité. Étant entrée dans la salle, et n'y voyant que peu de personnes, je demandai si tous les membres y étaient. — « Non, « me répondit-on; mais cela ne tardera pas. »

Ma présence parut faire grande sensation sur l'assemblée. Je dus être, et je fus réellement surprise, qu'en me voyant, tous ceux qui étaient présens prirent une attitude de respect. J'ignore si cette disposition avait sa source dans quelques remords que pouvait faire naître mon aspect au souvenir de mes compagnes qui avaient été livrées à la mort. Du reste, je ne croyais être connue ni du maire, ni d'aucun des membres de la municipalité.

« Citoyens, leur dis-je avec l'accent d'une

« émotion profonde, vous devez sentir tout « ce qu'il doit m'en coûter d'avoir à paraître « devant les bourreaux de ma communauté. « Votre ville s'est souillée de trois crimes dont « la tache est ineffaçable : c'est elle qui a livré « Jeanne d'Arc à ses meurtriers ; elle qui a li- « vré le malheureux Berthier (intendant de « la ville de Paris [1]) ; elle qui a livré mes ver- « tueuses compagnes, après leur avoir extor- « qué une signature que leur cœur a tant de « fois désavouée, et dont la tache a été d'ail- « leurs lavée par l'effusion de tout leur sang. « Le ciel ne m'a pas jugée digne d'être associée « à leur glorieux martyre ; mais, si j'ai été sous- « traite à la fureur des hommes, je ne veux pas « m'exposer à l'indignation de mon Dieu. Je « viens donc vous déclarer, à la face du ciel et « de la terre, que je rétracte le serment de « *liberté* et d'*égalité* que vous avez fait formu- « ler, après coup, au haut de nos signatures ; « car je regarde ce serment comme entière-

1 Il fut amené à Paris le 23 janvier 1789, presque au moment où M. Foulon, son beau-père, venait d'être massacré. Les assassins lui présentent la tête encore sanglante de cet infortuné vieillard, lui commandant de la baiser ; il s'y refusa, et, à l'instant, son corps, percé de plusieurs coups de bayonnettes, est mis en lambeaux. On place sa tête et son cœur au bout d'une pique, et on les promène dans les rues de Paris avec une joie féroce. *(Note de l'Éditeur.)*

« ment opposé aux principes de notre Mère,
« la sainte Église catholique, apostolique et
« romaine. Je demande, en conséquence, que
« que ma rétractation soit inscrite sur vos re-
« gistres, et que l'acte m'en soit délivré. »

« Nous ne pouvons, madame, me répondit
« le maire, vous donner l'acte que vous de-
« mandez sans que le conseil en ait délibéré;
« mais, ajouta-t-il, que votre religion se con-
« sole, vos dames nous ont fait appeler dans la
« maison d'arrêt pour faire leur rétractation;
« vainement ai-je essayé de les détourner de
« ce dessein, toutes nous ont déclaré, avec
« une fermeté invincible, préférer la mort au
« serment. Vous allez en avoir la conviction
« par l'inspection de leurs signatures couchées
« sur le registre au bas de leur rétractation. »
Et se tournant vers le greffier: « Citoyen,
« lui dit-il, faites voir cela à madame; puis,
« pour la contenter, écrivez ce qu'elle vous
« dictera. »

Ce greffier se trouvait être précisément le
ci-devant curé légitime de la paroisse, homme
pacifique, qui ne nous avait jamais tourmen-
tées, dans le temps même que nous faisions
dire la messe dans son église par le chapelain
de notre communauté, jusqu'à ce que celui-
ci fut déporté. Cet homme, faible et sans éner-

gie, n'avait accepté la place de greffier que pour se soustraire à la persécution. Je lui dictai, mot à mot, la formule de ma rétractation. Je m'aperçus que, pendant qu'il écrivait, sa main était tremblante, et que de grosses larmes roulaient dans ses yeux. « Il vous faut « bien du courage, madame, pour agir ainsi, « me dit-il, et je crains bien, pour vous, les « suites d'une démarche que l'on peut regar« der comme téméraire. — Puisse, monsieur, « lui répondis-je, puisse l'office que vous venez « de remplir vous obtenir du Ciel la même « grâce! »

CHAPITRE VI.

Les Carmélites de Compiègne conduites à Paris, interrogées, condamnées et exécutées à mort.

Revenons à mes saintes compagnes. Leur séjour dans la maison d'arrêt de Compiègne fut de trois semaines. On ne peut dire, au rapport de témoins oculaires, tout ce qu'elles eurent à souffrir pendant ce temps-là : étant privées des choses les plus nécessaires, et n'ayant pu obtenir la faculté de changer de linge, ni être autorisées à le donner à blanchir. Il leur fallut une permission expresse pour que nos jeunes Sœurs pussent enfin com-

mencer à se mettre à cet ouvrage qu'on ne leur donna pas le temps d'achever; car, le jour même où cette permission leur avait été accordée, c'est-à-dire le 10 juillet, le comité révolutionnaire, accompagné du maire, de l'adjoint et de l'agent du district, suivis de quatorze gendarmes et d'autant de dragons, se firent ouvrir les portes, et vinrent leur signifier l'ordre de leur transfert à Paris.

La Prieure et la mère Henriette, maîtresse des novices, touchées de voir les vêtemens de toutes les Sœurs mouillés et trempés, s'adressèrent au maire, afin qu'il permît qu'on les changeât, et que la communauté eût le temps d'achever son petit repas; car c'était l'heure du dîner (dix heures), et elles n'avaient pris encore que le potage. Le maire, qui était pourtant un ancien protégé de la maison [1], lui répondit: « Va, va, tu n'as besoin de rien, ni toi, « ni tes compagnes. Dépêchez-vous de descen- « dre, ajouta-t-il, parce que les voitures sont « là qui vous attendent. »

Tout ce qui se passait était alors de nature à exciter l'indignation : la foule qui environnait les charrettes, et particulièrement un

1 La sœur Marie de l'Incarnation désigne ici ce maire par son nom. Nous avons cru devoir le taire pour son honneur ou celui de ses parens, s'il en existe. *(Note de l'Éditeur.)*

grand nombre de femmes, celles même que la communauté assistait de toute manière, les injuriaient par les propos les plus révoltants; elles claquaient des mains, et disaient que l'on faisait bien de se défaire de ces bouches inutiles.

Nos sœurs n'arrivèrent à Paris que le dimanche 13, au matin, et la journée entière se passa à les conduire de prisons en prisons, qui toutes se trouvèrent tellement encombrées, qu'il n'y restait point de place pour les y recevoir. On fut donc obligé de les mener à la Conciergerie, où, renfermées dans des cachots, elles restèrent jusqu'au 29 messidor (17 juillet), époque où elles furent traduites devant le tribunal révolutionnaire.

Le président Fouquier-Tainville [1], tenant en main l'acte de dénonciation, leur dit :

« Vous êtes accusées : 1° d'avoir recélé dans « votre maison des armes pour les émigrés. »

La Mère Prieure, croyant remarquer que c'était à elle que s'adressait plus directement

[1] Fouquier-Tainville, homme aussi immoral que cruel, nommé par Robespierre *accusateur public*, envoyait à l'échafaud presque tous ceux qui comparaissaient devant son tribunal. Quand il avait fait mourir des milliers de victimes, il disait, en plaisantant, aux complices de ses attentats : *J'ai fait gagner tant de millions à la république ; la semaine prochaine, je lui en ferai gagner davantage.* Il donnait ses ordres d'avance, et, dès le ma-

l'accusateur public, tira aussitôt de son sein un crucifix, et lui dit : « Voilà, voilà, citoyen, « les seules armes que nous ayons jamais eues « dans notre maison, et l'on ne prouvera pas « que nous en ayons eu d'autres. »

« 2° Vous avez affecté d'exposer le Saint-« Sacrement sous un pavillon qui avait la forme « d'un manteau royal. »

— « Le pavillon est un ancien parement de « notre autel ; sa forme n'avait rien qui ne fût « conforme aux ornemens de cette espèce ; il « n'y a là aucun rapport avec le projet de con-« spiration dans lequel on veut nous impliquer. « Je ne puis penser qu'il y ait du sérieux dans « une pareille inculpation. »

« Mais, reprit le président, avec une incon-« séquence calculée par la malveillance et la « perfidie, cet ornement indique quelqu'atta-« chement pour la royauté, et par là même « pour la famille déchue. »

tin, quantité de charrettes arrivaient dans les cours de la prison pour conduire au supplice ceux qui devaient être condamnés le soir. Il n'y avait presque pas de jour où il n'envoyât 60 personnes à l'échafaud, quelquefois même, sans qu'il y eût de jugement. Un caprice, le plaisir de dire un bon mot, décidaient la mort d'un homme. Il périt sur l'échafaud avec douze de ses complices, le 7 août 1794, onze jours après avoir fait exécuter son ami Robespierre, et trois semaines après la mort des Carmélites de Compiègne. (*Note de l'Éditeur.*)

— « Vos lois ne peuvent étendre leur em-
« pire sur les affections de l'âme. Dieu seul a
« le droit de juger celles-ci. La seule chose qui
« doit vous occuper, en ce moment, c'est d'é-
« tablir notre culpabilité sur l'usage que nous
« avons fait du pavillon dont vous nous avez
« parlé. Du reste, si vous tenez à connaître
« quels sont nos sentimens à l'égard de la fa-
« mille des Bourbons, je vais vous les décou-
« vrir : Nous étions sincèrement attachées à
« Louis XVI et à son auguste famille. Si c'est là
« un crime, nous en sommes toutes coupables,
« et vous ne pourrez jamais arracher ce senti-
« ment de nos cœurs. »

Le Président. « Vous avez entretenu des
« correspondances avec les émigrés, et leur
« avez fait passer de l'argent. »

— « Les lettres que nous avons reçues
« étaient du chapelain de notre maison, con-
« damné par vos lois à la déportation. Ces
« lettres ne contenaient que des avis spirituels.
« Au surplus, si cette correspondance est un
« crime à vos yeux, ce crime ne regarde que
« moi, et ne peut être le crime de la commu-
« nauté à qui la règle défend toute correspon-
« dance, même avec les plus proches parents,
« sans la permission de la Supérieure. Si donc
« il vous faut une victime, me voici : c'est moi

« seule que vous devez frapper; mes sœurs « sont innocentes. »

Le Président. « Elles ont été tes complices. »

— « Si vous jugez qu'elles sont mes com- « plices, de quoi pouvez-vous accuser nos deux « tourières? »

Le Président. « N'ont-elles pas été tes com- « missionnaires pour porter tes lettres à la « poste? »

La Prieure. « Mais elles ignoraient le con- « tenu des lettres, et ne connaissaient pas le « lieu où je les adressais. D'ailleurs, leur con- « dition de femmes gagées les obligeaient à « faire ce qui leur était commandé. »

Le Président. « Tais-toi : leur devoir était de « prévenir la nation [1]. »

Le tribunal, se regardant comme suffisamment instruit, Fouquier-Tainville prit la parole, et s'exprima en ces termes :

« Quant aux Religieuses de Compiègne, « Lidoine, Croissy, Thouret, etc., appert que, « séparées de leur domicile, elles formaient « des rassemblemens et conciliabules de contre- « révolution entr'elles et d'autres personnes

1 M. Sézille de Montarlet, de Noyon, prêta aux religieuses l'appui de son talent, suivant l'auteur de la *Notice* déjà citée; mais que peuvent tous les talents pour sauver l'innocence, quand c'est l'innocence même qui est un crime? *(Note de l'Éditeur.)*

« qu'elles réunissaient. En reprenant cet esprit « de corps, elles conspiraient contre la répu- « blique. Une correspondance volumineuse, « trouvée chez elles, le démontre. Les portraits « de *Capet* et de sa famille; le testament du « premier; *les cœurs de Jésus et de Marie*, « *signes de ralliement de la Vendée; des puéri-* « *lités fanatiques*, *accompagnées de brefs* de « 1791 *et* 1793, sont une preuve qu'elles « avaient des correspondances avec les enne- « mis extérieurs de la France. Leurs lettres et « leurs écrits en déposent. Dans une de leurs « lettres, écrite par la fille Lidoine à sa mère, « on lit : *Les Autrichiens ont forcé les Français* « *à lever le siége de Maëstrecht. Dieu veuille* « *permettre que ceci réussisse pour un plus* « *grand bien..... Pour moi, je souhaite que nous* « *puissions le servir plus librement, et que je* « *puisse, dans un cloître, réparer mes infidé-* « *lités.* Et dans un prétendu cantique, on lit :

« Qu'il paraisse, au sein du tonnerre,
« Au milieu du Ciel embrâsé,
« Ce cœur, le salut de la terre,
« Par qui Satan fut écrasé.
« A son aspect doux et terrible,
« Je vois pâlir les factieux ;
« La France alors devient paisible,
« Son roi libre et son peuple heureux. [1]

1 *Voy.* la note première à la fin de cet ouvrage.

« Cet hymne, poursuivit l'accusateur public,
« était, on ne peut en douter, celui avec lequel
« les prêtres de la Vendée conduisaient les vic-
« times aveugles de leur scélératesse au meur-
« tre et à l'assassinat de leurs frères. Enfin,
« tout prouve que ces ex-religieuses n'offrent
« qu'une réunion, un rassemblement de re-
« belles, de séditieuses, qui mûrissent dans
« leur cœur le désir et l'espoir criminel de voir
« le peuple français remis au fer de ses tyrans,
« et dans l'esclavage des prêtres sanguinaires
« et imposteurs; de voir la liberté engloutie
« dans des flots de sang, que leurs infâmes
« machinations ont fait répandre au nom du
« Ciel.

« C'est d'après la vérification de ces faits,
« qu'au nom de la nation, le tribunal pro-
« nonce, contre les ex-religieuses de Com-
« piègne, les citoyennes Lidoine, Croissy,
« Thouret, etc., la peine de mort. »

Ce mot de *mort* ne fut pas plus tôt pronon-
cé, que la joie se peignit sur tous les visages des
condamnées. Elles remercièrent leurs juges
du bonheur qu'ils leur procuraient. Descen-
dues du tribunal, elles firent leurs adieux à
ceux des prisonniers qu'elles purent voir, leur
témoignèrent leur reconnaissance pour l'inté-
rêt et la sensibilité qu'ils montraient à leur

égard, se recommandèrent à leurs prières et les encouragèrent à la patience, leur promettant de ne pas les oublier devant Dieu.

Ces fidèles épouses de Jésus-Christ, ayant fait, dès le matin, leur préparation à la mort, ne songèrent plus qu'à chanter les louanges du Seigneur; car, aussitôt qu'elles furent montées dans les charrettes ou tombereaux qui devaient les conduire de la Conciergerie à la barrière du Trône, qui avait succédé depuis peu, pour les exécutions, à la place de la Révolution, autrement dite place Louis xv, elles chantèrent le psaume *Miserere*, l'antienne à la sainte Vierge, *Salve Regina* et le *Te Deum*. Arrivées aux pieds de l'échafaud, elles entonnèrent le *Veni Creator*, renouvelèrent les promesses de leur baptême et leurs vœux de religion. On remarquait, non sans un grand étonnement, que le bourreau, la garde, le peuple, les laissaient remplir ces divers actes de religion sans témoigner la plus légère humeur ou impatience. La foule même qui s'était pressée sur leur passage, quoiqu'accoutumée à vociférer contre ceux à qui l'on donnait le nom d'*Aristocrates*, gardait un morne silence; et, si quelques mots se faisaient entendre, ce n'était que pour plaindre ces innocentes victimes et les admirer. On les entendait dire :

« Oh ! les belles âmes ! quel air céleste ! Si elles « ne vont pas tout droit en Paradis, il faut « qu'il n'y en ait point. » La révérende Mère Prieure, à l'exemple de la mère des Machabées, demanda et obtint de l'exécuteur de ne passer que la dernière. Ainsi se consommèrent, de la part des accusateurs et des juges, l'acte le plus atroce ; et de la part de leurs victimes, le courage le plus héroïque, le 17 juillet 1794.

CHAPITRE VII.

Observation intéressante de l'auteur sur la composition d'une parodie de la Marseillaise, *par une des victimes du 14 juillet 1794, la veille de leur mort.*

Le nommé *Blot*, vigneron, ayant été arrêté à Orléans, lieu de son domicile, fut conduit, comme *aristocrate*, à la prison de la Conciergerie de Paris. Il y était lorsque nos Mères y furent renfermées. Cet homme avait obtenu la permission de servir les membres du Parlement de Toulouse qui venaient d'être transférés dans ladite prison, et il avait la liberté d'aller et de venir dans les cours. Il fut donc témoin de l'entrée de nos Sœurs, et demeura toujours persuadé que c'était à leurs prières qu'il devait son acquittement. C'est ce qu'il

me témoigna, lorsque moi-même, conduite par la Providence à Orléans, au mois d'octobre 1795, je vis ce brave homme. Aussitôt que je lui eus fait connaître que j'étais une des compagnes des Carmélites immolées le 14 juillet de l'année précédente, son premier mouvement fut de se jeter à mon cou, en me disant : « J'ai eu le bonheur de connaître toutes « vos saintes dames, et je n'oublierai jamais le « jour où elles descendirent du tribunal avec « des visages rayonnants de joie [1]. Comme elles « s'aperçurent que je pleurais, elles me dirent : « — Eh! d'où vient, mon cher Blot, que vous « pleurez? vous devriez, au contraire, vous « réjouir de nous voir toucher au terme de nos « maux. Recommandez-nous bien à Dieu et à « la sainte Vierge, pour qu'ils daignent nous « assister en ce dernier moment de notre vie. « Pour nous, nous vous promettons de prier « pour vous, lorsque nous aurons le bonheur « d'être au Ciel. »

« Je leur dis adieu lorsqu'elles montèrent

1 J'ai appris moi-même cette vérité d'une personne pieuse qui avait vu sur les charrettes les seize victimes, au moment où on les conduisait à la mort; elle m'a attesté qu'il n'était pas possible d'exprimer, par des paroles, ce qu'elles avaient de céleste dans leurs traits. Leurs yeux constamment fixés vers le Ciel, indiquaient la sainte ardeur et la ferme confiance qu'elles avaien d'être bientôt admises dans l'immortel séjour. (*Note de l'Éditeur.*)

« dans les fatales charrettes. Leurs figures me « sont restées si fortement imprimées dans « l'esprit, que je vais vous les dépeindre et « vous les nommer; car je n'ai pas plus oublié « leurs noms que leurs visages. »

Le portrait que Blot me traça aussitôt de chacune de nos dames fut aussi vrai que sa mémoire avait été fidèle à retenir tous leurs noms.

Alors je lui montrai un cantique, en lui demandant s'il avait connaissance qu'il eût été fait par nos Sœurs à la Conciergerie. « Je l'i- « gnore, me dit-il; mais ce que je sais bien, « c'est que, la veille de leur mort, qui parais- « sait un grand jour de fête pour elles (c'était, « en effet, le 16 juillet, fête de Notre-Dame « du Mont-Carmel), une d'elles me pria de lui « procurer quelques petits brins de bois brû- « lé ou de charbon, que je lui fis, en effet, « passer au travers du guichet. »

Quant à moi, j'atteste avoir transcrit sur l'original le cantique qui suit, écrit avec du charbon. J'ai également cru reconnaître l'écriture de ma sœur Julie. C'est inutilement que j'ai prié, sollicité la pieuse demoiselle qui le possédait de me le donner. Elle tenait elle-même ce cantique d'une personne qui était sortie de la Conciergerie de Paris, et qui assu-

rait que le susdit cantique avait été composé par les Carmélites de Compiègne. Quoiqu'écrit par la Sœur Julie, plusieurs de nos Sœurs ont pu concourir à sa composition, surtout notre révérende Mère, et la mère Henriette, maîtresse des novices, qui avait une merveilleuse facilité à improviser des vers. Il est évident que ce cantique est une parodie de la *Marseillaise*. Je suis loin de vouloir le donner comme une belle poésie; mais, tel qu'il est, il me semble emprunter un grand prix de la circonstance où il fut composé.

CANTIQUE

Composé à la Conciergerie par les Carmélites de Compiègne, la veille de leur mort.

Livrons nos cœurs à l'alégresse,
Le jour de gloire est arrivé.
Loin de nous la moindre faiblesse,
Le glaive sanglant est levé. (*Bis.*)
Préparons-nous à la victoire,
Sous les drapeaux d'un Dieu mourant;
Que chacun marche en conquérant;
Courons tous; volons à la gloire.
Ranimons notre ardeur :
Nos corps sont au Seigneur.
Montons, montons
A l'échafaud, et Dieu sera vainqueur.

*
* *

Grand Dieu qui voyez ma faiblesse,
Je désire et je crains toujours;
Confiante, l'ardeur me presse;
Faible, j'attends votre secours. *(Bis)*
Je ne puis vous cacher ma crainte,
Allant des cachots à la mort;
Mais soyez pour moi le Dieu fort,
Et que j'y marche sans contrainte.
Hâtez ce beau moment.
J'attends mon changement.
Seigneur, Seigneur,
Sans différer, rendez mon cœur content.

*
* *

Vierge sainte, notre modèle,
Auguste reine des martyrs,
Daignez seconder notre zèle,
En purifiant nos désirs. *(Bis.)*
Protégez encor la France;
Veillez sur nous du haut des cieux;
Faites ressentir, en ces lieux,
Les effets de votre puissance.
Soutenez vos enfans
Soumis, obéissants.
Mourons, mourons,
Avec Jésus et notre Roi croyant.

*
* *

Voyez, ô divine Marie!
De vos enfants le saint transport:
Si de Dieu nous tenons la vie,
Pour lui nous acceptons la mort. *(Bis)*

Montrez-vous notre tendre mère ;
Présentez-nous à Jésus-Christ,
Et que pleines de son esprit,
Nous puissions, en quittant la terre,
Au céleste séjour,
De son divin amour
Chanter, chanter
Avec les saints, ses bienfaits pour toujours. (1)

1 Peut-être ces généreuses vierges avaient-elles eu d'abord l'intention de chanter ces strophes, en allant à la mort. Mais elles firent, sans doute, réflexion que ce chant pourrait être mal interprété, ou confondu avec la chanson dont il était la parodie. Elles lui substituèrent donc les chants et les prières de l'Église. Qui ne voit dans cette substitution une prudence admirable qui ajoute un nouvel éclat à la gloire d'une mort déjà si honorable? *(Note de l'Éditeur.)*

FIN DU LIVRE PREMIER.



LIVRE SECOND.

RENFERMANT UNE NOTICE PARTICULIÈRE SUR CHACUNE DES VICTIMES DE NOTRE MAISON DE COMPIÈGNE.

CHAPITRE PREMIER.

La révérende mère Marie-Thérèse de Saint-Augustin, Prieure.

Marie-Thérèse de Saint-Augustin, dite, dans le monde, *Marie-Charlotte Lidoine*, était née à Paris, le 22 septembre 1752. Réunissant, dès son enfance, une grande piété à beaucoup d'esprit, elle se sentit, de bonne heure, appelée à la vie religieuse. Mais ses parents, riches en vertus, n'avaient pu distraire de leurs revenus, assez médiocres, la dot demandée, après les grands sacrifices qu'ils avaient faits pour donner à leur fille l'éducation la plus soignée. La Providence y suppléa; car Madame Louise, fille de Louis xv, ayant entendu parler du rare mérite de la jeune personne, et désirant la connaître, elle lui fut présentée. L'illustre princesse, touchée des pieux empressements de l'aspirante pour le Carmel, et prenant de

plus en plus de l'affection pour elle, écrivit à la Dauphine, Marie-Antoinette d'Autriche, femme de Louis XVI, pour l'engager à se charger de la dot de sa chère protégée. La Dauphine y consentit très volontiers.

Rien ne s'opposant aux désirs de notre pieuse aspirante, elle entra au monastère des Carmélites de Compiègne au mois d'août 1773, âgée de 21 ans. Elle prit le nom de son auguste protectrice, la mère Thérèse de Saint-Augustin, alors Prieure des Carmélites de Saint-Denis. Elle se revêtit de notre saint habit, le 14 novembre suivant, fête de tous les Saints de l'ordre, et fit sa profession le 16 ou le 17 mai de l'année suivante. Elle correspondit avec tant de fidélité à la grâce de sa vocation, et s'attira tellement l'estime et des supérieurs ecclésiastiques et de la communauté, qu'au bout de onze ans de profession elle fut élue Prieure, et réélue au bout des trois ans. Elle occupait encore cette charge lors de la suppression des Ordres religieux; elle continua à en remplir les fonctions jusqu'à la consommation de son sacrifice.

Elle avait succédé, dans le gouvernement de la communauté, à la révérende mère Henriette de Jésus, et l'on peut dire qu'elle avait hérité de son esprit de douceur, de sagesse et

de prudence. Très dure à elle-même, et d'une mortification que l'on pouvait appeler excessive, son attention se portait tout entière sur les besoins des Sœurs. Elle faisait passer les privations qu'elle s'imposait pour une affaire de régime que demandait sa santé. Sa sortie forcée du cloître ne changea rien à sa manière de vivre. Elle voyait, au contraire, dans les maux qui désolaient l'Église de France, de nouveaux motifs d'ajouter, s'il eût été possible, à ses mortifications.

Elle se plaisait à nous remettre souvent devant les yeux le but que s'était proposé notre sainte Mère dans sa réforme. Elle nous fit part un jour, qu'ayant fait sa méditation sur ce sujet, il lui était venu en pensée de faire un acte de consécration, par lequel la communauté s'offrirait en holocauste pour appaiser la colère de Dieu, et obtenir que, par le sacrifice de nos personnes, la paix fût rendue à l'Église et à l'État.

« Remarquez bien, mes Sœurs, ajouta-t-elle, « que nous ne sommes entrées dans la sainte « Religion que pour travailler à l'œuvre de « notre sanctification, par l'immolation de tout « ce *nous-mêmes* qui nous est si cher. Il ne doit « donc pas nous en coûter beaucoup de le « faire. »

L'acte commencé, dès le soir même, se continua jusqu'au jour de leur sacrifice.

Vers la fin d'avril 1794, notre digne supérieur, M. l'abbé Rigaud, ayant mandé notre Mère à Paris, où mes affaires m'avaient moi-même appelée, ainsi que je l'ai dit ailleurs, il arriva qu'un jour j'accompagnai notre Mère rue *Saint-Antoine*. Ayant aperçu de loin un cortége de victimes que l'on conduisait à la mort, je voulus rétrograder; mais j'en fus empêchée par la foule qui se pressait. Notre Mère me demanda pourquoi je voulais fuir, et ce que signifiait cette nombreuse garde. Le lui ayant dit : « Ah! ma bonne Sœur, me dit-elle, « que j'aie la triste consolation de voir comment les saints vont à la mort. » La Providence lui en procura le moyen, nous trouvant, sans l'avoir cherché, à la première rangée, et si près des victimes, que nous touchions presque les fatales charrettes.

Au moment où ces infortunés passèrent devant nous : « Remarquez, ma Mère, lui dis-je, « ces deux hommes que l'on conduit au supplice; ils ont les yeux fixés sur nous, et ils « semblent nous dire : bientôt vous nous suivrez. — Oh! quel bonheur, répondit notre « Mère, si Dieu daignait nous faire cette « grâce! »

Cette pensée la comblait de joie. Elle en éprouva une bien plus sensible encore quand elle entendit le récit que nous fit un jeune homme, très pieux, qui sortait d'accompagner Monseigneur l'Évêque de Saint-Papoul à Passy, où ce prélat était allé administrer une jeune personne de quinze à seize ans : cette fille était aussi vertueuse que belle. Pendant qu'on lui récitait les prières de la recommandation de l'âme, tout à coup elle tira ses bras hors du lit, joignit les mains, et dit, en portant ses regards sur le crucifix : « Ah ! que vois-je?... Ah ! « mon Dieu !... Eh ! Seigneur ! eh quoi ! le sang « de vos confesseurs ne vous suffit donc pas? il « vous faut encore le sang des vierges vos « épouses ! » De grosses larmes tombaient de ses yeux en prononçant ces paroles.

Monseigneur l'Évêque lui ayant demandé ce qu'elle voyait : « Je vois, répondit-elle, un « grand nombre de religieuses, et, en particu- « lier, une communauté moissonnée par la « faulx révolutionnaire ; je vois ces vierges re- « vêtues d'un manteau blanc [1], une palme à la « main, et le Ciel s'ouvrant pour les recevoir. » En disant ces mots, la jeune personne rendit sa belle âme à son Créateur.

On peut juger de l'attention que prêtait

[1] C'est la couleur du manteau des Carmélites.

notre Mère à ce récit. « Ah ! s'écria-t-elle, ose-
« rions-nous nous flatter que c'est notre com-
« munauté que le Ciel prédestine à une aussi
« grande faveur ? Dieu me garde cependant,
« ajouta-t-elle, que cet ardent désir que j'ai de
« terminer ma vie par le martyre me fasse
« commettre la plus légère imprudence qui
« puisse être une occasion de peine pour mes
« sœurs. »

Le but du voyage de notre Mère étant rempli, elle s'empressa d'aller rejoindre ses chères filles qui, prévenues de son arrivée, allèrent, au nombre de trois ou quatre, à sa rencontre, autant par l'empressement de la voir que pour la prévenir de la visite domiciliaire qui avait lieu, en ce moment-là même, dans les quatre maisons où les Carmélites étaient casées.

Comme cette visite parut n'être que pour la forme, cette respectable Mère put goûter un instant le plaisir de se retrouver au milieu de ses enfants. Mais cette jouissance fut de courte durée ; car, dès le lendemain, la visite recommença et se fit, cette fois, de la manière la plus rigoureuse. J'ai raconté ailleurs quelles en furent les suites, qui se terminèrent par la mort de toutes les personnes qui composaient notre Maison de Compiègne, sans en excepter nos deux tourières. L'absence des sœurs Thé-

rèse de Jésus et Stanislas les priva, ainsi que moi, de la gloire qui couronna la vie de nos heureuses compagnes.

Quand notre digne Mère monta à l'échafaud, elle était âgée de quarante-deux ans; elle en avait passé vingt-un dans la sainte Religion.

Je n'ose entreprendre de la dépeindre telle que j'ai eu le bonheur de la connaître; car tout ce que je pourrais en dire ne ferait qu'affaiblir ses qualités. Qu'on se figure une personne qui, à toute la dignité et à toutes les grâces naturelles, réunit toutes les qualités de l'esprit et du cœur, toute la prudence du serpent à toute la simplicité de la colombe, toute l'énergie des plus grandes âmes à cette douce amabilité et à ce ton persuasif qui agit victorieusement sur tous les esprits et sur tous les caractères; voilà ce que fut notre Mère. Que de belles maximes, que de salutaires avis n'aurions-nous pas à produire, si le vaste incendie qui a embrâsé la France n'avait pas dévoré sa précieuse correspondance et les pieuses leçons qu'elle avait couchées en différents écrits! Que ne m'est-il donné de connaître les personnes qui seraient dépositaires encore de quelqu'un de ces trésors! je les conjurerais, par tous les motifs que la sensibilité pourrait me suggérer,

de n'en pas priver les filles de Sainte-Thérèse.

Pour moi, je ne puis produire que quelques-unes de ces lettres toutes adressées à la même personne, Mlle de Grand-Rut, que sa santé n'avait pas permis de retenir dans notre communauté de Compiègne. La Providence m'ayant fait découvrir cette demoiselle à l'Abbaye-au-Bois, elle fut assez généreuse pour se dépouiller, en ma faveur, du précieux trésor des lettres que lui avait adressées notre vénérable Prieure. Cette demoiselle fut bien inspirée dans sa générosité; car elle mourut un mois après me l'avoir faite [1].

CHAPITRE II.

Sœur de Jésus crucifié.

Sœur de Jésus crucifié, nommée dans le monde *Antoinette Pied-Court*, était née à Paris, le 8 décembre 1715. Elle entra chez nos mères le 3 septembre 1734; prit l'habit le 23 juillet 1736, et fit sa profession le 2 août 1737 Elle remplit, nombre d'années, la charge de *première sacristaine*, et ne cessa, pendant sa

1 Nous rapporterons ces lettres à la fin de cet ouvrage, sous la note 2. Nous les avons copiées sur l'original que conservent précieusement les Carmélites de Sens, ainsi que plusieurs autres pièces écrites aussi de la main de l'admirable mère Thérèse de Saint-Augustin. *(Note de l'Éditeur.)*

longue carrière, de donner à la communauté l'exemple de toutes les vertus vraiment religieuses. Elle conserva jusqu'à la fin l'esprit d'humilité et de dépendance d'une parfaite novice. La charité ne régnait pas moins dans son cœur. Cette vertu y était tellement enracinée qu'elle lui faisait dire en parlant des méchans : « Les pauvres malheureux ! il faut les « plaindre ; car ils sont aveuglés et ne savent « pas ce qu'ils font. Pourrions-nous leur en « vouloir, quand ils nous ouvrent les portes « du ciel ?..... Prions, prions pour eux, afin « que le Seigneur les regarde en pitié, et leur « fasse miséricorde. Je vous pardonne, dit-elle « à ses bourreaux, quand ils lui dirent de mon« ter sur l'échafaud ; je vous pardonne de tout « le cœur dont je désire que Dieu me par« donne. » C'est dans ces sentimens qu'elle reçut le coup de la mort.

Sœur de la Résurrection, appelée dans le siècle *Marie Thouret*, était née à Meaux dans le mois de septembre 1715. Elle fit son entrée dans notre monastère le 18 mars 1736, prit l'habit le 27 juillet suivant, et prononça ses vœux le 19 août 1740.

Nous lui demandâmes un jour comment, avec un esprit vif et enjoué comme le sien, elle avait pu se décider à embrasser l'état reli-

gieux : « Ce n'a pas été sans peine, nous dit-
« elle; et si notre Mère le permet, je vais ra-
« conter mon histoire. »

Notre Mère l'ayant autorisée à faire ce ré-
cit, elle s'exprima à peu près en ces termes :

« A peine avais-je atteint ma seizième année,
« que je demeurai orpheline de père et de
« mère. Le tuteur qu'on m'avait donné n'était
« pas un homme des plus complaisans : j'usais
« de mille moyens pour me soustraire au joug
« de son autorité; je me retirais tantôt chez
« des parens, tantôt chez des amis, pour y
« jouir d'une plus grande liberté, et suivre
« mon attrait pour le plaisir que j'aimais à la
« fureur, surtout celui de la danse : aussi, ne
« me vit-on jamais refuser une invitation de
« bal; mais Dieu, qui me voulait à lui, permit
« qu'un jour que je me livrais à ce diver-
« tissement, il arrivât un événement si tra-
« gique, et qui fit sur moi une telle impres-
« sion, que je sortis sur-le-champ, avec la ferme
« résolution, non seulement de ne plus aller
« au bal, mais encore de quitter tout-à-fait le
« monde.

« Comme vous voyez, ajouta-t-elle agréable-
« ment, ce n'est pas toujours avec du sucre que
« Dieu attire ses colombes à lui. Bon pour ma
« compagne, sœur de Jésus crucifié, qui n'a été

« jusqu'à présent nourrie que de lait, et dont
« l'attrait pour la vie religieuse avait des charmes si puissans, qu'elle se fit Carmélite par le
« seul plaisir de porter notre habit qui lui ravissait l'âme de joie. »

La vocation de la sœur de la Résurrection, sans avoir été une vocation d'attrait, n'en a pas moins été marquée au doigt de Dieu, par les victoires qu'elle a remportées sur elle-même, et par sa constante fidélité à pratiquer tous les points de la règle et des constitutions, faisant paraître le même zèle et la même ardeur dans les emplois différens dont elle était chargée. C'est surtout dans celui d'*infirmière* que son amour pour Dieu et sa charité pour ses sœurs se sont signalés davantage, par le soin qu'elle prenait des malades, et ceux qu'elle prodigua, en particulier, à une sœur rongée d'un chancre, qui la couvrait depuis la tête jusqu'aux pieds. Il fallait la panser presqu'à toute heure du jour et de la nuit, quoique le médecin de la maison entrât, trois fois le jour, pour extirper les chairs putrides; lui-même avait grande peine à soutenir l'aspect hideux du squelette de cette pauvre sœur, dont le corps exhalait l'odeur la plus infecte.

Il fut donné au courage de ma sœur de la Résurrection de ne rien faire paraître de ses

peines, dégoûts et répugnances. Mais ce dévouement généreux, et la position gênée où la tenait forcément le pansement de la malade, lui occasionèrent un effort de reins dont elle s'abstint de parler pendant quelque temps. Cependant elle ne put réussir à le cacher, sa taille, naturellement bien faite, étant devenue contournée.

La Mère Prieure lui manifesta l'intention qu'elle avait de la retirer de l'infirmerie. « Je suis prête à vous obéir, ma chère Mère, lui dit-elle; mais permettez-moi de vous représenter, qu'outre que je me sens en état de continuer cette fonction, l'habitude qu'a cette bonne sœur d'être toujours traitée par les mêmes mains, me ferait craindre qu'elle n'eût quelque peine de recevoir les soins d'une autre; et, comme vous voyez que son heure approche, je vous conjure de lui éviter le déplaisir qu'elle pourrait en concevoir : laissez-moi donc, si vous le trouvez bon, la consolation de lui fermer les yeux. »

La Mère acquiesça à cette demande, et la pauvre malade ne tarda que deux jours à aller au ciel recevoir la récompense de sa patience.

Il arriva, peu de temps après le décès de cette malade, que notre chère sœur de la Ré-

surrection devint elle-même, quoiqu'elle ne s'en doutât pas, le sujet d'un très-grand embarras pour la communauté. La Mère Prieure, dans la vue de lui donner du repos, l'ayant déchargée du soin des malades, cette bonne sœur s'occupa à faire des ouvrages qui exigeaient l'emploi du vernis. Elle travaillait, au plus fort de l'été, dans un office très-petit, et situé au midi; aussi, l'odeur du vernis lui porta tellement à la tête, que son cerveau en resta attaqué près de deux ans.

Toutes les ressources de la médecine ayant été inutilement employées pour sa guérison, il vint en pensée à nos mères de faire un vœu en l'honneur de Marie, qui est le canal de toutes les grâces que nous recevons du ciel, afin d'obtenir, de son cher Fils, par son intercession, qu'il voulût bien manifester sa puissance en rendant à notre chère sœur l'usage de la raison. Leur vœu fut pleinement exaucé; car cette pauvre aliénée recouvra la raison d'une manière si parfaite, qu'elle fut nommée, à trois reprises différentes, *dépositaire*, charge qu'elle n'a cessé de remplir avec le même zèle, la même prudence, la même dépendance de ses supérieurs, qu'elle avait précédemment manifestés dans les emplois de sœur *tourière*, de *sacristaine* et d'*infirmière*.

L'assistance au chœur faisait ses délices; elle y donnait tout le temps dont elle pouvait disposer, et c'était toujours avec une nouvelle édification et un nouvel attendrissement qu'on la voyait, malgré son grand âge et la difficulté qu'elle avait de marcher, se rendre une des premières aux heures d'office et d'oraison.

Elle put s'apercevoir, par l'empressement et le plaisir qu'on fit éclater en célébrant sa cinquantième année de religion, combien elle était aimée, chérie et respectée.

La nouvelle du fatal décret qui supprimait les ordres religieux fit sur elle une impression si violente que l'on craignit pour ses jours; mais le Seigneur, qui avait déjà opéré un miracle en sa faveur, et qui lui réservait une fin plus glorieuse, ne permit pas qu'elle succombât.

Sa patience fut mise à de nouvelles épreuves qu'elle supporta avec un courage admirable : courage, cependant, qui parut se démentir un instant à l'occasion de l'acte de consécration à la mort que notre Mère, pendant son oraison, s'était sentie inspirée de faire, et qu'elle nous proposa d'accomplir avec elle, deux ans avant l'arrêt de sa mort.

Comme il était dit, dans cet acte, que nous nous offrions à Dieu en holocauste : ce mot

holocauste fit frémir nos deux anciennes, qui s'écrièrent du ton le plus ému : « Eh quoi ! eh « quoi, ma chère Mère ! est-ce que....? » Elles étaient si saisies qu'elles ne purent continuer. « Mes bonnes sœurs, dit la Mère, je ne pré- « tends pas vous faire une obligation de réciter « cet acte ; et croyez que je me serais bien gar- « dée de vous en parler, si j'avais pu prévoir « l'effet que sa lecture a produit sur vous : ma « pensée n'étant pas de vous faire de la peine. « Mon intention, ajouta-t-elle, était intimement « unie à celle de notre sainte Mère et aux mo- « tifs qui l'ont portée à établir sa réforme : je « veux dire, la cessation des maux qui affligent « l'Église et le royaume de France en particu- « lier. Si cette sainte mère a eu tant de zèle à « prier pour une patrie qui n'est pas la sienne, « à plus forte raison devons-nous le faire pour « ce royaume qui est le nôtre ! »

Quand notre Mère eut cessé de parler, mes sœurs de Jésus crucifié et de la Résurrection se retirèrent dans la chambre qui leur était commune, et ne reparurent plus de la journée.

Le soir enfin, au moment où notre Mère et moi allions commencer matines, elles vinrent, fondant en larmes, se jeter aux pieds de notre Mère, en lui disant : « Ma très-chère Mère, « pardonnez-nous de venir à l'heure du grand

« silence; mais c'est qu'il nous serait impossible
« de nous coucher sans vous avoir fait nos
« excuses et témoigné le vif et sincère regret
« que nous éprouvons d'avoir laissé paraître
« une telle pusillanimité. Nous, les plus an-
« ciennes de la Maison, qui avons eu le bon-
« heur de vieillir dans la sainte Religion, et
« qui, par là même, aurions dû être les pre-
« mières à montrer le plus d'ardeur..... C'est
« nous, oui, c'est nous, uniquement, qui
« avons marqué de la répugnance à faire le sa-
« crifice d'une vie que notre grand âge nous
« met sur le point de quitter. Ma chère Mère,
« ah! de grâce! veuillez nous permettre d'être
« de l'association, et souffrir également que
« nous réparions devant nos sœurs le scandale
« que nous avons donné. » Elles le firent, en effet, avec les sentimens de l'humilité la plus profonde.

Ce fut un spectacle bien touchant que celui que présenta notre sœur de la Résurrection, quand les voitures arrivèrent de Compiègne dans la cour de la Conciergerie. Je tiens le fait d'un témoin oculaire, Mlle Fouchet. Toutes nos sœurs étant descendues, notre vénérable sœur ne savait comment s'y prendre pour descendre à son tour. Ses chères compagnes ne pouvaient l'aider, ayant les mains garrottées.

Elle ne pouvait pas mieux s'aider elle-même, elle qui, dans d'autres temps, ne pouvait se soutenir qu'à l'aide d'un bâton, et qui, en ce moment, avait de plus les mains liées derrière le dos; ajoutons à cela, l'état de contraction où se trouvaient ses nerfs, par suite de la gêne qu'elle avait éprouvée durant le voyage.

Les farouches satellites, ennuyés du retard qu'elle mettait à descendre, montèrent dans la charette où elle était, l'en arrachèrent brutalement, et la jetèrent sur le pavé comme un lourd et méprisable fardeau. Un sentiment naturel de pitié porta ceux qui se trouvaient présens à s'écrier : « Ah! malheureux, vous « l'avez tuée!... Misérables que vous êtes..... » Ce qui faisait croire qu'elle était morte, c'est, qu'étant tombée la face contre terre, son corps était resté tout-à-fait immobile. Hélas! il importait peu à ses bourreaux de la relever morte ou vive; mais le ciel qui la réservait pour donner à la terre un nouveau spectacle d'édification, permit qu'il ne lui fut rien arrivé de fâcheux. Seulement, quand on l'eut relevée, on s'aperçut que son visage était tout ensanglanté. Mais, n'ayant rien perdu de ses facultés morales, elle porta aussitôt ses regards sur ceux qui l'avaient ainsi maltraitée, et leur dit : « Croyez bien que je ne vous en veux pas. Je

« suis, au contraire, pleine de reconnaissance « de ce que vous ne m'avez pas tuée, parce « que, si je fusse morte par vos mains, j'aurais « été ravie au bonheur et à la gloire du mar- » tyre que mes compagnes et moi osons espérer « de l'infinie bonté de notre divin Sauveur et « Rédempteur, Notre Seigneur Jésus-Christ. » Pleine de confiance en ses mérites, elle consomma son sacrifice, avec ses courageuses sœurs, à l'âge de quatre-vingts ans. Elle en avait passé cinquante-quatre dans la religion.

CHAPITRE IV.

La mère Saint-Louis, Sous-Prieure.

La Mère Saint-Louis, dite dans le siècle *Marie-Antoinette Brideau*, naquit à Bedfort en 1750, fit son entrée en religion le 4 mai 1770, prit l'habit le 1er septembre de la même année, et prononça ses vœux le 3 septembre 1771.

Naturellement douce, modeste et silencieuse, elle joignait à une très grande régularité un attrait et un zèle particulier pour les saintes rubriques. Elle s'appliquait à les bien connaître, pour empêcher, autant qu'il pouvait dépendre d'elle, qu'il ne se commît la moindre faute dans la récitation de l'office divin.

Elle exerça la charge de *sous-prieure*, avec autant d'édification que de satisfaction pour la communauté, jusqu'à l'époque où elle fut immolée à la fureur révolutionnaire avec ses admirables compagnes. Elle était âgée de quarante-quatre ans, et en avait passée vingt-trois en religion.

CHAPITRE V.

Sœur du Cœur de Marie.

Sœur du Cœur de Marie, dite dans le siècle *Marie-Antoinette Hannisset*, était née à Reims, le 18 juillet 1740. Elle entra dans notre monastère, le 10 février 1762, prit le saint habit, le 15 juin suivant, et fit profession, le 28 juin 1764.

Elle était d'un rare discernement, d'une prudence et d'une discrétion qui lui ont attiré plus d'une fois les éloges des Grands de la cour. Elle se distingua dans la place de *sous-dépositaire* et de *première tourière*, au grand contentement des personnes du dehors, aussi bien que de ses supérieurs et de ses compagnes, dont elle partagea la gloire, le 17 juillet 1794.

Elle était âgée de 53 ans, et en avait passé 30 dans la religion.

CHAPITRE VI.

Sœur Euphrasie, dite dans le siècle *Catherine-Charlotte Brard*, était née à Broué, diocèse de Chartres, en l'année 1736. Elle entra dans la communauté au mois de juin 1756, prit l'habit le 12 août 1757, et fit profession le 13 août de l'année suivante.

Elle joignait à un esprit vif et pénétrant les plus excellentes qualités du cœur. Naturellement sérieuse, on n'eut jamais pu croire, à ne considérer que la gravité de son visage, qu'elle était l'âme de nos récréations, tant elle mettait de charmes et d'agrément dans sa manière de converser.

La reine Marie Lekzinska, femme de Louis XV, qui affectionnait singulièrement la communauté, et qui y passait le plus de temps qu'elle pouvait, lors des voyages de la cour à Compiègne, prenait plaisir à entendre parler ma sœur Euphrasie, et la nommait sa tout aimable *Religieuse philosophe*.

J'étais toujours extrêmement surprise qu'avec les vertus et les talens que possédait cette chère sœur, on ne l'eût pas placée à la tête du gouvernement de la maison.

Je fis part de ma pensée à notre digne supérieur M. l'abbé Rigaud, lorsqu'il vint à Com-

piègne, à l'époque de la visite de nos monastères. « Ma fille, me dit-il, il y a des âmes dont « le salut ne peut s'opérer que dans un état « d'humilité, d'abjection et d'une entière dé« pendance; et voilà précisément la position « où se trouve la sœur dont vous admirez le « mérite [1]. » Elle ne tarda pas à me faire connaître elle-même, de manière à porter la conviction dans mon âme, combien était judicieux le jugement du vénérable M. Rigaud sur elle.

Lorsqu'au mois d'avril 1794 j'allais à Paris, où ma présence était nécessaire, les larmes que je versai en l'embrassant lui peignirent les sentimens que j'avais pour elle.

J'en reçus, quinze jours après, une tunique que j'avais prié notre Mère de m'envoyer, et je trouvai, dans un de ses plis, la lettre suivante de ma chère sœur Euphrasie :

« .... Unissez-vous à moi, ma bonne petite « sœur, pour louer le Seigneur et sa miséri« corde, qui a daigné faire tomber de mes yeux « les écailles qui les couvraient et me déro« baient la vue de l'affreux précipice où devait

[1] Un extrait des avis de M. Rigaud, après une visite de la maison de Compiègne, fera connaître la sagesse de ses vues. Nous le placerons à la fin de cet ouvrage Cet extrait est de la mère Thérèse de Saint-Augustin, et écrit de sa main. *(Note de l'Editeur.)*

« me conduire cette funeste disposition à l'or-
« gueil et à la jalousie que vous avez remarquée
« en moi. Je ne devais pas craindre de m'hu-
« milier : et je puis vous dire l'avoir fait
« dans toute la sincérité de mon cœur. J'espère
« que le Seigneur, touché de mon repentir,
« me pardonnera mes fautes, depuis que j'ai
« tâché de me remettre en grâce avec lui. Loin
« de craindre de périr par la faulx révolution-
« naire, il me semble désirer cette mort, tant
« je m'estimerais heureuse de cesser de vivre,
« pour ne plus offenser mon Dieu! »

Les désirs de notre chère sœur furent prophétiques : car elle partagea la gloire de ses compagnes, étant âgée de 58 ans.

CHAPITRE VII.

Sœur Saint-Ignace.

Sœur St-Ignace, dite dans le monde *Marie Louise Trezel*, était née à Compiègne, le 3 avril 1753. Elle fit son entrée chez nos mères le 15 juillet 1770, prit l'habit quelques mois après, et prononça ses vœux le 12 décembre 1771.

Il me faudrait, pour bien décrire les vertus de cette sœur, avoir l'esprit et les talents d'un ange. Toutes les vertus étaient si profondément enracinées dans son âme, que jamais,

depuis son entrée en religion, on ne la vit se démentir en la moindre chose. Aussi faisait-elle l'admiration de toute la communauté qui l'appelait *le trésor caché.*

Il était facile de juger, par son extérieur recueilli, qu'elle ne perdait pas, un seul instant, la présence de Dieu.

Lui ayant demandé comment elle pouvait passer un temps si considérable au chœur, sans se servir de livre : « C'est, me répondit- « elle, que le bon Dieu qui voit et qui con- « naît tout, découvre en moi une ignorance « si profonde qu'il pense que tout autre maître « que lui ne serait pas capable de m'instruire : « et voilà pourquoi il daigne lui-même prendre « ce soin. »

Notre Mère, ayant eu la pensée de s'associer deux ou trois sœurs pour un défi de silence, chacune marquant très exactement les paroles inutiles qu'elles avaient dites, dans le cours de la journée hors le temps de la récréation et le cas de nécessité, on convint que celle qui ne dépasserait pas le nombre de trois, aurait pour elle l'intention d'une communion des sœurs associées, à la fin du mois. Je proposai à notre Mère d'associer ma sœur St-Ignace. « Don- « nons-nous en bien de garde, me répondit-elle : « car il n'y aurait que pour elle à avoir l'inten-

« tion de nos communions: je le dis avec d'autant « plus de conviction que je puis assurer ne « l'avoir jamais vue manquer au silence. »

Sœur St-Ignace, après la sortie du monastère, conserva au milieu des orages et des tempêtes qui mugissaient autour de nous, cet air de calme et de tranquilité qui lui venait de son union continuelle avec celui qui était l'unique objet de ses pensées, de ses désirs et de toutes les affections de son cœur.

Elle eut une sorte de persécution à essuyer de la part de sa famille qui exigeait qu'elle fût la voir, puisqu'elle était sortie de son cloître. Mais notre sœur s'y refusa constamment, malgré les craintes qu'on cherchait à lui inspirer que ses parens, étant d'une opinion tout opposée à la sienne, pourraient prendre de l'humeur, et nuire à la communauté. Pendant quatre ou cinq mois, ce furent toujours les mêmes instances d'un côté, et le même refus de l'autre.

Cependant sœur St-Ignace reçut une lettre de *faire part* qui lui annonçait la naissance d'un neveu, avec l'invitation de se trouver à la cérémonie du baptême qui devait avoir lieu sur les sept ou huit heures du soir, dans la paroisse *ci-devant royale de Saint-Jacques* (c'étaient les termes de la lettre). La famille était au comble de la joie, parce que c'était le

premier garçon, et que, d'ailleurs, la mère et l'enfant présentaient les apparences du meilleur état de santé possible. Au moment où les cloches sonnaient pour annoncer le baptême, ma sœur St-Ignace, s'étant mise à genoux, me demanda si je voulais bien m'unir à la prière qu'elle allait faire. J'y consentis, et voici à-peu-près ce qu'elle dit à Dieu avec l'accent de la voix la plus animée : « Seigneur, vous à qui « toutes choses sont présentes, le passé, le « présent et l'avenir, daignez, je vous en con- « jure, écouter la prière que vous fait votre ser- « vante : si vous prévoyez que l'enfant qui va « recevoir le baptême ne doive pas être un « saint, veuillez en faire au plus tôt un ange dans « le Ciel. »

La prière de notre chère sœur ne tarda pas à être exaucée : car dès le lendemain matin, on vint la prévenir que cet enfant, si beau et qui paraissait d'une constitution si forte, était mort vers le minuit.

Notre Mère fit sentir à ma sœur St-Ignace qu'elle ne pouvait guère, dans une circonstance si pénible, se dispenser d'aller voir madame sa sœur, et me désigna pour l'accompagner.

Après que nous eûmes rendu visite à la mère de l'enfant, nous passâmes dans l'appartement où le petit corps était déposé, et aus-

sitôt que nous fûmes seules, notre sœur prit l'enfant dans ses bras, l'embrassa tendrement, et dit avec un transport de joie inexprimable : « Mon cher petit ange, que tu es heureux! ah! « prie, prie, mon cher enfant, pour les auteurs « de tes jours, afin que Dieu les éclaire et les « ramène à la religion. Obtiens-nous à tous le « bonheur de t'aller rejoindre dans la céleste « patrie. Sois avec nous, cher ami, dans l'acte » de consécration que nous faisons chaque « jour au Seigneur, pour la cessation des maux « qui couvrent la terre, et plus particulière- « ment la France ta patrie. »

Notre sœur éprouvait tant de consolation à tenir cet enfant sur ses genoux que son monologue n'aurait pas eu de fin, s'il n'eut été interrompu par la présence des chirurgiens. Ils demeurèrent stupéfaits, ne pouvant croire que l'enfant fût mort : car son teint était resté aussi vermeil et ses membres aussi souples que s'il eut été encore vivant.

Ces messieurs ordonnèrent que l'enfant fût gardé encore 24 heures; mais, à leur grand étonnement, ils le trouvèrent le lendemain dans le même état. Ils employèrent alors les ressources de l'art pour s'assurer s'il ne restait point dans ce corps froid quelque principe de vie. Mais, s'étant convaincus du contraire, ils

en firent l'ouverture, et déclarèrent avoir trouvé toutes les parties de l'intérieur du corps tellement saines qu'ils ne pouvaient s'expliquer les causes de la mort de cet enfant. Pour moi, je l'ai toujours regardée comme l'effet des prières de sa sainte tante dont le Ciel s'est plu à couronner le mérite par une mort glorieuse. Elle était âgée de 41 ans.

CHAPITRE VIII.

La révérende mère Henriette de Jésus, ex-Prieure.

Henriette de Jésus, appelée dans le siècle *Françoise de Croissy*, était née à Paris le 18 juin 1745.

Elle n'avait encore que 16 ans, quand le saint Évêque d'Amiens, M. de la Mothe d'Orléans, voulut bien se charger de venir lui-même la présenter à nos mères [1]. La délicatesse de santé qu'elle paraissait annoncer, jointe à une aussi grande jeunesse, firent craindre à la communauté qu'elle n'en pût soutenir les

[1] Quoique ce vénérable Prélat soit assez connu, on nous permettra de rapporter à la fin de cet ouvrage, trois lettres d'une Carmélite d'Amiens où elle parle de la mort de ce saint Evêque. L'original de ces lettres se trouve chez les Carmélites de Sens. *(Note de l'Editeur.)*

austérités : c'est pourquoi on demanda une année de retard.

Le saint Évêque, qui connaissait à fond les dispositions de sa protégée, puisqu'il en était le père spirituel, après avoir fait retirer la jeune personne, dit à la Mère Prieure : « Je vous prie « de considérer qu'en vous présentant Made- « moiselle de Croissy, je crois vous offrir un « ange dans un corps mortel. Recevez-la, ma « Mère, recevez-la : et ne craignez rien : car « elle est l'amie de Dieu ; et je suis si assuré de « la consolation qu'elle donnera à la commu- « nauté, qu'un jour vous et celles qui vous « suivront béniront ma mémoire pour le pré- « cieux don que j'ai fait à ce monastère. »

Ces assurances du Prélat ne changèrent rien aux dispositions de la Mère Prieure, et la jeune personne reçut l'injonction de retourner chez sa mère qui habitait Amiens.

Mais aussitôt que l'année fut révolue, Mademoiselle de Croissy s'empressa de renouveller sa demande qui cette fois fut écoutée. Elle entra dans notre communauté le 21 octobre 1762, prit l'habit le 12 février suivant, et prononça ses vœux le 22 février 1764. La cérémonie du voile fut remise au mois de juillet : car la piété de la Reine lui faisait désirer d'assister à ces cérémonies religieuses : on crut devoir at-

tendre l'époque où elle pourrait venir à Compiègne.

Ce même jour, en sortant du chœur, la jeune professe vint se jeter aux pieds de la Reine et lui offrir l'hommage de sa reconnaissance. La bonne princesse lui dit en la relevant : « J'agrée, mon ange, vos remerciemens ; mais « il est encore une chose que je réclame de « vous : c'est ma part de l'embrassade. Oh! « combien je vous trouve heureuse d'avoir re- « noncé aux vanités du monde, pour embras- « ser un genre de vie qui mène sûrement au « salut! Plaignez, plaignez le sort de ceux que « Dieu prive des mêmes avantages. Priez donc « pour eux, mais surtout pour moi qui désire- « rais si fort qu'il fut en mon pouvoir de chan- « ger ma position avec la vôtre. Le manteau que « vous venez de recevoir n'a pas l'éclat de celui « de Colbert votre grand-oncle; mais je suis » sûre que vous en donneriez mille comme celui « du ministre, en y joignant même son esprit, « pour conserver le manteau et l'esprit d'Élie « votre père. »

La ferveur avec laquelle la jeune professe avait fourni la carrière de son noviciat, bien loin de se ralentir, semblait au contraire s'accroître chaque jour de plus en plus : et l'on voyait clairement que l'amour divin agis-

sait d'une manière sensible dans ce cœur fidèle.

Elle se rendait d'ailleurs aussi intéressante par l'heureux assemblage de toutes les vertus religieuses, que par les talens naturels et les connaissances peu communes qu'elle avait acquises.

Elle n'avait encore que 34 ans lorsque les suffrages de la communauté lui décernèrent la qualité de Prieure.

Cet emploi ne fit que mettre dans un plus grand jour les dons quelle avait reçus du Ciel et sa fidélité à y correspondre. Aussi n'y eut-il qu'un même vœu pour qu'elle fût renommée dans la suivante élection : et elle le fut.

Je ne sais toutefois si ce fut à dessein; mais M. l'Evêque de Séez, alors supérieur de la maison, et qui devait présider à une nouvelle élection, après les six ans de la Mère Henriette, se fit attendre pendant dix-huit mois. Ces dix-huit mois parurent des siècles à l'humble Prieure qui n'aspirait qu'au bonheur de rentrer sous la sainte obéissance. Aussi la vit-on se décharger du fardeau de la supériorité avec autant de joie et d'empressement qu'elle avait eu de répugnance et de peine à l'accepter.

Elle possédait toutes les vertus propres à rendre le joug du Seigneur doux et facile.

Immédiatement après qu'elle eut cessé

d'exercer la charge de Prieure, elle fut nommée Maîtresse des Novices. Ses leçons fortifiées par ses exemples ne pouvaient manquer d'être efficaces sur nos cœurs. Elle nous aimait avec la plus vive tendresse, et l'on peut dire qu'elle avait pour nous les entrailles d'une mère.

A l'époque de la suppression des Ordres monastiques, la Mère Henriette, pleine de zèle et de dévouement pour son saint état, ne put entendre sans frémir d'horreur les propositions que les autorités de la ville nous firent, au nom de l'Assemblée Nationale, de quitter, si nous voulions, notre solitude, annonçant avec emphase que la liberté nous était donnée de rentrer dans le sein de nos familles.

Lorsque le tour de la Mère Henriette arriva, et qu'elle eut à subir un nouvel examen sur ses dispositions à l'égard de la vie claustrale, à la première question que lui adressèrent ces étranges libérateurs, elle tira un papier de sa poche et le plaça devant eux. « Messieurs, leur dit-elle, prenez la peine de « lire ma réponse, et vous serez, je l'espère, « bien convaincus de l'inutilité de vos proposi- « tions. » Ils prirent le papier, y jetèrent un coup d'œil rapide, et le remirent sur la table. Ce papier renfermait trois strophes qu'elle avait composées quelques instans avant de

comparaître devant le Comité. (Cette feuille a été retrouvée dans un amas de rebuts, lors de la vente de nos effets mobiliers. On y lit les vers qui suivent écrits de la main de la Mère Henriette.)

I.

Qu'ils sont faux les jugemens
Que de nous porte le monde :
Son ignorance profonde
Blâme nos engagemens.
Tout ce dont il se décore
N'est que pure vanité ;
Il n'a de réalité
Que les chagrins qu'il dévore.

II.

Je méprise sa fierté :
Je m'honore de sa haine,
Et je préfère ma chaîne
A sa fausse liberté.
Jour d'une éternelle fête,
Jour à jamais solennel.
Où, me vouant au Carmel,
De Dieu je fus la conquête.

III.

Nœuds chéris et précieux,
Chaque jour je vous resserre :
Tout ce que m'offre la terre
N'est d'aucun prix à mes yeux.

Vos sarcasmes, par ma joie,
Mondains, sont bien démentis;
Qu'elle vaut bien les soucis
Auxquels votre âme est en proie!

Je ne sais si nos visiteurs républicains étaient à même d'apprécier ces vers de circonstance; mais, pour moi, je les ai toujours d'autant plus admirés qu'elle ne mit guère plus d'un quart d'heure pour les faire.

J'ai dit ailleurs que ce fut le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, que nous fûmes arrachées de notre chère solitude. Comme les réunions étaient suspectes, et qu'on ne les souffrait pas, notre Révérende Mère Prieure, ainsi que je l'ai également fait remarquer, partagea sa communauté en quatre maisons situées en différens quartiers de la ville.

Ce fut un adoucissement pour l'incomparable Mère Henriette d'avoir ses novices avec elle.

Une d'elles fut chargée de lui présenter, au nom de toutes, un bouquet le jour de St-Henri, sa fête de religion.

Ce bouquet était accompagné de quelques emblêmes, ouvrages de la Mère Prieure. Ces emblêmes devaient se ressentir et porter l'empreinte de la situation critique où nous nous trouvions.

C'était un cœur transpercé d'une épée. D'un côté paraissaient des pensées; de l'autre, une branche de rosier toute hérissée d'épines.

Au-dessus était un médaillon à fond d'azur, surmonté d'un Pélican, qui réchauffait sa couvée dans une corbeille, du milieu de laquelle sortait un serpent en fureur. On voyait aussi une forêt d'épées dont la pointe était tournée vers la corbeille.

Au bas, et à droite, étaient quatre colombes, tenant au bec un rameau. Ces colombes représentaient les quatre novices.

A gauche, on lisait les vers suivans:

Henriette, après tant d'alarmes,
Que le calme sera doux!
Dieu même essuîra tes larmes,
Et nous consolera tous.
Oui, plus féconde et plus belle,
Du sein même du malheur,
Tu renaîtras immortelle,
Pour combler notre bonheur.

Oh! ma chère Mère! dit la novice, en soupirant, qu'il en coûte à vos pauvres filles de vous offrir ce présent! ces emblêmes ne semblent-ils pas présager....... La novice n'osait achever. « La mort, reprit la Mère Henriette. « Ah! mes chers enfans, puissé-je avoir ce « bonheur! Vous avez grand tort de vous

« laisser affecter d'une pareille pensée. Si « vous m'aimez sincèrement, ne devez-« vous pas vous réjouir, en pensant que « je quitterai la terre pour me réunir au meil-« leur des pères et au plus fidèle des époux? « N'ayons, n'ayons d'autre soin, mes chères « filles, que celui de tenir nos lampes al-« lumées, comme les vierges sages, pour évi-« ter d'être prises au dépourvu, à l'arrivée de « cet époux céleste. »

On peut dire que la vie entière de la Mère Henriette fut une préparation continuelle à la mort. Elle eut le bonheur d'être la première de la communauté qui scella de son sang son amour et sa fidélité pour son Dieu. Elle était âgée de 49 ans, et en avait passé 30 en religion[1].

CHAPITRE IX.

Sœur Julie.

Sœur Julie, dite dans le siècle *Rosalie Chrétien*, naquit à Loréau, près d'Epernon, diocèse

[1] On verra à la fin de cet ouvrage, note 3, deux lettres de la Révérende Mère Henriette. Ces lettres sont adressées à la même personne à qui la Mère Thérèse de St-Augustin avait écrit elle-même. On les conserve précieusement en original, dans le monastère des Carmélites de Sens. C'est sur cet original que nous les avons copiées. *(Note de l'Editeur.)*

de Chartres, le 3 décembre 1741. A l'âge de 18 ans, elle épousa son cousin germain, M. Chrétien *de la Neuville*, dont elle demeura veuve après cinq ou six ans de mariage.

« Dieu, disait-elle confidentiellement à une « de ses amies, Dieu ne m'a privée sitôt de l'objet « que je lui préférais que pour me punir de « mes résistances à la grâce qui, depuis l'époque « de ma première communion, n'avait cessé de « parler à mon cœur. Mais hélas! je méprisais « ses salutaires inspirations, et fatiguée de la « persécution qu'elles me livraient, je résolus, « sans toutefois rien faire qui fût un oubli des « convenances, d'accélérer le moment où je « pourrais unir ma destinée à celle d'un parent « dont la réciprocité d'amitié subsistait depuis « notre enfance. »

Le chagrin que ressentit la jeune veuve de la perte de son mari fut tel qu'elle ne formait plus qu'un vœu, celui d'aller rejoindre dans la tombe l'époux qui faisait toute sa félicité sur la terre.

Elle se tenait renfermée dans son appartement, refusant toute espèce de consolation.

Pour mieux alimenter sa douleur, elle avait fait tendre en noir la chambre du défunt qu'elle occupait de préférence. L'ordre fut

donné de ne laisser entrer personne, pas même ses plus proches parens, tels que sa mère et sa sœur Madame de Valcour, et un de ses oncles M. de Vaux, grand-chantre de l'église cathédrale d'Évreux. Cet homme infiniment respectable avait pour sa nièce l'attachement d'un vrai père. Aussi rien ne fut négligé, de sa part, pour obtenir du Ciel que Mme de la Neuville sortît enfin de cet état morose et sombre; mais le moment n'était pas encore venu.

La constance du cher oncle à se présenter tous les jours, à la porte de sa nièce, et à lui adresser des lettres qui demeuraient toujours sans réponse, devait subir une épreuve de dix-huit mois.

A cette époque enfin, Mme de la Neuville, ayant commandé qu'on introduisît chez elle ce vénérable parent, elle l'accueillit avec un torrent de larmes.

Emus par une sensibilité réciproque, l'oncle et la nièce restèrent quelque temps sans pouvoir proférer une seule parole. Mais, rompant enfin le silence, le digne M. de Vaux parla à sa nièce avec tant de douceur et de ménagement, qu'il obtint d'elle la promesse: 1° qu'elle ferait disparaître les emblêmes mortuaires de sa chambre; 2° qu'elle aurait un entretien avec

l'ecclésiastique chargé autrefois de la direction de sa conscience; 3° que si elle croyait ne pouvoir encore sortir, elle ferait du moins prier sa mère de la venir voir.

Peu de jours après cette première entrevue, M. de Vaux prêta à sa nièce des livres de piété, et la fit consentir à cesser la lecture des romans qui lui exaltaient encore l'imagination; il l'engagea à reprendre ses exercices de musique et de dessin. Elle se rendit aux désirs de son oncle, et accomplit, de point en point, tout ce qu'il lui avait recommandé.

Cependant, malgré toute la confiance que sa nièce lui témoignait, M. l'abbé de Vaux, doué d'une grande pénétration, ne pouvait se dissimuler que Mme de la Neuville ne récitât en elle-même une pensée qu'elle avait peine à découvrir. Des instances plusieurs fois réitérées pour l'y déterminer avaient été jusque-là inutiles; lorsqu'enfin, pressée par un tourment intérieur qui ne lui laissait ni trêve ni relâche, elle fit connaître à son oncle les dispositions qu'elle avait eues, à l'époque de sa première communion, la résistance qu'elle avait eu le malheur d'opposer aux desseins de Dieu qui l'appelait à un autre état que celui qu'elle avait embrassé. Elle finit par lui dire que, malgré son peu de goût pour les cloîtres et la

répugnance presque invincible qu'elle avait pour la vie religieuse, elle était cependant bien décidée à chercher les meilleurs moyens d'assurer son salut : qu'en conséquence, elle le priait d'écrire à Madame Louise, pour lui demander la permission d'aller lui présenter ses hommages et celle de lui soumettre les dispositions de sa nièce. « Je vous autorise, « ajouta-t-elle, à lui faire ma confession tout « entière. »

Madame Louise, ayant souscrit à la proposition de M. de Vaux, écouta avec beaucoup d'attention et d'intérêt ce qu'il lui dit de sa nièce; mais elle ne voulut lui donner aucune décision avant d'avoir consulté Dieu, et fait une neuvaine à la Ste-Vierge.

Bientôt après, Mme Louise, nommée en religion sœur *Thérèse de St-Augustin*, écrivit à M. l'abbé de Vaux de lui amener sa nièce.

La princesse fit à la jeune veuve l'accueil le plus touchant, et après avoir eu avec elle un très long entretien, elle lui désigna la maison de Compiègne, comme la connaissant et l'affectionnant beaucoup. « Voilà une lettre pour la « Mère Prieure, lui dit-elle; je la prie de vous « permettre de m'écrire, pour que je sache si « vous vous y trouvez bien. »

Ce fut le 14 juin 1776 que Mme de la Neuville vint se présenter à nos mères. Elle prit le nom de sœur *Julie*.

L'air froid et dédaigneux de la nouvelle postulante contrastait singulièrement avec la gaîté franche et naïve de ses compagnes de noviciat. Sans cesse ces dernières se plaignaient à leur maîtresse de la contrainte où les mettaient le ton et les manières de la *grande sœur*, qui aurait bien mieux fait, disaient-elles, de rester dans le monde, que de venir en Religion pour n'y faire paraître qu'un air mécontent. Si notre Mère, ajoutaient-elles, voulait le permettre, nous ferions de grand cœur une neuvaine pour obtenir qu'elle se retirât. « Patience, « patience, mes enfans, disait la Mère, laissez « faire Dieu : il en sait plus que nous. Contentez- « vous de demander pour votre compagne « l'accomplissement de sa sainte volonté. »

L'épreuve fut longue : car elle dura jusqu'au jour où ma sœur Julie eut le bonheur de prononcer ses vœux. La grâce en ce moment agit si puissamment sur elle, elle fut elle-même si fidèle à la grâce, qu'on eût dit que cette chère sœur avait enseveli le vieil homme sous le drap noir qui l'avait couverte.

Devenue humble, douce, affable, elle marchait à pas de géant dans la voie de la perfection.

Elle était aussi ingénieuse à mortifier ses sens, qu'elle l'avait été autrefois à les satisfaire. D'ailleurs pleine de bonté, d'attention et de déférence pour ses sœurs, elle était toujours prête à les obliger.

Quand nous fûmes forcées de sortir du cloître, elle fut engagée par sa mère et sa sœur à aller les voir; mais quoiqu'elle eût une extrême frayeur de la *guillotine*, et qu'elle pressentît que c'était le sort qui l'attendait, elle préféra ne pas s'éloigner de ses compagnes. Le Ciel récompensa sa fidélité en lui accordant la grâce d'une mort aussi glorieuse à Dieu qu'heureuse pour elle. Elle était âgée de 53 ans.

CHAPITRE X.

Sœur Marie-Henriette.

Sœur Marie-Henriette, dite dans le monde *Marie-Antoinette Pelras*, était née à Cajarc, diocèse de Cahors, le 17 juin 1760, d'une famille qui offrait, dans tous ses membres, l'image de la sainteté.

La mère de notre sœur eut 18 enfans, dont huit furent moissonnés en bas âge, et des dix autres qui restèrent, quatre garçons et six filles, trois des premiers embrassèrent l'état ecclésiastique, et les six jeunes personnes se vouèrent

aux pieuses et respectables fonctions de sœurs de la charité dans *la Congrégation des dames de Nevers*.

Notre chère sœur, dominée dès son enfance par un vif sentiment de compassion pour les malheureux, sentiment dont elle avait hérité de ses vertueux parens, les pressait de consentir à ce qu'elle suivît son penchant pour la vocation dont je viens de parler. Elle n'avait alors que 15 ou 16 ans.

Comme elle était douée de tous les agrémens dont une personne du sexe peut être susceptible, sa beauté lui fit courir des dangers qui alarmèrent son âme innocente et pure. Elle crut devoir renoncer tout-à-fait au monde pour se mettre dans un asile sûr et inexpugnable. Elle quitta donc la congrégation des sœurs de Nevers pour se vouer à l'institut du Carmel.

Elle se présenta à nos Mères à l'âge de 25 ans, prit l'habit au mois d'octobre 1785, et prononça ses vœux le même mois de l'année suivante.

L'admirable charité de notre sœur et plus encore son extrême prudence la firent nommer *infirmière* : charge qu'elle remplit jusqu'au dernier moment, avec un zèle remarquable.

On rapporte que, lorsque toutes nos sœurs

furent citées au tribunal révolutionnaire, sœur Marie-Henriette ayant entendu l'accusateur public les traiter de *fanatiques* : Voudriez-vous bien, dit-elle, en adressant la parole à ses juges, nous dire ce que vous entendez par des *fanatiques*. Les juges irrités ne répondirent que par un torrent d'injures. Notre sœur, sans se déconcerter, leur dit, d'un ton ferme et intrépide : Citoyens, votre devoir est de faire droit à la demande des prévenus : je vous somme donc de répondre et de nous dire ce que vous entendez par des *fanatiques*. « J'entends, dit « Fouquier-Thainville, votre attachement à « des croyances puériles, vos sottes pratiques « de religion. »

Ma Sœur Marie-Henriette entendant cette réponse, se tourna du côté de la Mère Prieure, et dit : « Ma chère Mère et mes sœurs, vous « venez d'entendre l'accusateur nous déclarer « que c'est à cause de notre attachement à « notre Ste-Religion..... Toutes nous désirions « cet aveu, nous l'avons obtenu ; grâces en « soient rendues à celui qui, le premier, nous « a frayé la route du Calvaire. Oh ! quel bon- « heur de mourir pour son Dieu ! »

C'est dans ces sentimens que notre chère Sœur se réunit à ses fidèles compagnes dont elle partagea le supplice, ou plutôt le triomphe. Elle était âgée de 34 ans.

Une de ses sœurs, la Révérende Mère *Emilienne*, remplit, en ce moment, la fonction de supérieure générale de la congrégation des Sœurs de Nevers.

CHAPITRE XI.

Sœur Constance.

Sœur Constance, appelée dans le siècle *Marie-Jeanne Meunier*, naquit à St-Denis, près Paris, le 28 mai 1766. Elle entra chez nos Mères le 29 mai 1788, et prit l'habit le 13 décembre suivant. Mais le malheureux décret de l'Assemblée constituante qui proscrivait les vœux, ayant été n otifiée à la Révérende Mère Prieure, notre chère Sœur Constance fut privée du bonheur de prononcer les siens.

A cette épreuve s'en joignit une autre plus cruelle encore pour son cœur. Ses parens, dont elle avait, pour ainsi dire, arraché le consentement, ayant eu connaissance du funeste décret, résolurent de la faire rentrer dans la maison paternelle.

Muni de leur autorisation, un de ses frères se présenta avec l'intention d'employer la force, si elle refusait de sortir de bonne volonté. Mais ses tentatives ayant été infructueuses, une descente de justice eût lieu.

La jeune Novice, sans se troubler de cette soudaine et menaçante apparition, répondit à la sommation qui lui était faite de sortir *au nom de la loi:* Messieurs, je ne suis entrée ici qu'avec le consentement de mes parens. S'ils ne veulent m'en faire sortir que parce que leur tendresse s'alarme des dangers que je puis courir en y demeurant, je les en remercie; mais rien, sinon la mort, ne pourra me séparer de la société de nos Mères. Et vous mon frère, que probablement j'ai le plaisir de voir pour la dernière fois, témoignez bien à nos chers parens que l'indifférence n'entre pour rien dans le refus que je fais de céder à leurs désirs; qu'il en coûte même beaucoup à mon cœur de les chagriner; mais je pense aussi qu'ils ne peuvent trouver mauvais que je suive le mouvement de ma conscience. C'est tout ce que je réclame de cette liberté dont on proclame si haut les avantages.

Le commissaire, le procureur du Roi et les autres, n'allèrent pas plus loin; il se retirèrent, en admirant le courage de la Novice, qui réalisait si bien, dans ses sentimens et son langage, la signification du nom qui lui avait été donné quand elle fut admise au nombre des filles de Ste-Thérèse. Elle eut la gloire de mourir en

héroïne chrétienne, comme ses compagnes, n'étant encore âgée que de 28 ans[1].

CHAPITRE XII.

Sœur du St-Esprit, Religieuse converse.

Sœur du St-Esprit, dite dans le monde *Antoinette Roussel*, était née à Fresne, près de Claye, diocèse de Meaux, le 4 août 1742.

Elle entra dans notre communauté le 25

[1] J'ai dit à l'article de la Mère *Henriette, ex-Prieure*, qu'elle avait été la première des Religieuses qui était montée à l'échafaud; mais je reçois en ce moment une lettre de la Révérende Mère Émilienne, Supérieure générale de la Congrégation des Sœurs de Nevers, qui m'apprend que cet honneur appartient à la Sœur Constance. Voici textuellement ses paroles : « J'ai appris par une personne qui fut témoin de leur martyre, « que la plus jeune de ces bonnes Carmélites fut appelée la première et qu'elle fut se mettre à genoux devant sa vénérable Supérieure, lui demanda sa bénédiction et la permission de mourir. Elle monta « ensuite à l'échafaud en chantant : *Laudate Dominum, omnes gentes*. Elle fut ensuite se placer sous le couteau qui devait consommer son sacrifice, sans permettre au bourreau de la toucher. Toutes les autres « en firent autant. La vénérable Mère fut la dernière « immolée. Pendant tout ce temps, il n'y eut pas un « seul roulement de tambour; mais il régnait un profond silence. » *(Note de l'Editeur.)*

août 1767, prit l'habit le 17 avril 1768, et fit ses vœux de Religion le 14 mai 1769.

Le Seigneur se plut à éprouver la patience de cette bonne Sœur par un état habituel de souffrances qu'elle supporta toujours de la manière la plus édifiante, et d'autant plus méritoire que cette chère sœur était naturellement vive et fort agissante.

Aussi le Ciel l'a-t-il récompensée de ce qu'elle avait déjà enduré pour son amour, en terminant ses maux par une mort glorieuse à l'âge de 52 ans.

CHAPITRE XIII.

Sœur Marthe, Religieuse converse.

Sœur Marthe, dite dans le monde *Marie Dufour*, était née à Beaune, en Bourgogne, le 1er octobre 1742, de parens craignant Dieu.

La maison de ces bons laboureurs était une école de vertus dont notre Sœur Marthe sut bien profiter, n'ayant jamais cessé depuis son entrée en religion, qui eut lieu dans le mois d'avril 1772, jusqu'à sa mort précieuse le 17 juillet 1794, de faire la consolation de ses supérieurs, et l'édification de ses Sœurs, dont elle partagea le triomphe dans la 53e année de son âge.

CHAPITRE XIV.

Sœur St-François, Religieuse converse.

Sœur St-François, dite dans le monde *Etiennette-Jeanne Vézotal*, était née à Lignières, diocèse d'Autun, le 1er janvier 1764.

Elle entra dans notre maison le 17 janvier 1787, prit l'habit le 19 février 1788, et fit profession le 1er janvier 1789.

Cette chère Sœur se fit remarquer, dès son entrée, par son sang froid et son caractère de franchise et de gaîté qui la rendait tout-à-fait aimable. Avant que notre Sœur ne prit d'engagement, notre Mère crut devoir lui mettre sous les yeux la perspective des malheurs qui menaçaient les ordres religieux. « Ah! ma « bonne Mère, lui dit-elle avec sa naïveté or- « dinaire, vous pouvez être tranquille; pourvu « quej'aie le bonheur d'être consacrée à Dieu, « je suis contente, quoi qu'il m'arrive. »

La mort fut le résultat glorieux de son courage.

CHAPITRE XV.

Louise-Catherine Soiron, Tourière du dehors.

Louise-Catherine Soiron était née à Compiègne. Elle avait 30 ans lorsque nos Mères,

informées de la sagesse et de la piété de cette fille, la prirent pour *Tourière* du dehors. Son grand dévouement pour la communauté lui fit solliciter la grâce d'y rester attachée : ce qui lui mérita la gloire de recueillir, avec les épouses fidèles de J.-C., les palmes de la victoire. Elle avait 53 ans lorsqu'elle monta à l'échafaud.

CHAPITRE XVI.

Thérèse Soiron, autre Tourière du dehors.

Thérèse Soiron, sœur et compagne de la précédente, naquit à Compiègne en 1751.

Elle était d'une rare beauté et avait surtout un cœur extrêmement bon.

La princesse de Lamballe, en accompagnant le pieux duc de Penthièvre son beau-père et un des protecteurs de notre maison, fut tellement frappée de la beauté et des grâces de cette fille, qu'il n'y eut sortes d'instances qu'elle ne fit pour se l'attacher. « Venez, venez avec « moi, lui disait cette princesse, et soyez assu-«rée que je vous rendrai parfaitement heureuse. « Madame, répondit Thérèse, Votre Altesse « a bien de la bonté ; mais elle me permettra de « lui dire que quand elle m'offrirait la cou-« ronne de France et qui plus est l'univers « entier, je n'en voudrais pas, parce que je

5.

« préfère la place où Dieu m'a mise, et où je
« trouve des moyens de salut que je ne
« pourrais avoir dans la maison de Votre
« Altesse. »

La princesse, quoique fâchée de ce refus, ne put s'empêcher d'admirer l'esprit de foi et de religion de Thérèse.

Cette excellente fille, n'ayant pas voulu quitter nos Mères, les suivit au tribunal révolutionnaire.

Jusqu'ici elle n'avait cessé de montrer le plus grand courage; mais son énergie faillit l'abandonner entièrement lorsqu'elle entendit l'arrêt qui la condamnait à la peine de mort.

Notre Mère, qui s'aperçut de l'effet terrible qu'avait produit sur Thérèse la sentence de sa condamnation, pria un gendarme d'aller lui chercher un verre d'eau. Mais à peine cette bonne fille avait-elle repris ses sens, qu'elle témoigna à l'assemblée son regret de la faiblesse qu'elle avait fait paraître. Elle mourut sur l'échafaud, âgée de 42 ans.

Ainsi furent moissonnées, en un même jour, par la faulx révolutionnaire, seize victimes en qui l'œil le plus pénétrant ne pouvait découvrir que des vertus. Ainsi fut accompli le songe

mystérieux d'une de nos Sœurs qui avait vu la communauté entière entrer, le même jour, triomphante dans le Ciel, à l'exception de trois Sœurs que l'ange du Seigneur rangea à part, n'étant point destinées à partager leur triomphe.

Ma Sœur Stanislas et ma Sœur Thérèse de Jésus ont cessé de vivre depuis quelques années. Je reste seule en ce triste monde quoique avertie par les infirmités qui m'accablent que mon exil n'a plus à se prolonger longtemps.

Me sera-t-il donné, Seigneur, de revoir ces chères compagnes qui ont couronné, par une fin si glorieuse, une carrière si édifiante de fidélité, de ferveur et de vertus? J'attends tout, ô mon Dieu, de votre tendresse, et si mes infidélités me jettent dans les alarmes, votre miséricorde et l'intercession de mes courageuses Sœurs me rassurent. Combien de fois, en parlant de vos pieuses épouses, n'ai-je pas été tentée de leur donner les qualités de saintes et de martyres. Je les crois telles en effet. Mais pour ne point anticiper sur les décisions de la Sainte-Eglise, dans le sein de laquelle je veux vivre et mourir en fille soumise et obéissante, je me suis abstenue ordinairement de ces dénominations. Si contre mon intention néan-

moins, il m'était échappé quelques expressions qui fussent de nature à avoir besoin d'être rectifiées, je déclare formellement que, soit dans les faits extraordinaires que j'ai racontés, soit dans le sens que j'ai donné à mes paroles, je ne prétends exiger d'autre foi que celle qu'on a coutume de donner aux histoires fondées sur la simple autorité humaine [1].

Du reste, la mort de nos Sœurs est un fait public; il existe encore des milliers de personnes qui ont pu les voir monter à l'échafaud; le motif qui les y a conduites n'est point non plus un mystère : il est consigné dans les papiers du temps. Voilà ce qu'on ne peut contester. Or c'est le point principal. Pour le reste, je le confie dans toute la sincérité de mon âme, à mes sœurs en Jésus-Christ, en leur déclarant que j'aurais eu horreur de donner comme certain un fait qui m'aurait paru douteux.

[1] Nous adoptons, en ce qui nous concerne, pour tout ce que nous avons pu dire dans la préface, dans les notes ou ailleurs, la même déclaration : heureux de nous conformer en cela, comme en tout le reste, aux intentions de la Sainte-Eglise, et notamment aux décrets d'Urbain VIII. *(Note de l'Editeur.)*

FIN DU LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME,

Où l'Éditeur a placé les notes et pièces justificatives des deux Livres qui précèdent.

NOTE I.

J'ignore si les vers dont Fouquier-Thainville se servit pour motiver la condamnation des Carmelites de Compiègne, et qui commencent par ces mots : *Qu'il paraisse au sein du tonnerre*, sont de la Révérende Mère Prieure Thérèse de St-Augustin, je sais seulement qu'elle versifiait avec facilité ; mais la plupart de ses petites compositions ont péri sans doute après son jugement, tous les papiers ayant été saisis avant le transfert des Religieuses à la Conciergerie. Comme tout ce qui vient des Saints intéresse, je n'ai pas cru devoir laisser échapper l'occasion de citer ce qui nous reste de cette vénérable Mère.

Voici les vers qu'elle composa au mois d'avril 1793, l'année après que les Religieuses de Compiègne furent obligées de sortir de leur monastère. *Elle était livrée en ce moment aux plus horribles souffrances*, ainsi que l'atteste la Sœur Marie de l'Incarnation.

I.

Ici-bas notre partage
Sont les croix, l'adversité ;
Mais nous y trouvons le gage
D'une heureuse éternité.
Du ciel encore exilées,
Nous y lançons nos soupirs :
Et nos âmes consolées
Goûtent les plus doux plaisirs.

II.

O Sion, ô Cité sainte !
Quand viendra l'heureux moment
De jouir dans ton enceinte
D'un divin ravissement ?
Ineffable jouissance !
Mon cœur, pour y parvenir,
Il te faut, avec constance,
Travailler, aimer, souffrir.

III.

Armons-nous d'un saint courage,
Comme de vaillans soldats ;
Notre Roi nous y engage,
Vainqueur aux premiers combats.
Que de héros à sa suite !
On les compte par milliers :
Sur leurs pas courons bien vîte
Et partageons leurs lauriers.

On a pu remarquer, dans le courant de cet ouvrage, que presque toutes les actions, les paroles et les écrits des Carmélites de Compiègne, plusieurs années avant la consommation de leur sacrifice, portaient une empreinte prophétique. Cette dernière strophe, entre autres, est une sorte de prédiction des événements du 17 juillet 1794.

J'ai trouvé dans les papiers de la sœur Marie de l'Incarnation, les deux cantiques qui suivent écrits de la main de la R. M. Prieure Thérèse de St-Augustin. Ils sont apostillés par une Religieuse déclarant qu'ils sont de la composition de la dite Mère. Je n'ai pu en acquérir d'autre certitude.

CANTIQUES

Pour une Religieuse qui revient auprès de ses Sœurs, après une retraite de dix jours.

Air : Un Chanoine de l'Auxerrois.

I.

Seule à seule auprès de Jésus,
Au monde je ne pensais plus.
Trop chère solitude,
Où dans le calme et dans la paix,
L'âme jouit de vos bienfaits,
Sans nulle inquiétude ?
Ah ! que ne puis-je toujours

Voir prolonger votre cours !
Mais le Seigneur
Eprouve mon cœur :
Dieu que ce coup est rude !

II.

Quoi ! ce séjour délicieux
Il le faut quitter pour ces lieux
Où l'époux nous renvoie ?
Il faut vivre dans les combats,
Lui répétant jusqu'au trépas,
Avec amour et joie :
Seigneur, ou souffrir ou mourir;
Voilà mon plus ardent désir.
Et, chaque jour,
Lui faire ma cour,
Sans quitter cette voie.

AIR : Michaut, etc.

I.

Soit en parlant, ou me taisant,
Agissant ou me reposant,
Je prendrai Jésus pour modèle.
Dans les ennuis ou la langueur,
Son œil ranimera mon zèle.
Dans son amour (*bis*) et dans son cœur,
Je trouverai le bonheur.

II.

De me voir compter pour rien,
Oui, c'est mon plus solide bien.

L'estime de la créature
N'est plus l'objet de mes soucis,
Malgré le cri de la nature.
Mais du vrai bien (*bis*) mon cœur épris,
Se porte à l'amour du mépris.

III.

Le sensible, par ce transport,
Se trouve réduit à la mort :
Grand Dieu ! pour moi quelle victoire !
Votre grâce me soutiendra.
A vous seul en soit la gloire.
Alleluia! (bis) Qu'il fait bon là !
Heureux qui le goûtera !

A la suite des deux cantiques ci-dessus se trouvent les vers suivans, également écrits de la main de la R. M. Prieure Thérèse de St-Augustin.

Je pense que c'est une troisième strophe du premier cantique : car c'est la même mesure et le même sujet..

Qu'il est aisé de le chanter !
Mais de le bien exécuter,
Il n'en est pas de même.
Courage, cependant, ma sœur,
L'amour sera toujours vainqueur :
On peut tout quand on aime :
Conservez cette belle ardeur
Dont je vois brûler votre cœur ;

Et que l'époux
Fasse au mieu jaloux
Dire : En vérité j'aime.

NOTE II.

J'ai promis de donner les lettres de la R. M. Prieure Thérèse de St-Augustin qui ont échappé heureusement au ravage des temps. J'ai déjà prévenu le lecteur que ces lettres précieuses existent en original dans le monastère des Religieuses Carmélites de Sens. Peut-être s'en trouve-t-il d'autres ailleurs. Nous serions heureux de l'apprendre pour augmenter, un jour, le trésor que nous offrons aux âmes pieuses, et spécialement aux épouses de Jésus-Christ.

Celles que nous livrons à l'impression présentent, à chaque ligne, dans celle qui les écrit, un modèle d'humilité, de l'affection la plus tendre et la plus reconnaissante pour la vie religieuse. Plus elle sent le prix de sa vocation, plus elle se montre empressée à favoriser les pieux désirs de l'âme fidèle que Dieu semble y appeler.

Elle ne lui dissimule point les peines et les sacrifices d'une vie toute vouée à la mortification et au renoncement; mais elle lui fait entrevoir le riche dédommagement qui les accompagne.

On y découvre ensuite la bonté de ce cœur vraiment maternel qui prend tous les moyens pour adoucir la douleur amère d'une fervente postulante qui avait plus de courage que de force pour soutenir les austérités du Carmel.

S'il ne lui est pas possible, malgré tous les désirs qu'elle en a naturellement, d'augmenter d'une brebis de plus son troupeau chéri, elle veut, autant qu'il peut dépendre d'elle, contribuer à sa sanctification par les salutaires avis qu'elle lui donne.

Elle relève son courage, en lui faisant envisager que la marque la plus infaillible que nous aimons Dieu est la disposition où nous sommes de nous conformer, en tout, à ses adorables volontés.

Cependant, quand elle s'aperçoit que l'âme qu'elle voulait consoler et rendre soumise aux décrets de l'adorable Providence, ne peut se déterminer à suivre la marche que le Ciel lui indique, la sage Prieure fait un effort sur elle-même pour vaincre une résistance qui n'est plus selon Dieu.

Elle lui fait voir avec autant de force et de fermeté que de prudence, de sagesse et d'égards, que le Seigneur manifeste, comme il lui plaît, ses desseins : tantôt par la santé qu'il refuse, tan-

tôt par l'organe de ceux qu'il a chargés de prononcer sur les vocations, tantôt par les circonstances qui annoncent qu'une détermination sainte en elle-même ne serait plus qu'une obstination condamnable, si on la prenait contre les vues de Dieu.

Les lettres que la R. M. Thérèse de St-Augustin adresse à Mlle de Grand-Rut peuvent servir de modèle aux personnes que Dieu appelle à gouverner les maisons religieuses. C'est ce qui nous a déterminé à les rendre publiques, pensant qu'elles procureront autant d'utilité aux Religieuses qui voudront s'en édifier, que nous avons éprouvé de plaisir à les lire.

LETTRES

De la Révérende Mère Thérèse de St-Augustin, Prieure des Carmélites de Compiègne, exécutée à mort, avec sa Communauté, le 17 juillet 1794.

LETTRE PREMIÈRE.

A MADEMOISELLE DE GRAND-RUT.

J. M. J. T. Carmélites de Compiègne, 10 novembre 1788.

Mon cœur va au-devant de vous, ma très honorée Sœur et bien-aimée fille, avec notre

chère sœur Thérèse[1], qui est celle qui est venue aussi à ma rencontre lorsque j'ai eu le bonheur de venir dans ce saint et cher asile, et qu'on m'a fait la charité de m'y recevoir; ainsi, la même qui a reçu la mère va aujourd'hui chercher la fille; puissiez-vous, en cette circonstance, ma très chère Sœur, éprouver autant de consolations que j'en éprouvai dans celle que je ne puis me rappeler, sans être pénétrée de reconnaissance pour le bienfait inestimable de ma vocation, et la faveur que je chérirai toute ma vie, d'avoir été admise dans ce monastère où, dès le premier instant, tout m'a charmée et a fixé mon cœur, et où tout encore met le comble à ma félicité! Qu'il en soit donc de même de vous, ma très chère enfant, et que l'entrevue de notre bonne Tourière produise le même effet sur vos sentimens; les plus vifs et les plus tendres renaîtront chaque jour, et à mesure que vous prendrez connaissance de ce qui compose notre heureux Carmel. Monsieur notre confesseur sera pour vous, comme il est pour nous, un vrai père: il en a la tendresse; la rare prudence qu'il y réunit lui concilie la confiance générale, et il en résulte une paix délicieuse que goûte la communauté

[1] Thérèse Soiron, à qui la Mère Prieure donne le nom de *Sœur*, était Tourière du dehors.

et chaque Religieuse en particulier. Ce bon pasteur, quand il apprit qu'il avait encore une autre brebis qui n'était pas de cette bergerie, était prêt à l'aller chercher, si les circonstances le lui eussent permis! Voyez, ma chère Sœur, comme la Providence nous ménage des dédomagemens, quand elle exige de nous des privations! Pour ne vous faire pas perdre le mérite de celles-ci, je ne vous annoncerai pas, dans cet instant, davantage de jouissance : le bon Dieu qui vous les réserve, comme j'en suis sûre, saura vous les découvrir à proportion de vos besoins; mais, pour le présent, je sens qu'il vous faut de la force et du courage. Une vive foi et un ardent amour de Dieu vous mettront dans ces dispositions, ma chère enfant, je les demande pour vous, de tout mon cœur, et vous suis bien tendrement, dans celui de notre bon maître, ma très chère et bien aimée Sœur et tendre fille,

Votre très humble et très
obéissante servante.

SŒUR THÉRÈSE DE ST-AUGUSTIN, r. c. ind.

LETTRE SECONDE.

DE LA MÊME A LA MÊME.

J. M. J. T. Des Carmélites de Compiègne, le 9 octobre 1789.

Dès l'instant de votre départ, ma très chère enfant, je me suis proposé de donner à mon cœur, par le moyen de la plume, un essor que prudemment j'avais cru devoir retenir au moment que nous nous sommes quittées; vous pouvez conjecturer que de toute cette triste journée nous n'avons pas été en état : l'attendrissement était trop vif. Ensuite la crainte de renouveler le vôtre nous a fait différer; j'avais même pris le parti d'attendre une occasion; mais, dans le doute si votre séjour à Reims sera encore long, et suivant toute apparence pouvant être très court, nous nous empressons de répondre à vos touchans témoignages de reconnaissance en vous assurant de toute la sincérité et vivacité de notre tendresse. Le bon Dieu, ma très chère enfant, nous prive de la consolation de vous en donner des preuves au milieu de nous; il nous faut adorer ses desseins : il les a trop manifestés pour que nous n'en soyons pas convaincus;

et comme vous le marque votre respectable Mère maîtresse qui m'apporte un mot pour sa chère et bien aimée fille, vous ne devez pas vous faire de reproches de n'avoir pas répondu à ce que le Seigneur exigeait de vous; hé! ma chère petite, vous avez fait non-seulement tout ce que vous avez pu, mais plus que vous ne pouviez. Je vous l'ai dit, je vous le répète, pour votre tranquillité, mes Sœurs ont souvent été attendries, et plusieurs me venaient trouver toutes en larmes lorsqu'elles vous avaient vue faire quelque chose d'un peu fort : balayer votre petit degré. Vous serez peut-être bien aise de savoir que ma Sœur Marie de l'*Incarnation* a été jalouse et empressée de me le demander, en me suppliant de ne la point décharger d'autre chose en place, que ce serait une consolation pour elle de le faire à votre intention; j'ai acquiescé avec attendrissement à une requête qu'une abondance de larmes accompagnait, je puis vous en garantir la sincérité, ainsi que celle des regrets continuels de ma Sœur Constance, que je n'eusse jamais cru susceptible d'une telle sensibilité; je suis même obligée de l'en gronder; dernièrement encore quelque violence qu'elle se fît à la messe elle éclatait en sanglots; elle dit à notre Mère Henriette et à nous ensuite, qu'elle

avait fait la Ste-Communion pour vous et qu'elle vous recommandait si instamment à Notre-Seigneur, afin qu'il ne vous laissât pas dans le monde où elle-même craint souverainement de retourner, qu'elle fondait en larmes.... A côté d'elle ma Sœur Marie de l'Incarnation en faisait autant, en s'étouffant tant qu'elle pouvait, je vous assure de leur part une union constante dans toutes les saintes pratiques du Carmel, où nous les voyons avec consolation se renouveler avec une ferveur que cet événement a bien ranimée. Vous savez que tout ce petit troupeau ne vient guère me trouver : hé bien, j'en suis toujours environnée depuis votre séparation; il me semble qu'elles trouvent à entretenir leur maîtresse et nous de leur chère compagne qu'elles n'oublieront jamais, un adoucissement à leur peine. Tout-à-l'heure encore, je recueillais les larmes de cette bonne petite St-François dont je crois les prières bien agréables au bon Dieu, à cause de la candeur de son âme : « Ma bonne chère « Mère, me dit-elle, si j'osais vous prier de dire « à notre bonne petite Sœur Louise de Jésus « que, tous les jours de ma vie, je prierai pour « elle et lui serai toujours unie et à son bon « Ange, etc. » Je m'aperçois que je passe le temps à vous rendre les sentimens de vos ten-

dres compagnes... on est venu m'interrompre; je n'ai plus le temps de vous rien dire pour moi; vous connaissez, chère et tendre enfant, le cœur de votre Mère, qui ne cessera de vous regarder comme *sa fille* dans la foi. Je vous disais, avant de faire une si longue parenthèse, que toute la communauté était émue en vous voyant faire quelque chose de fort : ouvrir et fermer les fenêtres du chœur, le frotter, etc.

Oui, ma très chère enfant, on était touché du courage qui vous faisait, dans ces circonstances et dans tout le détail de notre vie surmonter les obstacles que vous fournissait la faiblesse de votre complexion; ce sont même ces efforts multipliés, que nous vous voyons si généreusement soutenir, qui nous ont laissées si long-temps dans le doute sur votre vocation. Malgré toutes les lumières de notre raison et de notre conscience, pour ne vous pas croire appelée au Carmel, votre invincible ardeur pour en remplir les pénibles devoirs nous ont presque persuadées que nous nous trompions; ne vous en voulez donc plus et ne vous en prenez plus à vous-même, ma chère petite Sœur et toujours tendre fille; voyez tout dans la volonté de Dieu; ne demandez pas pourquoi donc il vous donne un si vif attrait pour un état où il ne vous appelle pas : ce sont des

secrets de providence que nous connaîtrons un jour et dont nous bénirons ensemble son infinie miséricorde : j'en ai la confiance. Oui, très chère enfant, quand nous nous réunirons dans la céleste patrie, nous découvrirons le prix des sacrifices que nous aurons été à même de faire ; plus ils auront été sensibles, plus ils nous auront acquis de mérite et de gloire. Disposez-vous donc en fille docile à la conduite du meilleur et du plus tendre des pères, à tout ce qu'il lui plaira faire de vous. S'il exige que vous alliez lui prouver votre amour au sein de votre famille, obéissez avec la simplicité d'un enfant ; j'espère que le bon Dieu se laissera toucher de votre soumission, et se rendra à vos désirs ; tâchez de n'en avoir qu'un unique, celui de lui plaire. Je ne finirais pas, en vous disant mille choses encore ; mais on vient chercher nos lettres. Toutes les commissions de votre Mère maîtresse prenez-les aussi de ma part ; vous savez que nous n'avons qu'un cœur[1] où sera toujours notre tendre enfant, qui priera pour son indigne Mère

THÉRÈSE DE ST-AUGUSTIN, r. c. ind.

[1] Modèle des personnes en charge, dans les communautés, la Mère Thérèse de St-Augustin n'a qu'un cœur avec la Mère Henriette qui l'a précédée en qua-

LETTRE TROISIÈME.

DE LA MÊME A LA MÊME.

J. M. J. T. Des Carmélites de Compiègne, le 15 décembre 1789.

A la très chère Sœur Louise de Jésus, sa tendre Sœur, sa constante amie et son ancienne Mère, salut en Notre-Seigneur.

Vous n'attribuerez, ma très chère Sœur, et toujours bien aimée fille, mon silence sur votre dernière, qu'à des occupations multipliées en ce triste temps, par les affaires relatives à notre saint état dont vous êtes sûrement instruite, et qui doivent vous faire, avec nous, adorer une conduite de providence qui, par les croix sensibles dont elle permet que notre misérable vie soit traversée, nous ménage des moyens de salut et de perfection plus sûrs encore que ceux qui eussent été de notre choix et conformes à notre attrait; l'essentiel est d'en user suivant ses desseins pleins d'amour, et avec la plus aveugle soumission. J'espère que

lité de Prieure, et la Mère Henriette n'a qu'un cœur avec la Mère Thérèse de St-Augustin qui lui a succédé. *(Note de l'Editeur.)*

telles sont vos dispositions, et que vous y êtes affermie de plus en plus par l'exemple et les conseils des dignes et vertueuses parentes qui ont eu la tendre charité de se rendre vos consolatrices et d'essuyer vos larmes. Dans la confiance que vous avez encore l'avantage d'être auprès de ces Dames, je vous prie de leur faire agréer, avec la reconnaissance que je partage avec vous, mon profond respect; cette sainte maison peut compter actuellement sur un droit acquis aux prières de notre communauté, qui se fonde sur la ferveur des siennes. Oui, je me persuade que le Seigneur daignera exaucer les vœux mutuels que nous formons pour la conservation de nos saints états. Hé cette chère et respectable tante donc! qui après avoir été si utile à notre saint Ordre qu'elle a tant édifié pendant sa sainte vie, croyons-nous qu'elle sera insensible à ses intérêts, à présent qu'elle jouit sûrement des récompenses que lui ont méritées les vertus qu'elle a constamment pratiquées sur le Carmel? Non, ma chère enfant; elle n'oubliera pas les vôtres non plus, vous qu'elle aimait si tendrement! aussi, loin de m'affliger et de pleurer avec vous sa perte, je me console, et suis plus portée à vous féliciter d'avoir en cette sainte tante, une puissante protectrice dans le Ciel.

Outre mes occupations, ma chère petite Sœur, le défaut d'occasion est encore la cause de mon retard : depuis long-temps on m'en promet pour Reims, et toujours elle manque : toutes vos petites affaires sont prêtes et attendent toujours; je crains que les mouchoirs surtout et autres linges ne vous fassent faute, cela me peine véritablement; je vais prendre le parti d'en faire de petits paquets que Mme Clédar trouvera moyen de faire parvenir à Reims; mais pour ce qui est des gros, elle me dit qu'elle ne le peut absolument pas; il faudrait alors que j'attendisse à Pâques, par M. D'angerts; cela me paraît terrible; au premier jour donc, un petit paquet de ce que je crois le plus pressé; j'oserai l'adreser à M. le Trésorier, votre incomparable père, qui voudra bien avoir la bonté de vous le faire passer soit à Vinai, ou chez M. votre père, auquel vous présenterez, je vous prie, ainsi qu'à Mme votre mère, l'assurance de mes respectueux sentimens. Toutes mes Sœurs en conservent pour vous de bien tendres : vous en connaissez la sincérité. Vous avez eu, dès votre entrée ici, des preuves de ceux de ma Sœur Euphrasie, actuellement en retraite; elle ne vous oublie pas non plus que votre officière ma Sœur St-Ignace, qui m'a assuré, en ne pouvant retenir ses larmes, qu'en

voyant que plusieurs de nos Sœurs vous avaient écrit, elle se serait jointe à elles sans son extrême difficulté pour écrire. Ma Sœur Résurrection le dispute à vos Mères en tendresse; c'est beaucoup dire. Vous ne manquerez pas, dans l'occasion, de l'assurer de votre constance dans l'association de sept *gloria patri*, si en effet vous y êtes fidèle : voici les instructions que vous désirez par rapport à celle du *verbe incarné*, afin que vous puissiez la commencer à Noël; je m'empresse de vous l'envoyer. Unissons-nous, ma très chère enfant, pour honorer ce mystère d'amour en adorant notre Dieu devenu enfant; humilions-nous, anéantissons-nous, affectionnons-nous à cet état d'enfance spirituelle, à la pratique de cette sainte simplicité, de la manière que nous l'avons tant de fois expliqué. Je vous donne rendez-vous à la crêche chaque jour d'ci à la purification...... Priez beaucoup pour votre petite compagne Sœur Constance; hélas! je devrais avoir la consolation de recevoir ses vœux aujourd'hui sans le décret qui m'a été signifié légalement il y a trois semaines. Cette pauvre enfant a bien du chagrin, sa mère veut la rappeler; nous nous y opposons; mais je crains qu'elle ne l'emporte[1]. Ce sera une terrible épreuve pour

[1] Nous avons vu ailleurs que la Sœur Constance partagea le sort de ses compagnes, le 17 juillet 1794 : plus

cet enfant! *fiat fiat*. Adieu, ma chère fille.

THÉRÈSE DE ST-AUGUSTIN.

LETTRE QUATRIÈME.

DE LA MÊME A LA MÊME.

J. M. J. T. Jeudi-Saint, avril 1790.

Faute d'occasions, Mademoiselle et toujours chère petite Sœur, vos lettres ne font que de nous parvenir. Nous sommes toutes bien sensibles et reconnaissantes de la constance de vos sentimens pour nous, la sincérité des miens pour vous, ma très chère enfant, me porte à vous dire avec ma franchise ordinaire, qu'il faut pourtant enfin prendre le dessus de notre sensibilité; la vôtre paraît encore bien vive et vos regrets, si je croyais les renouveller, et exciter, par ma lettre, des retours sur cet entier et par-

heureuse d'aller dans le Ciel recevoir la couronne qu'elle avait méritée par son courage et sa foi, que de prolonger son existence mortelle auprès d'une mère mortelle elle-même. Comme la Sœur Marie de l'Incarnation dit, sans exception, que les Religieuses Carmélites renouvellèrent leurs vœux au pied de l'échafaud, il est à croire que la Sœur Constance les avait déjà faits en particulier, à moins qu'elle ne les ait prononcés, pour la première fois, avant de mourir. *(N. de l'Edit.)*

fait sacrifice que vous avez dû faire à Dieu de votre inclination, chère amie, pour vous rendre à sa volonté trop manifestée ; je brûlerais tout-à-l'heure ce papier, et je condamnerais mon cœur à ne plus jamais vous épancher ses sentimens ; mais j'espère que vous êtes plus courageuse, et je demande au bon Dieu que vous vous affermissiez dans les dispositions que tant de fois nous nous sommes efforcées, votre maîtresse et nous, de vous inspirer : je parle de ce parfait abandon au divin vouloir de notre bon Maître. Soyons entre ses mains comme des enfans entre les bras d'un tendre Père, qui sait bien mieux que nous ce qu'il nous faut. Persuadons-nous que ce que nous souhaiterions le plus, nous serait peut-être préjudiciable, et ce à quoi nous avons le plus d'opposition, nous sera peut-être plus salutaire. Nous sommes des aveugles, ma chère enfant, par rapport à notre propre conduite, et par conséquent bien insensées de ne nous pas abandonner à la Providence, mais d'agir ou au moins de penser d'après nos faibles lumières et nos inclinations ne nous y fions pas, ma très chère enfant ; quelques innocentes et pieuses qu'elles nous paraissent et qu'elles soient même en effet, nous nous tromperions en les suivant, parce que partout où il y a tant

du nôtre, cela ne vaut rien; laissons donc faire notre bon Dieu ; adhérons de tout notre cœur à son bon plaisir; faisons-en le nôtre dès que nous le connaîtrons, soit par l'organe de ceux qui nous tiennent sa place, soit par les événemens de sa providence. De quelque manière donc qu'elle dispose de vous, ma chère petite Sœur, soyez-lui sincèrement soumises. Si, comme les circonstances actuelles me le font craindre, elle vous contraint de passer dans le monde, une vie que vous désirez si ardemment consacrer à Dieu dans la retraite, consentez humblement à ce sacrifice dont je sens tout le prix ; immolez-vous joyeusement à cette volonté souverainemet adorable de notre bon maître : partout, en tous lieux et en tous temps, on peut le servir, l'aimer, etc. Souvenez-vous de Ste-Catherine de Sienne qu'on surchargeait d'occupations, afin de la distraire de son attrait pour l'oraison, mais elle avait un oratoire dans son cœur où elle entretenait avec son bien-aimé un commercé délicieux et intime que rien n'était capable d'interrompre. L'obéissance à ses parens, l'humilité, la sainte joie qu'elle conservait en s'acquittant des emplois bas et pénibles auxquels on l'occupait, furent les moyens par lesquels elle sut plaire à ce divin Epoux et fixer sur elle ses plus tendres

complaisances. Vous en serez de même l'objet, ma chère petite Sœur, si vous imitez cette Sainte. Faites-vous comme elle une habitude d'un doux recueillement; regardez comme notre Sainte Mère, Notre-Seigneur dans votre cœur; méditez souvent cette maxime de ce divin Sauveur : *Apprenez que je suis doux et humble de cœur.* Vous avez dévotion à la sainte Enfance, hé bien ! je pense quelquefois que, si vous vous trouviez chez vous, Mme votre mère pourrait vous représenter la Très Sainte Vierge, et M. votre père, notre Père St-Joseph, et vous, ma chère Enfant, vous vous uniriez en esprit à l'adorable Jésus dont il est dit dans le saint Evangile: *Il leur était soumis.* Vous que je prêche toujours, ne vous en prenez qu'à mon zèle pour votre perfection et à mon sincère et tendre attachement : car n'allez pas conclure d'après ma morale que j'ai pris aisément mon parti sur notre séparation et qu'à l'amitié a succédé l'indifférence. Oh non! mais c'est qu'à tout ce qui me revient sur tout cela, je me calme par cette réfléxion : *Dieu l'a ainsi ordonné*, et que je suis convaincue que nous ne tirerons du fruit de ce sacrifice qu'autant que nous y acquiescerons de bon cœur. Ce sera le moyen sûr d'en recevoir la récompense dans cet heureux séjour où nous serons réunies

pour ne plus jamais être séparées. En attendant ce bienheureux terme, je vous donne rendez-vous dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. Bien des respects à Mesdames vos parentes et toute la sainte communauté de Vinai, si vous y êtes encore, et ne nous oubliez pas auprès de M. votre père et de Mme. votre mère.

Votre chère Mère Maîtresse et toutes mes Sœurs vous disent les choses les plus tendres et prient pour vous de tout leur cœur; et de tout le mien aussi je vous embrasse et suis,

Votre Sœur, Mère,
amie et servante.

THÉRÈSE DE ST-AUGUSTIN, r. c. ind.

LETTRE CINQUIÈME.

DE LA MÊME A LA MÊME.

J. M. J. T. Des Carmélites de Compiègne,
Veille de la fête de l'Assomption, 1790.

Nous sommes donc toujours gravées dans votre souvenir, ma chère Sœur, ce titre que vous conservent nos cœurs, vous prouve que vous y êtes constamment présente aussi. Ce sentiment réciproque que le bon Dieu nous a inspiré doit nous être utile, si comme il le doit être,

il est animé de l'esprit de foi, qui nous rapprochant souvent devant Dieu, nous engagera à lui présenter les différens besoins les unes des autres, et à le prier de nous accorder tous les puissans secours qui nous sont à chacune si nécessaires, dans les circonstances où, par sa volonté, nous nous trouvons. Que cette volonté sainte soit toujours la règle de notre conduite pour nous soumettre humblement et exactement à tout ce que nous savons que ce souverain Maître exige de nous; qu'elle soit encore le motif continuel de nos plus solides consolations dans les épreuves par lesquelles il lui plaît de nous faire passer. Elles ne nuiront jamais à nos âmes, et au contraire elles nous deviendront très profitables pour notre perfection et pour notre salut, si nous les recevons avec résignation. Persuadons-nous bien, ma très chère enfant, que ce sont des gages certains de l'amour de notre Dieu; prouvons-lui le nôtre par notre soumission et par la pratique constante de toutes les vertus; vous savez celles qu'il demande de vous particulièrement. Dans le monde comme dans le cloître, ma très chère petite Sœur, l'humilité, la douceur, le support du prochain, sont d'un exercice indispensable, vous en avez reçu bien des leçons; vous en avez vu bien des exemples : profitez-

en actuellement; c'est le temps de donner au bon Dieu, après avoir tant reçu de sa bonté infinie. Je souhaite, ma très chère fille, qu'il vous comble de plus en plus de ses grâces, et surtout que vous y soyez bien fidèle; si cette fidélité trouve bien plus d'obstacles dans le monde, et à présent plus que jamais, elle y procure aussi beaucoup plus de mérite. Que cela relève votre courage presque abattu par les difficultés que vous rencontrez. Une foi ferme et généreuse, un amour fervent et solide sauront tout applanir. D'ailleurs, n'aspirez pas à une tranquillité parfaite en cette vie, c'est le temps des combats; soutenons-les vigoureusement, et portons incessamment les yeux sur ces brillantes couronnes qui doivent être le prix de nos victoires; souvenons-nous que *la manne cachée est réservée aux victorieux*, et ne désespérons pas de sentir, même dès ici-bas, de temps en temps, quelques douceurs de ces consolations que le Seigneur répand sur les amertumes, en faveur de ceux qui le servent et qui l'aiment. Ne vous répandez donc pas tant en plaintes sur ce que vous souffrez, ma chère fille; ne refléchissez donc pas tant sur votre situation, ou ne vous permettez de l'envisager que du côté le moins pénible. En effet, notre amour propre grossit souvent nos maux:

mettons-nous au-dessus de cette sensibilité extrême qui, en nous persuadant que nous souffrons beaucoup, nous fait réellement souffrir davantage. Distrayons-nous de nos propres peines, en nous occupant et compâtissant à celles des autres : essayons de les soulager autant qu'il nous est possible. Tels sont, ma très chère enfant, les petits moyens qui me semblent propres à vous être offerts. Trop heureuse si j'apprends dans la suite qu'en les employant, vous vous en trouvez bien! Vous reconnaissez sans doute, à ce souhait, mon zèle et ma tendresse. Ils seront toujous les mêmes pour vous, ma très chère fille. Comptez sur les mêmes sentimens de la Révérende Mère Henriette qui, à raison de ses occupations, ne peut vous en assurer elle-même. Elle est fort sensible à vos vœux à l'occasion de sa fête; je vous remercie d'avance de ceux que je suis sûre que vous ferez pour la mienne; mais conservez l'usage du Carmel de ne pas écrire pour ces sortes de sujet. Par des occasions, quand il s'en présentera, nous recevrons toujours volontiers de vos nouvelles et vous donnerons des nôtres quand nous pourrons.

Ce n'est pas ma Sœur Elizabeth, mais ma Sœur Xavier, que nous avons perdue au mois d'avril dernier; sa mort a fait un grand vide....

j'espère qu'elle prie pour nous dans le Ciel où je vous donne rendez-vous en vous embrassant tendrement d'esprit et de cœur, ma très chère fille, et suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Votre mère et amie constante,

SŒUR THÉRÈSE DE ST AUGUSTIN, r. c. ind.

P. S. Sœur Constance est toujours ici novice, les épreuves du côté de sa famille ne lui ont pas manqué : actuellement ils ne veulent plus ni de ses lettres ni en entendre parler ; le Seigneur le permet ainsi pour s'assurer de sa fidélité, elle s'estime au reste bien heureuse encore de ce qu'ils la laissent ici tranquille à présent : elle espère que le bon Dieu touchera enfin leurs cœurs, et qu'ils verront sans peine sa persévérance. Elle se recommande beaucoup à vos prières et vous assure des siennes, ainsi que toutes nos chères Sœurs, qui sont sensibles et reconnaissantes de votre souvenir : ma Sœur Résurrection compte sur votre exactitude aux sept *Gloria Patri*, le matin, à midi et le soir. A la première occasion, ma chère et bien aimée fille, vous me direz si elle a raison. A Dieu, encore une fois, à Dieu et en Dieu.

LETTRE SIXIÈME.

DE LA MÊME A LA MÊME.

J. M. J. T. Des Carmélites de Compiègne, ce 24 septembre 1790.

Je vois avec peine, ma très chère enfant, tous les tourmens où vous mettez votre esprit : une résignation plus entière dans votre cœur y ramènerait la paix que vous ne trouverez jamais en tenant si fort à votre volonté, contre celle de Dieu. Il vous l'a manifestée d'une manière, ou plutôt en tant de manières et si positivement, qu'il y a une espèce d'obstination à vouloir toujours ce que vous devez être convaincue qu'il ne veut pas. Ce début vous paraît dûr; il l'est aussi, j'en conviens et je vous avoue, ma chère enfant, qu'il en coûte extrêmement à mon cœur pour m'exprimer ainsi : il faut que je me brusque, et je le fais; parce que je crois que Dieu le demande de moi pour satisfaire au zèle qu'il m'inspire pour le vrai bien de votre âme, qui m'est et me sera toujours chère. Je n'ai pas oublié tout ce que j'ai souffert en vous faisant quitter le Carmel; il n'a pas moins fallu, pour m'y déterminer, que de très fortes raisons : elles subsistent toujours, sans que les

circonstances actuelles dont vous voudriez vous favoriser puissent en rien les affaiblir. Ainsi, ma très chère enfant, le parti à prendre le plus sage est de mettre fin à tous nos projets; de n'en plus former d'autre au moins, que celui d'entrer parfaitement dans les vues de la Providence, en nous occupant des moyens de nous sanctifier dans l'état présent où elle nous met. C'est une illusion de prétendre à la perfection par une autre voie que celle qui nous est actuellement tracée. Pendant que nous fatiguons ainsi notre imagination d'idées chimériques, nous négligeons le bien présent que nous devrions faire, et nous perdons le temps qui est une chose si précieuse !...

Croyez-moi, ma très chère enfant, employez-le, ce temps qui passe et nous échappe, employez-le à la pratique des vertus que Dieu demande de vous, à présent; profitez de toutes les occasions qu'il vous en fournit à chaque moment; et ne vous préparez pas, pour le dernier de votre vie, quand il faudra que vous en rendiez compte, le regret cuisant, mais alors inutile, de les avoir tous perdus : instruisez-vous, ma chère petite, ou plutôt, souffrez que je vous instruise (il est affligeant pour moi que ce soit à vos dépens). Jugez des regrets que vous éprouveriez pour le terrible instant

de la mort, si vous n'aviez profité de tous ceux de votre vie, comme je vous le conseille; jugez, dis-je, des cruels remords que vous causerait cette perte irréparable, par la peine que vous ressentez aujourd'hui de celle des grâces et des moyens de perfection qui vous environnaient sur le Carmel!..... Néanmoins, consolez-vous, ma chère enfant, cette perte toute grande qu'elle est, peut se réparer encore, elle doit se réparer : et ce ne sera même qu'en la réparant que vous éviterez la première, plus funeste, parce qu'il ne sera plus en votre pouvoir d'y apporter aucun remède; tout sera passé alors; tout sera fini pour vous. Ah! pendant que vous avez encore en votre disposition ce temps qui ne nous est donné qu'à condition que nous l'emploîrons à acquérir une heureuse éternité, efforcez-vous d'arriver à ce terme; et croyez certainement que le bon Dieu vous accordera de puissans secours pour y parvenir, indépendamment des obstacles multipliés qui vous effrayent dans le monde, dont la corruption vous fait justement horreur. Si, contre la volonté de Dieu qui vous appellerait dans la solitude, vous alliez de vous-même vous jeter dans le siècle, oh! je tremblerais pour vous alors; je ne m'attendrais plus qu'à des chutes déplorables, en punition de votre infidélité,

et je vous dirais : « Qui aime le péril y périra. » Mais ici, c'est tout autre chose ; Dieu lui-même, et contre votre attrait, vous engage au combat : preuve certaine qu'il veut vous y soutenir et vous couronner. Courage donc, chère enfant : point de craintes pusillanimes, injurieuses à la puissance et à la bonté d'un père dans le sein duquel nous devons nous jeter avec la plus tendre comme la plus ferme confiance ; et ne me dites pas que ce sont vos imperfections et vos défauts qui vous ont rendue indigne de l'état où vous êtes toujours persuadée que Dieu vous appelait. Quand cela serait (car je veux bien y consentir, pour vous tranquilliser), qu'auriez vous à faire à présent, que ce à quoi je vous exhorte ? c'est-à-dire, de vous abaisser très humblement, mais paisiblement sous la main paternelle de Dieu qui, par une touchante miséricorde sur votre âme qui lui est chère, vous donne le moyen de faire pénitence de vos fautes, en vous plaçant dans un état si contraire à vos inclinations et à vos vues. Renoncez-y donc, mon enfant, et entrez une bonne fois dans celles du Seigneur, qui très assurément veut vous sauver et vous perfectionner à présent dans le monde, où vous devez croire qu'il vous gardera à l'ombre de ses ailes, comme il l'eût fait

dans la Sainte Religion, supposé qu'il vous eut d'abord appelée à ce saint état. Oui, ma tendre et bien aimée fille (car vous le serez toujours), si dans l'état actuel, où vous devez être bien assurée que Dieu vous veut à présent, vous portez en paix cet esprit de contrition, de patience, de soumission; si vous conservez chèrement dans le fond de votre cœur et si vous exprimez constamment dans votre conduite cette disposition de simplicité, de douceur et d'humilité qui plaît tant à Notre-Seigneur, je vous réponds de sa protection spéciale, parce qu'il ne la refuse jamais aux *doux et humbles de cœur*, et qu'il les rend toujours l'objet des divines complaisances du sien. C'est dans cet asile de grâce et cette source de consolation que je vous laisse, ma très chère enfant; je souhaite que vous y puisiez tout ce qui est nécessaire à vos besoins actuels, surtout l'abandon de vous-même. Lisez souvent et avec la plus grande attention le chapitre XXVIIme du IIIme livre de l'Imitation de J.-C., et le chapitre XXXVIIme du même livre; vous y trouverez de quoi renoncer à tous les projets qu'enfante votre imagination inquiète, que je vous engage fort à calmer par ces lectures et la soumission au bon plaisir de Dieu qui doit en être le fruit.

J'attends toujours la réponse de M. l'abbé Rigaud, auquel je n'ai pas manqué d'envoyer votre lettre, en l'intéressant le plus qu'il m'a été possible à votre sort, sans lui faire comprendre que je pense qu'il peut entrer dans vos vues, parce qu'en effet il ne le peut pas et j'en suis très persuadée; mais sans lui rien alléguer non plus de contraire à vos propositions, parce que je lui connais assez de lumières et de prudence pour n'y pas consentir. Vous reconnaissez à ce trait sans doute, ma chère fille, la franchise de celle qui conserve pour vous les sentimens de la plus tendre Mère et de la plus sincère amie.

SOEUR THÉRÈSE DE ST-AUGUSTIN, r. c. ind.

P. S. Notre digne et tendre Mère Henriette et toutes nos chères Mères et Sœurs vous disent un million de choses, en particulier ma Sœur Constance, qui prie pour vous de tout son cœur. C'est de tout le mien que je vous embrasse, et vous souhaite toutes les bénédictions du Seigneur.

LETTRE SEPTIÈME.

CETTE LETTRE EST DE M. L'ABBÉ RIGAUD, A LA MÊME.

Paris, le 24 septembre 1790.

Je désirerais fort, Mademoiselle et très chère fille en Notre-Seigneur, qu'il fût en mon pouvoir de répondre favorablement à la demande que vous me faites. Mais votre entrée au Carmel devient plus impraticable qu'elle n'a jamais été. L'assemblée va pensionner toutes les Religieuses, et bien mincement, en s'emparant de leurs biens : elles auront bien de la peine à se soutenir. Dans une pareille position, je ne saurais, à mon grand regret, vous donner des espérances qu'il ne serait pas en mon pouvoir de réaliser. Dès lors que vous trouvez tous ces obstacles à votre entrée au Carmel, c'est une preuve que Dieu ne vous y veut pas. Il ne tiendra qu'à vous de mener une vie sainte et retirée chez vos parens; d'y édifier, en y vivant en Carmélite, en vous y prêtant néanmoins avec une charité complaisante, à tout ce qui ne serait pas contraire aux devoirs que la Religion vous impose. Tâchez d'y avoir un bon guide de votre conscience, et en vous conduisant

selon ses avis, et suivant les règles qu'il vous prescrira, vous serez en sûreté pour votre salut, et Dieu vous soutiendra dans le monde. Evitez avec vos parens une humeur sombre et triste qui ne pourrait que leur déplaire. Vous aurez sans doute des chagrins dans le monde; et où n'y en a-t-il pas? mais en les prenant en esprit de pénitence et les supportant patiamment pour plaire à Dieu, toutes ces peines vous paraîtront légères, et contribueront plus que les consolations à vous rendre bien sainte. Je demande à Dieu qu'il vous fasse cette grâce, et vous prierez beaucoup pour votre ancien Père, qui vous est, ma chère fille, bien affectionné en Notre-Seigneur.

L'ABBÉ RIGAUD.

Le P. S. *qui suit dans la même lettre est de la Révérende Mère Thérèse de St-Augustin :*

P. S. Je me réjouis dans le Seigneur, ma très chère enfant, de la consolation que va vous procurer cette lettre que je m'empresse de vous envoyer par la voie que vous me marquez; je ne sais si elle vous parviendra aussitôt que celles qui passent par Reims : j'ai la confiance qu'à quelque moment que vous la receviez, ce sera toujours avec le profond respect, la soumission et la reconnaissance justement dus au

bon et saint Père qui a pris la peine de vous l'écrire avec tant de zèle et une si tendre charité. Lisez-la souvent, ma chère fille, et tâchez de mettre en pratique les avis salutaires qu'elle renferme; c'est le moyen d'acquérir, dans votre position, la paix et la consolation que je vous souhaite avec la tendresse que vous me connaissez. Mille tendres amitiés de toutes nos Sœurs.

SŒUR THÉRÈSE DE ST-AUGUSTIN, r. c. ind.

J'ai dit ailleurs les raisons qui m'engageaient à insérer les trois lettres ou fragmens de lettres qui suivent. On sait combien M. de la Mothe avait de vénération et d'affection pour le Carmel : on reconnaît ici de quel juste retour il était payé par le Carmel.

LETTRES

D'une Carmélite d'Amiens écrites quelques jours après la mort de M. de la Mothe, évêque d'Amiens [1], *aux très honorées Sœurs Marie-Thérèse et Nathalie, Religieuses, rue Grenelle, à Paris.*

J. † M. Des Carmélites d'Amiens,
15 juin 1774.

Je ne serais pas digne de vivre, chères amies, si je doutais de vos bontés et de votre tendre amitié : recevez l'assurance de toute notre sensibilité pour l'intérêt tout particulier que vous voulez bien prendre à notre amère douleur: nous sommes comme écrasées, comme anéanties par le coup qui nous accable. Ce n'est point la vieillesse qui nous a enlevé notre saint Père, mais un dépôt dans la poitrine: son zèle pour la gloire de Dieu et sa dureté affreuse sur lui-même l'ont exactement tué. Vous avez su sans doute son procès pour l'hérétique enterré par des huissiers. Il fut lui-même pour interdire [2] l'endroit du cimetière où on l'avait mis,

[1] M. de la Mothe mourut le 10 juin 1774, et il fut inhumé le 13: ainsi cette première lettre fut écrite deux jours après sa sépulture.

[2] Il faut probablement lire *réconcilier*, au lieu d'*interdire*. Le cimetière était *interdit* par le fait de l'inhumation. Il ne s'agissait donc plus que de le réconcilier, quand on eut fait droit aux plaintes du Prélat. (*V. sa vie.*)

et il sentait bien qu'il n'avait pas les forces nécessaires pour cette cérémonie; il me le dit la veille(son carême l'avait épuisé).Il y parla trois quarts-d'heure avec force; il était enrhumé; il s'échauffa beaucoup; ses gens même furent obligés de changer; mais le saint Evêque ne voulut pas le faire; son rhume augmenta; il n'eut plus la facilité de cracher, et tout le monde assure que depuis ce moment le dépérissement de toute la nature a été sensible. On ne peut concevoir le concours de monde qui, sans discontinuation, allait vénérer son saint corps qui n'a pas cessé d'être entourré par la maréchaussée; toutes les portes de l'Evêché étaient gardées; l'empressement général d'avoir de ses reliques était si grand que, sans ces précautions, la bière même ne serait pas restée intacte. Six séminaristes qui se relevaient jour et nuit, étaient occupés sans relâche à faire toucher les croix, les médailles, les chapelets, etc. Les beaux esprits même, qui ordinairement voient avec pitié ces sortes de dévotions dans le peuple, venaient eux-mêmes avec respect, se trouvant bienheureux d'avoir quelque chose qui eût touché à un si grand saint. Outre la garde qui ne le quittait point, on avait entouré le corps de banquettes et de cierges pour empêcher la foule d'approcher; et, malgré cela, sans savoir

comment, le lendemain de sa mort il n'avait plus un seul cheveu. On dit des miracles de toute espèce; mais il faut qu'ils soient constatés : on y travaille. Une pauvre femme qui vient recevoir ici l'aumône toutes les semaines dit hier à la portière que sa fille était bien affligée de n'avoir pas fait comme une femme de sa connaissance dont l'enfant n'avait pas encore pu faire un pas; que la mère avait porté une chemise pour la faire toucher à notre saint Evêque, qu'elle l'avait mise à son enfant qui avait couru aussitôt. Mais en voici un, chères amies, dont je vous certifie la vérité: La femme de notre sacristain avait, depuis vingt ans, une descente affreuse. Depuis l'instant de cet accident elle n'a pas été un seul instant sans souffrir plus ou moins violemment. Dimanche dernier, elle ne savait que devenir ; elle sentit une grande confiance que, si elle pouvait aller prier le Saint, il la guérirait. Comme elle ne pouvait marcher, elle pria une voisine de la traîner; elles furent ensemble; mais la foule était telle, qu'il ne lui fut pas possible d'y parvenir. Elle resta dans l'excès et la violence du mal jusqu'au lundi matin; l'espérance seule pouvait la faire traîner. Elle ne sait même comment elle se trouva aux pieds du saint Evêque, elle lui dit dans sa simplicité : « Mon

« saint Père, vous savez la nécessité que j'ai « de travailler pour gagner ma vie ; vous « savez qu'il faut que je serve les Carmélites, « et qu'avec mon affection on sera obligé de me « renvoyer ; je vous en prie de prier bien Dieu « afin que vous me guérissiez, puisque je n'ai « pas de moyen. » Aussitôt elle sentit un remords de conscience inexprimable (elle avait fait un remède, je ne sais quand, où il y avait de la superstition, et elle ne le savait pas). Aussitôt elle lui dit : « Vous savez bien que je l'ai fait avec « innocence, je vous en demande bien pardon ; « je le demande à Dieu aussi, et je vous promets « de m'en confesser. Mais malgré cela, je vous « en prie, guérissez-moi : car j'en suis bien « fâchée. » Aussitôt elle sentit un bouleversement terrible dans toute la nature, un malaise effroyable dans son corps et une défaillance de cœur qui fit croire qu'elle allait perdre connaissance et mourir là, parce que la foule l'aurait suffoquée ; aussitôt elle ajouta : « Mon « saint Père, si vous voulez que je meure, la « volonté de Dieu soit faite. » Au même instant elle se leva et se trouva en parfaite santé, son accident entièrement passé ; elle accouru à toutes jambes. « Je frappais de mes pieds, « ma Mère, contre le pavé, de toutes mes for- « ces ; je toussais. En arrivant j'ai voulu porter

« deux seaux pleins d'eau pour m'assurer si « mes forces étaient revenues : et j'ai beau faire, « je suis entièrement guérie. » J'oubliais la circonstance que cette femme, dans sa simplicité, persuadée de l'humilité du Saint, craignait qu'elle ne l'empêchât de la guérir : et pour lui ôter tout embarras, elle lui dit : « Monseigneur, « je vous promets de ne le dire qu'à cinq ou « six personnes, mais je le dirai aux Carmélites. » Il est venu des personnes de ma connaissance de douze et quinze lieues, exprès pour l'invoquer. Le jour de l'enterrement, les rues, les maisons et même les couvertures des lieux par où la procession où l'on a porté son saint corps a passé étaient entièrement pleines, et tous le proclamaient Saint. A la Cathédrale, on a fait un mausolée sous un dôme pour qu'il puisse être vu jusqu'au dernier instant. On avait emporté jusqu'à la dernière chaise pour laisser place aux gens ; mais, au moment de l'enterrement, on ne pouvait s'y résoudre : on croyait que Mgr l'Evêque actuel[1] rendrait

[1] C'est Monseigneur de Machault qui avait été formé aux vertus épiscopales par son vénérable prédécesseur. M. de la Mothe le demanda et l'obtint pour coadjuteur deux ans avant sa mort. Il fit lui-même la cérémonie de son sacre, au mois de mars de l'année 1772. « Dieu, disait-il, me fera miséricorde en récompense

l'âme sur le bord de la fosse. On ne pouvait achever les prières; un miracle opéré dans ce moment (mais dont nous ne savons pas les détails) a occasioné une rumeur inexprimable. Jugez, chères amies, de tous les différens mouvemens de nos cœurs : la douleur, la confiance, la joie et la reconnaissance de ce que Dieu manifeste la gloire de ce saint Evêque, sa privation, l'espérance qu'il nous protégera : tout cela fait livrer des combats où il est étonnant de ne pas mourir. Nous ne savons si nous sommes dans les avenues du Ciel, ou si nous sommes restées sur la terre.

J'ai des *in-folios* à vous en dire, mais ma pauvre tête est si fatiguée que je ne sais ce que je conte, et mon incapacité à y mettre de l'ordre vous fera attendre bien des choses intéressantes. Notre nouvel Evêque a donné des ordres pour faire faire les perquisitions et les procès-verbaux des faits constatés. Je suis chargée de m'informer de toutes les personnes que je connais et qui ont connu ce Saint, de tout ce qu'elles en savent, des fragmens de lettres,

« du choix que j'ai fait. Me voilà tranquille sur ce point, « à l'heure de ma mort ; je laisse un successeur qui vaut « mille fois mieux que moi. » Louis XV disait à Madame Louise, à cette occasion : « Il faut que le siége d'Amiens « soit toujours occupé par des Saints. » (*N. de l'Editeur.*)

de ce qu'on sait de lui en sentimens, en conversation, sur ses vertus, une plaisanterie même; j'espère, chères amies, que vous ne me refuserez pas tout ce que vous pouvez apprendre par vous et vos amies. Répétez-moi le propos qu'il a tenu à Mme Louise, lorsqu'on l'a fait maîtresse des novices; je vous l'ai mandé exactement dans le temps où je pouvais le rendre plus exactement.

Adieu, chères amies, il n'y a que pour vous que je puisse en écrire si long, ne pouvant parler de notre saint Père sans être toute bouleversée; mais que ne voudrais-je pas faire pour vous marquer mes tendres sentimens?

LA MÊME AUX MÊMES.

J. † M. Des Carmélites d'Amiens, 22 juin 1774.

Je m'empresse, chères amies, de secourir, autant qu'il dépend de moi, la malade qui vous intéresse; voici une lettre de notre saint Père, un petit morceau de linge trempé dans son sang à l'ouverture de son corps, et un morceau de la doublure de sa chasuble. Ce dernier est du vol dont je vous ai parlé hier et qui a été fait

la nuit d'après l'enterrement. Il est certain que nous sommes tourmentées de tous les côtés; mais il ne l'est pas moins que nous nous oublierions plutôt nous-mêmes que de ne pas réserver pour vous, chères amies, et pour notre cher Grénel, tout ce que nous pouvons. Notre Mère n'est pas moins empressée que moi : elle amasse tout ce qu'elle peut obtenir, pour en faire ensuite la distribution à la communauté: et vous savez que vous voulez bien qu'on vous compte du nombre. Je crois que si vous ne le vouliez pas, nous le ferions malgré vous, ainsi que notre chère Nathalie. Je suis désolée d'avoir brûlé une quantité de lettres qui ne m'étaient utiles que pour le moment; je relirai toutes celles qui me restent et vous enverrai ce que je pourrai.

Un grand-vicaire m'a fait promettre monts et merveilles, je désire qu'il me tienne parole. Oui, chère amie, non seulement j'espère, mais je ne puis douter que notre saint et si aimable Père n'ait dans le Ciel autant et plus d'amitié pour nous toutes et pour chacune de nous qu'il n'en avait sur la terre. C'est là le grand avantage de s'attacher aux Saints et d'en être aimé. Je vous avoue que je ne suis pas un seul instant ni le jour ni la nuit sans être comme avec lui, et avec la certitude qu'il m'entend, qu'il

m'écoute volontiers, et qu'il fait ce qui m'est le plus avantageux. Il m'a dit trop de fois sur la terre : Vous devez savoir, ma chère fille, que je suis votre Père, et que je vous aime comme mon enfant; dites-moi tout ce que vous voulez; demandez-moi tout ce que vous voulez : soyez toujours le cœur ouvert sur toutes choses sans embarras, sans retenue, vous ne m'embarrassez jamais; je suis bien aise quand je peux faire ce qui vous fait plaisir; mais je vous refuse sans peine, parce que je sais que vous ne voulez que ce que je veux, et ce que je veux, c'est la gloire de Dieu, c'est votre plus grand avantage, c'est de vous voir saintement heureuse. Les *Quatre-Temps* sont venus pendant sa maladie, et nous avons pris pour confesseur extraordinaire un grand-vicaire qu'il avait depuis peu (et avec lequel le saint Evêque avait montré désirer que nous fissions liaison). Depuis ce moment, chaque fois qu'il le voyait, il lui disait : Parlons un peu de nos Carmélites : j'aime cette maison; elle va bien, j'ai la même reconnaissance de ce que l'on fait pour elles que de ce qu'on fait pour moi. La veille de sa mort, et je crois même la dernière nuit de sa vie, il lui dit encore : N'avais-je pas raison de vous dire que vous seriez content de mes Carmélites? allez-y, allez-y: je vous en prie, vous verrez que vous en serez toujours content;

je vous l'assure. Dans sa maladie, il y a eu un jour de mieux, et il avait ordonné qu'on mît ses chevaux pour nous venir voir, disant que ce petit mouvement lui ferait du bien. Ses bontés pour nous étaient si connues que toute la ville nous plaint et partage notre douleur, et que lorsqu'on ne laissait entrer personne à l'Evêché, pas un de ses gens n'aurait osé refuser nos tourières. On ne s'accorde pas sur le miracle qui a fait tant de rumeur : les uns disent que c'est un homme qui avait une fièvre maligne, et qui, s'étant fait apporter, avait été guéri; d'autres disent que c'est une jeune fille d'un village voisin qui avait les jambes estropiées et qui avait jeté ses béquilles en courant de toutes ses forces; tout est encore trop en mouvement pour pouvoir bien s'assurer des faits. Les Religieuses de St-François ont dit à notre tourière que la Sœur d'une d'elles, qui avait (je ne sais si ce n'est pas depuis deux ans) les yeux dans un état affreux, et *gros comme des pelottes*, ayant obtenu la grâce de baiser les pieds du Saint, était revenu entièrement guérie. Tout se vérifiera; mais il faut le temps. Nous avons dit deux offices à neuf leçons, et fait un service, et nous avons commencé à dire tous les jours les vêpres des morts pendant quarante jours, comme il est d'usage pour un supérieur; mais

nous les disons aujourd'hui pour la dernière fois; et à la place, nous allons faire une neuvaine au Saint pour qu'il nous obtienne le rétablissement de la santé de la communauté; il l'a toujours désirée, et notre confiance est telle que plusieurs de nos Sœurs, notre Mère à la tête, commenceront à faire la règle entière le premier jour de la neuvaine. Je vous instruirai, chère amie, de tout ce que j'apprendrai, mais je ne voudrais rien vous dire que de sûr.

Je suis très reconnaissante des marques de bonté de notre Père Rigaud; elles me feraient concevoir l'espérance qu'il ne me refuserait pas la grâce de me *noircir*[1]. C'est peut-être porter trop loin mon ambition; dites-moi ce que vous en pensez.

LA MÊME.

J. † M. Ce samedi, à midi.

Nous sortons du parloir, chère amie, où nous avons vu un enfant miraculeux. C'est un petit garçon d'un village si voisin qu'il est re-

[1] *Noircir*, c'est-à-dire remplacer le voile blanc par le voile noir.

gardé comme faisant partie d'un faubourg de la ville. Cet enfant a eu une jambe fort enflée, avec la fièvre (il y a neuf mois); sa mère s'est imaginée que son pied était démis, et s'est avisée de le porter à un *remetteur*, qui lui a fait ce qu'il a voulu; mais depuis ce moment, l'enfant n'a pu se donner aucun mouvement; tous ses nerfs se sont retirés partout le corps; les bras, les reins, le dos, les jambes; enfin, depuis les pieds jusqu'à la tête, il est devenu couvert de plaies et d'ulcères qui n'ont pas cessé de couler. Des douleurs, comme vous pouvez imaginer; il était comme une boule; aucun de ses membres ne pouvait s'étendre, et quand on le mettait par terre il restait sur ses genoux et sur ses mains. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il était devenu tout-à-fait en langueur sans pouvoir prendre de nourriture. Sa mère desséchait elle-même, et par l'afliction et par les soins sans relâche que lui demandait l'état de son enfant. Le jour de l'enterrement de notre saint Evêque, le vicaire du village dit à cette femme : « Si vous avez de la foi et de la confiance, vous « guérirez votre enfant. Portez-le à notre Saint « et tâchez de le lui faire toucher. » Cette femme partit de bonne heure, car elle était si faible elle-même qu'elle ne pouvait se soutenir : et son fils, qui a sept ans, faisait un fardeau lourd à porter une grosse demie-lieue.

Elle nous assure qu'elle l'a faite avec la plus grande aisance, sans être même obligée de se reposer, et que depuis ce moment ses forces sont entièrement revenues. Après avoir attendu deux grandes heures pour parvenir à entrer dans la chapelle où était le saint corps, il n'y a pas eu moyen de l'approcher assez pour que son enfant le touchât; mais on lui a fait toucher un linge dans lequel elle a enveloppé les jambes de son fils et l'a rapporté chez elle. En arrivant, elle l'a mis par terre; ses jambes se sont étendues, et il s'est tenu debout. Elle a regardé à ses pieds et y a vu une grande diminution, elle a continué à l'envelopper dans le linge qu'elle avait fait toucher : le lendemain ses plaies étaient toutes séchées et l'enfant courait avec les autres dans la rue, avec le mouvement libre de tous ses membres, et plus de douleurs, excepté à un pied qui avait encore deux plaies, l'une au coude-pied et l'autre au talon. Elle a fait une neuvaine au Saint, et il ne reste plus que le mal du talon qui n'est presque plus rien.

La suite de la lettre manque.

NOTE III.

Les deux lettres qui suivent, et dont l'original est chez les Religieuses Carmélites de Sens, ont été rendues à la Sœur Marie de l'Incarna-

tion, par la personne même à qui elles avaient été adressées, et qui est morte fort peu de temps après. On y retrouve le même esprit, la même prudence, la même charité et le même zèle que dans celles de la Mère Thérèse de St-Augustin. Celle-ci avait hérité de celle-là. Heureux héritage que l'on transmet sans s'appauvrir, et que l'on communique en entier, sans rien perdre!

LETTRES

De la Révérende Mère Henriette de Jésus, Maîtresse des Novices des Carmélites de Compiègne, ex-Prieure.

LETTRE PREMIÈRE.

À MADEMOISELLE DE GRAND-RUT.

J. M. J. T. Carmélites de Compiègne.

Ma très chère petite Sœur et constamment fille, vous pouvez être persuadée que je n'oublierai pas ce nom de *Mère*. Je vois avec plaisir que vous me le conservez. Pour moi j'en conserverai les sentimens, surtout l'intérêt à votre bonheur et la tendresse. Je suis souvent occu-

pée de votre situation ; je forme pour vous des souhaits, et je finis par tout remettre à la volonté du bon Dieu : car je ne vois que le désir de son accomplissement et la soumission à ses ordres qui puissent nous procurer, dans les événemens affligeans, la paix nécessaire pour nous maintenir dans son saint service, dans la fidélité à nos devoirs, et généralement nous rendre la vertu plus aisée à pratiquer ; c'est le meilleur remède à toutes nos peines : il en ôte le plus amer, et ne nous en laisse que ce qu'il faut pour pouvoir offrir quelque sacrifice à Dieu. Courage et abandon, ma chère petite; soyons fermes et résolues pour les occasions où il lui plaira de nous mettre à l'épreuve. Il ne faut pas douter du soutien qu'il nous donnera, et qu'il ne nous aide à remporter la victoire, puisque c'est sous ses divins ordres que nous allons au combat, et non par notre propre choix. Vous ne prenez pas le change sur ce que je vous dis : vous saurez l'appliquer, au besoin. Vous comprenez que je n'entends pas parler de cette guerre continuelle que nous devons faire contre nous-mêmes, guerre qui, en détruisant l'amour-propre, fait pourtant que nous avons pour nous l'amour que Dieu veut que nous ayons. Le Ciel en sera le prix; il faut le ravir par violence dans tous les états : et cha-

cun a ses grâces proportionnées. Le monde a des tribulations qui ne se trouvent pas dans la religion; mais on trouve Dieu partout. Tendons à lui par les moyens de sanctification qu'il nous offre : et, à coup sûr, nous remplirons la fin pour laquelle il nous a mis au monde : le *connaître, l'aimer et le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle*, est une réponse du catéchisme qu'il est bon de se rappeler souvent, et un excellent sujet d'oraison. J'espère que vous essaierez d'en faire un peu chaque jour : elle vous est nécessaire, et il me sera avantageux de n'y être pas oubliée, ou du moins dans vos autres prières; j'y réclame une petite part, et j'y ai une grande confiance.

Nous venons de recevoir l'édifiante circulaire de la vertueuse Mère Louise; je désire l'imiter, je ne doute pas qu'elle ne soit dans le Ciel une protectrice de sa chère petite nièce et de toute sa famille; j'espère que le souvenir de ses vertus vous consolera de sa mort. Ma Sœur Rosalie en fait sûrement le sacrifice avec bien de la générosité : elle lui appartenait de plus près que vous, et avait la consolation d'être témoin de ses exemples; vous l'imiterez, cette vertueuse tante, dans la soumission avec laquelle elle accepte cette séparation qui doit lui être très sensible.

Monsieur l'abbé Courouble me charge de vous remercier de votre honnête souvenir dont il a été flatté. Vos compagnes vous regardent toujours comme leur Sœur; elles vous sont constamment attachées. Pour moi, je répondrai toujours à votre tendresse par la sincérité de la mienne. Je vous prie d'y compter ainsi que sur mes prières.

J'ai l'honneur d'être, ma très chère Sœur et très chère fille, votre très humble et très obéissante servante,

SŒUR HENRIETTE DE JÉSUS, r. c. ind.

LETTRE SECONDE.

DE LA MÊME A LA MÊME.

J. M. J. T.

Ma chère petite amie et toujours fille,

Oui, vous regardant constamment comme Carmélite, puisqu'au moins de cœur vous habiterez le Carmel, je conserverai pour vous ce nom si doux de *Mère*, et j'en aurai le cœur et la tendresse. J'ai suivi les mouvemens de l'un et de l'autre, dans les petits services que j'ai

essayé de vous rendre ; et vous, ma chère petite, vous l'avez fait également dans la manière dont vous les avez reçus. Nos vœux et nos désirs s'élevaient encore au dessus du sentiment naturel : Dieu en était le premier mobile. Il se contente de vos efforts : et vous arrêtant au milieu de votre course, il exige une autre sorte de sacrifice, et par là nous le rend commun. Mais vous vous en faites un reproche que vous ne méritez pas : vous ne pouvez ajouter des forces à votre complexion, et nos devoirs en exigent plus que Dieu ne vous en a donné. Il est donc manifeste qu'il a d'autres desseins sur vous que ceux que vous vous fassiez Carmélite, et sûrement ils ne sont pas moins dictés par sa miséricorde. Vous ne tarderez peut-être pas à la chanter, c'est toute mon espérance. En attendant, ma chère petite, cessez d'augmenter votre douleur en vous croyant coupable ; cette persuasion serait une tentation du démon, et non une vérité, ni un acte d'humilité. Il voudrait abattre votre courage, et vous rendre incapable, en ruinant votre santé, d'observer une règle même douce et aisée ; c'est ce qui arrivera infailliblement si vous ne prenez pas le dessus de votre affliction, et si vous en conservez assez pour qu'elle vous ôte l'appétit et le repos. Vos compagnes ne

vous ont pas abandonnée pendant votre route. Je me suis acquittée de vos commissions pour elles; toutes sont bien touchées de cette séparation; elle fait encore couler des larmes; je ne pouvais tarir celles de ma Sœur Constance qui vient de me donner la nouvelle assurance qu'elle ne vous oubliera jamais, mais particulièrement à la Sainte-Communion.

Faites-moi le plaisir d'offrir mon très profond respect à M. l'abbé Bida : j'en suis pénétrée, et je partage la juste reconnaissance que vous inspire son zèle et ses bontés.

Ma Sœur Rosalie est remplie de sentimens; dites-lui, s'il vous plaît, ma chère petite, que je désire lui témoigner mon tendre retour, et que ce sera par quelque occasion. Assurez aussi M. votre père et Mme votre mère de la part que nous leur donnerons dans nos vœux: leur tendresse vous en saura gré: c'est vous qui la leur procurez.

Ma santé n'est pas plus mauvaise et pas assez dérangée pour en faire mention : c'est pour répondre à votre amitié que j'en dis quelque chose. Conservez-la moi cette amitié que je crois sincère et donnez m'en toujours des preuves devant le bon Dieu : et si c'est la seule que je puisse vous donner de ma tendresse, au moinsj'y serai constante.

J'ai l'honneur d'être, ma très chère petite bonne amie et fille, votre très humble et très obéissante servante,

SŒUR HENRIETTE DE JÉSUS, r. c. ind.

Mon respect au très Révérend Père Jacquemart.

NOTE IV.

Les avis qui suivent ne peuvent être lus qu'avec beaucoup d'intérêt. Dans leur simplicité, ils annoncent, de la part de celui qui les donne, une grande sagesse, un œil observateur à qui rien n'échappe de tout ce qui peut contribuer à la réforme ou à la sanctification d'une communauté religieuse. On peut au reste d'après cette pièce, se faire une idée de la régularité de la maison de Compiègne en 1780, puisque le supérieur qui la visite trouve si peu de chose à y réformer. Ce document, tout écrit de la main de la R. M. Thérèse de St-Augustin, et conservé précieusement par les Carmélites de Sens, prouve aussi l'attention avec laquelle on recueillait dans cette communauté les moindres leçons. Assurément ici ce n'est pas l'éloquence de celui qui parle qui a pu déterminer à faire un recueil de ce qu'il dit.

JESUS MARIA JOSEPH THERESA.

Précis de ce que nous avons pu retenir du chapitre de la visite de notre digne et respectable Visiteur monsieur l'abbé Rigaud.

Du 13 septembre 1780.

C'est avec bien de la consolation, mes filles, que je vois le zèle qui vous anime pour la perfection de votre saint état; et je vous avoue que je n'ai pas trouvé nécessaire de faire de nouveaux réglemens, puisque vous vous portez de vous-mêmes à observer ceux de ma dernière visite. Je vous assure, mes filles, que tant que vous y serez fidèles, vous goûterez de plus en plus le bonheur de votre état et que vous n'aurez pas à craindre ces chutes funestes que nous voyons malheureusement dans d'autres ordres autrefois si florissans, et qui ne sont tombés, mes filles, que par la négligence des supérieurs qui auraient dû, par leurs visites, remédier à de légères infractions, qui étaient d'abord très peu de chose, mais qui, ayant été négligées, ont conduit insensiblement à des abus considérables. J'ai ouï dire à un Chartreux, que les trois choses qui avaient maintenu leur ordre dans la ferveur de son premier

institut, sans que, depuis son établissement, il ait eu besoin de réforme, c'était : 1° les visites; 2° l'éloignement du monde; 3° le silence. Voilà les trois points auxquels ils attribuent cette parfaite régularité, cette ferveur constante où nous les voyons encore aujourd'hui. Ce sera aussi, mes filles, ce qui vous conservera dans l'esprit de votre état, cet état si saint qui fait la consolation de l'Église ! Oui, mes filles, vous devez en remplir parfaitement les obligations par reconnaissance pour l'Église.

Elle vous a reçues dès votre naissance au nombre de ses enfans, retirées de l'esclavage du démon, et régénérées en Jésus-Christ; dans un âge plus avancé, elle vous a rendues participantes des sacremens, où vous avez recouvré la grâce, si par le péché vous aviez eu le malheur de la perdre. Cette tendre mère n'abandonne pas ses enfans, même après leur mort; elle veille jusque sur leurs cendres qu'elle conserve dans le tombeau, et ne cesse d'offrir ses prières pour leur obtenir l'entrée du Ciel : c'est cette Église sainte qui vous a ménagé ces asiles où vous composez la plus précieuse partie de son corps. C'est par son autorité que nous sommes établis pour veiller à votre perfection, mes filles, et vous distribuer les trésors spirituels qu'elle nous confie.

Profitez donc bien, mes filles, de tant de bienfaits; et montrez votre attachement et votre reconnaissance pour l'Église, par votre zèle pour ses intérêts. C'est là ce qui animait votre sainte Mère; elle était sensiblement affligée des progrès de l'hérésie; et c'est le motif qui l'a portée à établir votre réforme, afin que vous priiez continuellement pour détourner tous ces fléaux de l'Église, qui causaient à son cœur la plus vive amertume. Oui, ce cœur généreux de votre sainte Mère, si ferme au milieu des adversités; ce cœur en qui on ne voyait jamais de faiblesse, se laissait si fort attendrir sur les maux de l'Église, qu'elle ne pouvait les considérer sans verser des torrens de larmes. Ah! de quelle douleur ne serait-elle pas pénétrée, si elle vivait dans ce siècle malheureux, où l'irreligion et l'impiété sont, pour ainsi dire, à leur comble; et où on s'efforce d'anéantir le peu de religion qui reste encore! Car (le croiriez-vous, mes filles?) dans les campagnes, il se débite des catéchismes d'incrédulité, qui enseignent que tout périt avec nous, qu'il n'y a pas d'enfer.... et mille autres choses qui font frémir.

Sur cent mille âmes dans Paris, il n'y en a pas douze mille qui fassent leurs pâques[1]. Je

[1] Si la remarque de M. l'abbé Rigaud est exacte, il y avait moins de fréquentation de la Table sainte en 1780 qu'aujourd'hui. (*Note de l'Editeur.*)

ne finirais pas, si je voulais vous dire tout ce que je sais de déplorable à ce sujet. Je vous dis cela, mes filles, afin que vous soyez comme Moïse, que vous éleviez les bras pour détourner la colère de Dieu, qui nous menace de l'entière ruine de la religion! Il y a, à présent, des missionnaires qui travaillent avec succès à l'établir dans la Grande-Tartarie, dans l'empire de la Russie et celui de la Chine. Dieu veuille qu'elle ne s'abolisse pas entièrement parmi nous!... Nous n'avons que trop d'exemples qui doivent nous faire craindre ce malheur. Vous savez, mes filles, que l'état des musulmans était le centre de la religion chrétienne, et qu'actuellement, il y a bien encore quelques chrétiens, mais la religion qui domine est celle de Mahomet. Prions Dieu qu'il n'en soit pas ainsi de la France qui était le centre de la religion catholique. A présent, je vous assure que le nombre des catholiques y est bien petit; je suis certain qu'il y en a moins qu'en Angleterre; oui, dans l'Angleterre, en y comprenant l'Irlande, je suis persuadé qu'il y a actuellement plus de catholiques qu'en France[1]. Le

[1] Nous ne pouvons nous empêcher de croire, ou que M l'abbé Rigaud s'est heureusement trompé, ou que la religion catholique a fait de grands progrès en France depuis 1780. A la vérité, les environs de la capitale

nombre en diminue tous les jours; il n'y a presque plus de prêtres; on manque de prêtres! Ah! mes filles, que tout cela doit vous animer à l'exactitude et à la fidélité à toutes vos règles et vos constitutions : car persuadez-vous bien, que si vous voulez rendre vos prières agréables à Dieu, et dignes d'être exaucées, il faut garder inviolablement toutes vos saintes observances. Soyez-y donc bien fidèles, mes filles, ce sera un moyen infaillible de toucher le cœur de Dieu, et de remédier aux maux qui font gémir l'Église notre Mère, et tous ses véritables enfans.

Vous êtes encore obligées à cette fidélité, mes filles, par reconnaissance et par amour

présentent une effrayante multitude de catholiques qui ne le sont que de nom; mais il y a dans les autres parties de ce royaume une foule innombrable de bons catholiques, et nous ne doutons pas que, si l'on compare le nombre des vrais serviteurs de Dieu et enfans de la sainte Église qu'il y a en France, avec ceux de l'Angleterre et de l'Irlande réunies, les premiers ne l'emportent, au moins du double, sur les seconds. Et qui sait si ce nombre ne s'augmentera pas encore? Il est vrai qu'on a beaucoup à gémir sur les déréglemens d'une grande partie de la jeunesse; mais, d'un autre côté, le zèle du clergé se ranime, et les communautés religieuses sont plus ferventes que jamais. Quel gage consolant d'un heureux avenir pour la France! *(Note de l'Éditeur)*

pour votre ordre : cet ordre qui a tant coûté de peines et de fatigues à votre sainte Mère, pour l'établir dans l'état de perfection où vous l'avez trouvé. Combien ne lui a-t-il pas fallu essuyer de rebuts et de contradictions dans l'ouvrage de sa réforme? Combien n'en ont pas éprouvé ceux qui l'ont introduite en France? Que n'ont pas souffert vos premières Mères dans le commencement de cet ordre naissant? Dans chacune de vos maisons, mes filles, que n'ont pas eu à souffrir les premières Religieuses qui les ont fondées? Je viens moi-même de faire l'expérience de ce qu'il en coûte pour établir une communauté religieuse [1]. Que d'obstacles! que de difficultés! que d'oppositions! Je vous assure, mes filles, que c'est quelque chose d'inconcevable; il faut y avoir passé, pour pouvoir comprendre ce que c'est que tous ces détails. Vous n'avez pas éprouvé tout cela, mes filles, vous avez trouvé l'ouvrage fait par celles qui vous ont précédées, et vous

[1] *Alençon* qui a été, de toutes manières, traversée dans sa fondation : la fondatrice l'ayant abandonnée au milieu de l'entreprise ; mais cette affaire a été heureusement terminée par le zèle et la sollicitude de notre digne Père, M. l'abbé Rigaud, qui s'y est transporté en personne, à la grande consolation de ces saintes Religieuses dont il a animé et admiré la ferveur. (*Note de la Mère Thérèse de St-Augustin.*)

jouissez sans peine du fruit de leurs travaux.

Ne les rendez pas inutiles, mes filles; tâchez de soutenir par votre exactitude ce qu'elles ont fait avec tant de peine. Vous n'en aurez pas beaucoup, mes filles, si chacune de vous se rend bien fidèle à garder vos règles et vos constitutions dans toute leur rigueur, sans jamais donner atteinte au plus petit relâchement : car souvenez-vous, mes filles, par rapport à cela, qu'il n'y a pas de meilleur moyen de maintenir parmi vous la régularité, que le zèle de chacune de vous en particulier.

Je pourrais vous appliquer les paroles du saint vieillard Siméon à N. S. et dire à chacune de vous qu'elle est pour la perte ou pour le salut de plusieurs; pour leur perte, si elle avait le malheur de donner de mauvais exemples à celles qui viendront; pour leur salut, si elle les porte au bien par de bons exemples : car prenez-y garde, mes filles, rien n'est si puissant que l'exemple. On aura beau instruire une novice des devoirs de votre état, de toutes vos saintes observances : ce sera moins sur ces instructions que sur votre conduite, mes filles, qu'elle apprendra à les pratiquer; en sorte que si quelqu'une de vous, venait à transgresser quelque point de la règle, celles qui n'en sont

pas bien instruites, croiront que cela est permis, et se permettront les mêmes choses. D'autres qui suivront feront encore de même, parce qu'elles le verront faire, et tomberont même dans des fautes plus considérables : parce que notre misérable nature a tant de pente au mal qu'elle prend bien plutôt les mauvais exemples que les bons. Son malheureux penchant l'entraîne toujours au relâchement : et voilà, mes filles, ce que c'est qui l'introduit peu à peu dans les communautés.

On n'en vient pas là tout d'un coup, et on n'imagine pas qu'une petite infidélité aura des suites si funestes. Il n'en faut pourtant pas plus, mes filles, qu'une légère omission d'un devoir qu'on trouve un peu trop gênant, d'une règle dont on se dispense facilement, et qui devient ensuite plus difficile à remplir, d'un usage assujétissant pour l'observer, et qui, par l'habitude qu'on s'est faite de la négliger, vient enfin à se perdre tout-à-fait.

Oh! quel malheur pour une Religieuse qui a donné lieu par son exemple à l'irrégularité, et qui a été la première cause du relâchement dans sa maison, dans son ordre, dont elle devait conserver la gloire aux dépens même de sa vie! Il ne vous arrivera pas, mes filles, ce malheur, je l'espère; vous aimez trop votre état, et vous

avez trop de zèle pour en remplir avec perfection tous les devoirs.

Je vous avoue que je ne vois guère sur lesquels je pourrais vous faire de nouvelles recommandations [1]. Par rapport à l'exactitude aux exercices de communauté dont je vous ai parlé dans ma dernière visite, surtout à l'oraison et à l'office, je vois avec plaisir qu'il y a entre vous une heureuse émulation. C'est à qui s'y rendra la première. Continuez, mes filles, à remplir avec bien de la ferveur et de l'empressement ce devoir, l'un des plus consolans de votre saint état. Qu'il doit vous être doux de vous rendre si souvent en la présence de Jésus-Christ; de lui offrir continuellement vos hommages. Il ne demeure ici dans son Saint-Sacrement, il ne vous y fait demeurer avec lui, que pour se communiquer familièrement à vos âmes, et vous combler de grâces.

Profitez donc bien, mes filles, de ce précieux avantage, et lorsque quelqu'un de vos exercices vous appelle au chœur, quittez tout promptement pour vous y rendre avec joie, avec reconnaissance, avec ferveur; pour l'exciter et la

[1] Heureuse la communauté dont la fidélité et la régularité sont si parfaites qu'on a de la peine à trouver un point sur lequel on puisse la réformer! *(Note de l'Editeur.)*

soutenir, prenez toujours quelque motif particulier. Cela sert beaucoup à éviter les distractions, réveille l'attention et anime l'exactitude aux cérémonies. Je suis fort content de la manière dont vous vous en acquittez. L'office se fait fort décemment, les médiantes s'observent assez bien. Cependant je vous dirai que j'ai assisté à vos matines, et il m'a paru qu'on les récite un peu plus légèrement que le reste de l'office; on reprend un peu trop tôt les versets d'un côté, avant que l'autre n'ait achevé. Non pas que l'anticipation soit considérable; mais je crois qu'il est bon d'y faire attention. Et puis, vous savez bien, mes filles, qu'on doit mettre quelque différence entre les fêtes. Lorsqu'elles sont solennelles, l'office doit se réciter beaucoup plus posément. Ce n'est pas qu'il faille traîner ni prendre un ton incommode pour le chœur; mais il faut faire entre les médiantes une pose considérable, surtout à l'office de la Semaine-Sainte, Ténèbres, par exemple. Il faut avoir soin de mettre dans le récit et le chant, la décence convenable.

Vous n'avez pas de plus bel emploi, mes filles, que la récitation et l'assistance à l'office divin; ayez donc bien du zèle pour vous en acquitter le plus parfaitement qu'il vous sera possible. Ne vous en dispensez pas, sans né-

cessité : recevez cependant les soulagemens et les dispenses qu'on jugera à propos de vous donner à cet égard, prenez-les avez soumission et par obéissance; mais que ce ne soit jamais de vous-mêmes, mes filles; car la nature ne manquerait pas de prétextes, si on voulait l'écouter : aujourd'hui ce serait une chose, demain une autre. Vous faites bien, mes filles, de ne pas user de tous ces prétextes pour de petites misères; elles vous priveraient de la plus solide consolation.

Pour le silence, mes filles, je n'ai pas à vous en recommander l'exactitude : je vois avec plaisir que vous en faites l'objet particulier de votre attention et de vos soins. Je sais les petits défis qu'il y a entre vous sur cet article. C'est à qui l'emportera de fidélité. Je sais même qu'il y a des récompenses pour les plus exactes, et de petites pénitences pour les moins fidèles. Ah! mes filles, tant que vous continuerez votre zèle sur ce point là (un des plus essentiels de vos constitutions) , je vous assure que vous garderez facilement tous les autres. Il n'y a pas d'exemple que les communautés où le silence s'est toujours bien observé, se soient relâchées. Et au contraire, parmi celles qui ont eu ce malheur, il y en a peu qui ne se le soient attiré par l'infraction de cette règle.

Aussi, je ne cesse de recommander la fidélité au silence dans toutes mes visites, parce que je ne doute pas que de là dépend la perfection de mes filles; je sais qu'elles s'acquittent de tous leurs exercices de piété avec bien plus de régularité et de ferveur, lorsqu'elles sont plus silencieuses: et c'est certain, mes filles; vous ne serez jamais des filles d'oraison, si vous n'êtes des filles de silence. Il est bien difficile en effet de se mettre en la présence de Dieu, au temps de l'oraison, quand on y vient toute dissipée, et l'esprit rempli de tout ce qu'on aura dit; cela doit apporter au moins beaucoup de distractions, et un grand obstacle aux fruits qu'on devrait tirer de ces saints exercices. Aimez donc toujours bien le silence, mes filles, gardez-le inviolablement, surtout dans les temps et les lieux marqués : je crois que votre respect pour le saint sacrement vous engage à ne jamais parler au chœur : évitez de le faire, même à la Mère Prieure.

Quant à la pauvreté, mes filles, vous en avez fait vœu, vous en aimez la pratique, et vous sentez les conséquences qu'il y aurait de donner la plus légère atteinte à cet esprit de pauvreté que votre sainte Mère avait tant à cœur, dans ses fondations, et qui a toujours distingué votre saint ordre; j'espère que vous le conser-

verez parmi vous, en n'employant rien que de simple et conforme à vos usages [1], et en évitant la propriété jusque dans les plus petites choses. Vous savez, mes filles, les terribles exemples que je vous ai cités des suites de ces attaches-là, que des Religieuses ont même pour des bagatelles.

Mais ce désordre n'arrivera jamais parmi vous, mes filles; il serait inutile d'en dire davantage sur cet article, et je ne sais vraiment sur lequel insister. Je suis comme ces gens qui cherchent, cherchent toujours, lorsqu'ils sont à confesse, parce qu'ils n'ont rien à dire. Il a fallu que je cherchasse bien long-temps pour pouvoir vous dire quelques mots.

Les visites ne doivent être ordinairement que de demi-heure, comme vous savez, mes filles. J'avais recommandé qu'il y eût un sable dans les parloirs; je ne sais s'il y en a. Il ne faut pas perdre cet usage, mes filles; plus vous aurez d'éloignement pour le parloir, plus vous conserverez l'esprit de votre état. Les longs

[1] Ce digne Père a rapporté le trait de madame Louise qui avait fait faire un lambris de cellule; mais l'ayant trouvé trop façonné, elle le fit retourner, en sorte que ce qui était travaillé était contre le mur et le brut en dedans de la cellule. C'est en faisant la visite dans la maison qu'il a dit cela, et non en faisant l'exhortation. (*Note de la Mère Thérèse de St-Augustin.*)

entretiens au dehors, les rapports et la trop grande fréquentation avec les gens du monde, voilà, mes filles, ce qui perd la plus grande partie des maisons religieuses. Et c'est à cet éloignement du monde, que votre ordre est redevable de cette ferveur qui s'y soutient. Vous ne sauriez apporter trop de soins pour la conserver et éloigner, tant que vous pourrez, ces longues visites qui n'aboutissent à rien qu'à vous distraire beaucoup, à vous remplir l'esprit de mille idées tout à fait étrangères à votre état.

Je vous avoue, mes filles, que je ne comprends pas ce que viennent faire les gens du monde pendant des temps considérables qu'ils passent auprès de vous. Il faut que ces personnes soient bien désœuvrées pour se plaire à de si longs entretiens. C'est une vraie perte de temps pour eux et pour vous, mes filles; car que vous reste-t-il de ces conversations? Si on entreprenait de les écrire; si une tierce par exemple, qui est là sans distractions, prenait la peine de mettre par écrit tout ce qui se dit, je crois que cela serait quelque chose de bien insipide. Croyez-moi, mes filles, ne souffrez que le moins que vous pourrez ces sortes de visites. Un bon moyen pour les éviter, c'est d'être bien exactes par rapport à l'ouverture

des grilles : car les personnes du monde viennent ou par curiosité, ou pour s'édifier. Si elles viennent pour s'édifier, elles le seront de votre exacte régularité beaucoup plus qu'elles ne l'eussent été de tous vos discours, et elles craindront de vous importuner; si au contraire elles ne sont amenées que par la curiosité, votre exactitude les rebutera, elles ne reviendront plus; et alors il n'y aura pas grand perte. Tenez, mes filles, prenez le parti d'être bien fermes là dessus, car c'est un point bien essentiel. Tenez-vous en très strictement aux réglemens de 1748, à moins que la Mère Prieure, pour des raisons extraordinaires, et qui doivent être rares, ne croie devoir en user différemment. Une chose, mes filles, que j'ai encore à vous dire sur cela: c'est que je ne sais comment s'est introduite parmi vous, une coutume que je ne vois nulle part. Si une Religieuse est visitée de ses parens, elle invite les Sœurs à les aller voir : on craint de lui faire de la peine, si on la refuse : de là qu'arrive-t-il, mes filles? C'est que les Sœurs qui n'y vont que par complaisance se croient obligées, dans le même cas, de faire la même invitation : et voilà comment insensiblement les abus passent en usage. Mes filles, celui-ci est tout à fait contraire à l'esprit de votre état; je vous assure,

que je ne l'ai jamais vu dans aucune de vos maisons. Les Sœurs voient leurs parens comme les constitutions le permettent; mais jamais elles ne leur font voir d'autres Sœurs. J'espère que dans la suite vous ferez de même, mes filles, puisque vous êtes si zélées pour l'esprit de solitude et de silence, qui est l'âme de votre état. Pour les entrées inutiles et tout ce qui concerne la clôture, vous savez, mes filles, qu'il y va de l'excommunication, et vous ne voudriez pas l'encourir.

Pour vos élections, il est facile de voir, par les heureux choix que vous avez faits, que dans ces circonstances, vous ne consultez que l'Esprit de Dieu. Continuez, mes filles, ce sera pour votre communauté une source de bénédictions, et pour nous une sensible consolation.

Bénissez bien Dieu, mes filles, de toutes les grâces dont il vous comble; et usez fidèlement de tant de moyens qu'il vous fournit pour remplir dignement les devoirs de votre sainte vocation. Affectionnez-les de plus en plus, mes filles, non seulement par amour et par reconnaissance pour l'Église et pour votre saint ordre; mais encore pour vous-mêmes, pour la tranquillité et la paix de vos âmes, mes filles, et votre sanctification. Ah! qu'une Carmélite

est heureuse! je dis une Carmélite bien fidèle à ses devoirs: car s'il y en avait qui ne voulussent pas s'y assujétir, elles ne pourraient jamais goûter ce bonheur : il ne se fait sentir qu'à celles qui aiment et chérissent leur sainte vocation. Quelle ardeur pour tous leurs exercices! Quelle joie en s'en acquittant! quelle abondance de grâces le bon Dieu ne répand-il pas sur elles! quelle onction dans leur cœur! Ah! ce n'est pas seulement pendant la vie qu'elles éprouvent ces avantages, et sentent le prix de leur fidélité, c'est surtout à la mort. Oui, mes filles, j'ai vu mourir bien des Carmélites; j'ai été témoin de leurs dispositions à ces derniers momens; et cela m'a toujours donné la plus sensible consolation. Des âmes même, qui pendant la vie avaient été éprouvées par des peines et des craintes excessives des jugemens de Dieu, je les ai vues à ces derniers momens, pleines de joie, et mourir dans la plus grande paix, dans la plus grande confiance. Eh! quel plus grand sujet de confiance en effet que la vie d'une Carmélite (je le répète d'une Carmélite fidèle) dont tous les momens ont été comptés par son exactitude aux volontés de Dieu qui lui étaient marquées dans chacun de ses exercices, et qui lui procuraient autant de degrés de mérites qu'elle s'en ac-

quittait avec amour? Quel fonds d'assurance pour paraître devant Dieu, mes filles! car, sans présomption, quand on jette un coup-d'œil sur toute la suite d'une vie, quelquefois longue, et qu'on la voit ainsi remplie d'actes qui ont pu et dû nous sanctifier, et qu'on peut se rendre le témoignage de n'avoir fait aucune transgression volontaire et d'avoir toujours mis le plus de perfection qu'on pouvait dans toutes ses actions: comment la vue de ce trésor de mérites et de richesses spirituelles dont on se voit redevable à l'infinie miséricorde de Dieu qui vous a placées dans un état si saint, ne vous inspirerait-elle pas la plus solide confiance, et la plus sensible consolation? Vous l'éprouverez, mes filles, cette consolation, j'en suis sûr; vous vous la ménagez en avançant, tous les jours de votre vie, dans l'amour et le zèle pour votre sainte vocation et la ferveur à en remplir tous les devoirs.

Je prie Dieu, mes filles, de vous conserver dans ces saintes dispositions, et j'espère que vous le prierez aussi pour moi, qui avance vers la fin de ma course. Ah! mes filles, je n'ai pas sujet d'envisager ce dernier moment avec autant de tranquillité et de paix que vous! ma vie n'est pas une vie de Carmélite! j'ai de bien plus grands comptes à rendre. Ah! mes

filles, quand depuis nombre d'années on a été chargé du gouvernement de tant d'âmes et qu'on se trouve sur le point de paraître devant Dieu, on a bien à craindre, et on a besoin pour se rassurer de la vue de ses miséricordes. Aussi je vous avoue, mes filles, que c'est toute ma ressource. Je jette dans ses infinies miséricordes le passé, le présent et l'avenir, et avec cela, mes filles, j'ai l'âme bien tranquille; je me confie aussi dans les prières de mes filles; je suis bien sûr qu'elles ne me manqueront pas; et je vous réponds que vous avez chaque jour une grande part dans les miennes, et que tant que je vivrai, je ne cesserai de vous offrir au Seigneur, à son saint autel. C'est un devoir dont je m'acquitte avec consolation par le sincère attachement que j'ai pour votre ordre et pour votre maison en particulier à qui je voudrais être utile.

J'espère que le bon Dieu, content de votre fidélité, répandra de plus en plus sur vous ses bénédictions et que vous deviendrez bien saintes, mes filles; c'est l'objet de mes vœux, et c'est aussi l'unique objet de vos désirs et de vos soins. Vous ne vous occupez guère du reste dans la vie; et nous n'y sommes en effet que pour cela : travaillons-y donc constamment; et pour y parvenir, soyons toujours

bien unis de prières dans ce monde, et nous le serons sûrement dans le Ciel! Nous nous féliciterons d'avoir bien aimé et servi le bon Dieu et de ne nous être jamais ménagés quand il s'agissait de ses intérêts et de sa gloire; nous le louerons éternellement, pour tous les trésors de grâces dont il nous aura comblés, et des moyens de salut et de perfection que sa bonté nous aura fournis, et auxquels, si nous en avons su profiter, nous serons redevables d'un bonheur éternel.

Préparez-vous donc, mes filles, à recevoir, dans des sentimens de respect et d'amour, l'absolution générale que nous allons vous donner pour toutes les fautes dont vous pouvez être coupables contre vos règles et vos constitutions. Vous savez, mes filles, que ce n'est pas une absolution sacramentelle; mais il y a de grandes grâces attachées, et dans les dispositions où vous êtes, elles opéreront sûrement d'heureux fruits en vos âmes. Pour l'indulgence plénière, vous savez, mes filles, qu'on peut la gagner dès que la visite est ouverte.

NOTE V.

La société des Jésuites, si redoutable à l'hérésie, au schisme et à la philosophie, avait aussi, on ne peut le dissimuler, excité la jalousie

et la haine de plusieurs corps religieux qui ne pouvaient voir, d'un œil indifférent, l'immense supériorité que les disciples de St-Ignace avaient sur eux. On ne parlait que des succès de leur zèle au Japon, à la Chine, à Siam, au Tonkin, aux Indes, au Mexique, au Pérou, au Paraguay, à la Californie, etc.; aucune espèce d'illustration ne leur manquait : car quels théologiens que les Suarez, les Pétau, les Sirmond, les Garnier! quels orateurs que les Bourdaloue, les Larue, les Griffet, les Neuville! quels historiens que les d'Orléans, les Longueval, les Daniel, les Berthier! quels littérateurs que les Rapin, les Vannière, les Commire, les Jouvency, etc. A force de menaces l'impiété, secondée par l'hérésie et la rivalité, obtient la suppression de cet ordre célèbre. Clément XIV lance son bref du 31 juillet 1773. On prévit dès-lors, et l'événement ne tarda pas à justifier ce funeste présage, que la destruction des autres instituts ne tarderait pas à suivre celle des Jésuites. Le clergé séculier fut vexé et dépouillé à son tour, et si le Ciel n'eût arrêté ce torrent, il ne resterait pas plus de christianisme aujourd'hui en France, qu'il n'en reste dans la plus grande partie de l'Afrique et de l'Asie. Cependant lisez les papiers de cette funeste époque; écoutez les discours des divers orateurs qui

parlaient à la tribune nationale : ils n'ont d'autre motif, dans ce qu'ils font, que la gloire de la patrie et l'intérêt de la religion elle-même. Ils se garderaient bien de songer à détruire les ordres religieux, s'ils avaient conservé leur ferveur primitive.

Imposteurs ! les Jésuites que vous avez frappés les premiers ne l'avaient-ils pas conservée? Manque-t-il de ferveur, de sainteté, de mortifications chez les Trappistes, les Chartreux, etc. Mais si votre haine s'acharne contre les Religieux, que vous ont fait les Religieuses? Nous voulons, dites-vous, leur rendre la liberté, et les faire jouir *des droits de l'homme*. Mais ne la violez-vous pas cette liberté, en les arrachant des asiles de leur choix?

Les deux séances qui suivent sont extraites fidèlement du *Moniteur* de l'époque, ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs.

Séance du Vendredi 12 *février* 1790.

M. Rœderer. Vous avez chargé votre comité ecclésiastique de vous présenter un plan de constitution ecclésiastique; il ne l'a pas encore offert, et cependant il vous propose de statuer sur des détails. La question se réduit à savoir si le culte public a besoin d'autres officiers que les Evêques, les Curés, et s'il demande des

moines. Si l'on me dit que l'agriculture est intéressée à la conservation des moines, je répondrai que notre constitution attirera le père de famille dans nos campagnes, et que, sous ce rapport, elle présente tant de ressources, que les établissemens ecclésiastiques ne peuvent plus nous paraître à regretter. Si l'on me dit que les pauvres sollicitent la conservation des moines, je répondrai que secourir les pauvres est une dette publique que la société doit acquitter. Si l'on dit qu'il est juste de laisser aux hommes pieux la liberté de mener une vie sédentaire, solitaire et contemplative, je répondrai que tout homme peut être sédentaire, solitaire et contemplatif, dans son cabinet [1].

Pour juger la question, il faut que les besoins du culte soient connus, que les fonc-

[1] Voici le raisonnement de Rœderer réduit à son vrai sens : « Maintenant que les habitans des campagnes ont » appris des Moines à cultiver les champs, détruisons » les maîtres : leurs disciples nous suffisent. Les Moines » assistent les pauvres : emparons-nous donc des biens » des Moines, et de leurs biens nous en assisterons les » pauvres. Les Moines se réunissent pour se dévouer à » une vie de contemplation : détruisons leurs réunions » et leurs moyens d'existence ; et chaque particulier, s'il » a le goût de la contemplation et de la solitude, sera » libre de s'y livrer, s'il est riche, et mourir de faim, s'il » est pauvre. » Quelle admirable philantropie !

tions du culte soient déterminées, que les caractères sacerdotaux de la régularité et de la sécularité soient comparés; autrement nous risquerions de bâtir sans proportion et sur le sable.

On parlera peut-être du danger pressant des finances : j'observerai d'abord qu'il faudrait moins de temps pour examiner un système général que tant de systèmes partiels. Le danger des finances peut être suspendu pour quelques jours, et il en faudra bien peu au comité ecclésiastique pour présenter son plan. Le moyen de parer à ce danger se trouve dans vos décrets. Vous avez ordonné la vente des domaines : le rapport du comité des domaines est arrêté par le défaut du rapport des droits féodaux. Vous pouvez ordonner que le comité féodal présente promptement son rapport, pour fixer l'état et la valeur des domaines.

Je propose de renvoyer la matière à discussion au plan général de la constitution ecclésiastique, et d'ordonner que le rapport du comité féodal soit fait sans retard.

M. Le Chapelier. Je suis d'un avis absolument opposé. Je crois qu'il est nécessaire, même pour que le comité ecclésiastique puisse achever son travail, de statuer sur le sort des moines. Pour mettre de l'ordre dans la discussion, il

ne faut pas suivre le décret du comité, mais adopter une série de questions semblables à celle que je propose : 1° Les corporations d'ordres religieux seront-elles supprimées? 2° Faut-il supprimer tous les ordres? 3° Quelles pensions seront accordées? 4° Y aura-t-il une différence entre le traitement des Religieux rentés et celui de ceux qui ne le sont pas? 5° Les Religieux supprimés pourront-ils jouir des avantages testamentaires?

M. Treilhard[1]. Cet ordre est très bon, mais il peut se simplifier encore. Voici celui que je préfère :

1° Abolira-t-on les ordres religieux ?

2° Quel sort fera-t-on aux Religieux qui ne

[1] *Treilhard* de Brive, en Bas-Limousin, embrassa tous les principes révolutionnaires. Le 3 septembre 1789, il fut un des 60 députés qui présentèrent au Roi l'*acte constitutionnel*. Élu membre et rapporteur du comité ecclésiastique, il fit adopter tous les décrets sur le Clergé et la constitution civile, provoqua et obtint la suppression des ordres religieux, et fit ensuite mettre leurs biens à la disposition de la nation. Le 21 janvier 1796, il prononça le discours anniversaire du supplice de Louis XVI. Peu de temps après, il invoqua la peine de mort contre les provocateurs à la royauté. Il mourut le 1er décembre 1810. Les questions qu'il pose ici annoncent une simple forme, et un homme qui va à coup sûr. Les mesures étaient prises et la sentence arrêtée.

voudront pas rester dans les maisons et dans l'habit de leur ordre?

3° Quel sort fera-t-on à ceux qui voudront rester dans les maisons et dans l'habit de leur ordre?

Cette série de questions est adoptée.

Abolira-t-on les ordres religieux?

M. de La Rochefoucault[1]. La question qui vous occupe n'est pas nouvelle; l'opinion publique l'a décidée depuis long-temps; l'assemblée l'a préjugée en suspendant l'émission des vœux. Vous ne voulez pas empiéter sur la juridiction spirituelle; mais tout ce qui tient à la discipline civile est de votre ressort.

La question n'est pas difficile à résoudre,

[1] Louis-Alexandre, duc de la Roche-Guyon et de la Rochefoucault. Il provoqua, le 30 octobre 1789, le décret contre les biens du clergé; il fut un de ceux qui réclamèrent, avec plus d'instances, la liberté indéfinie de la presse. En novembre 1791, il signa l'arrêté du département par lequel le Roi était privé d'apposer son *veto* au décret contre les prêtres. Comme il se rendait aux eaux de Forges, un député de Paris avertit sa femme que son mari serait assassiné en route, s'il ne donnait la somme de 25,000 fr. On donna cette somme: ce qui n'empêcha pas que la populace n'assassinât M. de la Rochefoucault peu de jours après les horribles journées des 2 et 3 septembre 1792. Il était âgé de 83 ans. *(Note de l'Editeur.)*

soit que l'on considère les services des Religieux, soit que l'on consulte leur propre opinion. Les ordres monastiques ont été, dit-on, utiles à la Religion, aux lettres et à l'agriculture; à la Religion, je laisse aux ministres à vous dire s'ils peuvent encore lui être utiles; aux lettres, les connaissances sont généralement répandues ; à l'agriculture, nos nouvelles institutions y porteront plus de secours qu'elle n'aura de besoins. Ainsi donc, je conclus, avec l'opinion publique, à ce que les ordres religieux soient abolis, et cette abolition doit être entière, en conservant cependant à ceux qui le désireront, la liberté de vivre dans les monastères.

M. l'abbé Grégoire. Je commence par ma profession de foi. Je ne crois pas qu'on doive abolir en entier les établissemens religieux. Le culte, les sciences et l'agriculture demandent que quelques-uns soient conservés. Il n'y a pas assez de prêtres séculiers; il est nécessaire de se ménager des troupes auxiliaires. Les moines ne sont, dit-on, pas nécessaires à l'agriculture; oui, mais ils lui sont utiles. On sait combien les campagnes ont perdu à la suppression des Jésuites [1]. Je conviens, quant à l'éducation,

[1] Je ne sais pourquoi Grégoire parle ici des campagnes plutôt que des villes. Il y a sans doute, ici, un dé-

qu'il n'est point indispensable de les charger encore d'y concourir; lorsqu'ils auront été élevés dans les principies de notre constitution, ils pourront être plus propres à ces sortes de fonctions que les citoyens libres, que les prêtres séculiers. Relativement aux sciences, en voyant ce qu'ils ont été, on verra ce qu'ils peuvent être: les abbayes de St-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève rendent chaque jour aux lettres des services importans; elles sont remplies de savans distingués; on y continue en ce moment le *Gallia Christiania*, etc. Sous tous ces rapports, il serait impolitique et dangereux de supprimer en entier les établissemens ecclésiastiques.

M. Pétion de Villeneuve [1]. C'est un principe

fant de rédaction: car on ne peut guère supposer que Grégoire s'inquiétât beaucoup de la cessation des missions que les Jésuites faisaient dans les campagnes. Quoi qu'il en soit, l'aveu est toujours à remarquer dans la bouche d'un Grégoire, c'est-à-dire de l'ennemi le plus forcené qu'aient jamais eu, peut-être, les Jésuites. Il est croyable qu'il ne paraissait regretter ces derniers que par la crainte qu'on ne supprimât et les Bénédictins et les Génovéfains dont un grand nombre étaient *Jansénistes* comme lui. Aussi ne désigne-t-il que ces deux ordres de religieux. (*Note de l'Editeur.*)

[1] Pétion de Villeneuve était un avocat de Chartres qui donna dans tous es excès de la révolution française.

constant que tous les corps étant faits pour la société, la société peut les détruire s'ils sont inutiles, s'ils sont nuisibles. Voyons si les Religieux sont utiles, s'ils ne sont pas nuisibles.

Autrefois les Religieux priaient et travaillaient; aujourd'hui ils ne travaillent plus; ce sont des bras ravis à l'agriculture, des richesses enlevées à la société. Ainsi les moines sont nuisibles individuellement; ils sont dangereux comme corps. Si l'Espagne, autrefois si peuplée, est actuellement déserte et appauvrie, elle le doit entièrement à l'établissement des monastères. Si l'Angleterre est florissante, elle le doit en partie à l'abolition des Religieux. Si ces établissemens sont utiles aux campagnes, c'est parce qu'ils consomment sur le lieu qui produit. Mais d'après vôtre constitution, le citoyen plus attaché aux propriétés territoriales trouvera de l'avantage à habiter le sol qu'il possédera à la place des ordres religieux. Il faut détruire entièrement ces ordres : en conserver quelques-uns ce serait préparer la renaissance de tous. Quant à l'éducation, peut-on croire

Il fut un instant l'idole du peuple; mais, devenu rival de Robespierre, il fut assassiné dans les campagnes de la Gironde, près de Saint-Emilion, dans le mois de mars 1794. (*Note de l'Editeur.*)

que vous conserverez aux maisons religieuses le soin précieux d'élever des citoyens? Rendez des hommes à la liberté, des citoyens à la société, des bras à l'agriculture et aux arts qui les redemandent; rendez à la circulation d'immenses propriétés qui restent dans une stagnation funeste, et vous ferez un bien inestimable à la nation [1].

M. Dellay d'Agier. Doit-on conserver les ordres religieux? non. Et pourquoi? 1° Parce que leur régime est continuellement en opposition avec les droits de l'homme; 2° parce qu'aucun avantage ne compense cette cruelle opposition [2].

M. le Curé de..... Je vais me servir d'une comparaison bien connue : les procédés qu'on

[1] On devait s'attendre à ce que Pétion donnerait la raison pour laquelle il ne voulait pas que les corps religieux fussent chargés de l'éducation : car, que promettaient autre chose ces paroles : *Peut-on croire que vous conserverez aux maisons religieuses le soin précieux d'élever des citoyens ?* mais n'ayant rien à dire, il se contente de présenter l'appât *d'immenses propriétés* à envahir. Raison péremptoire.

[2] Quel foudre d'éloquence! Parlez-moi de ces orateurs qui, en deux mots, vous tranchent une question délicate. Il pouvait parler avec plus de concision, et dire : Les religieux sont les ennemis des droits de l'homme; donc, il faut les détruire.

cherche à vous inspirer contre les moines, ressemblent assez à la conduite des habitans de la Louisiane, qui coupent l'arbre pour en avoir les fruits. Ce procédé n'est ni le plus délicat, ni le plus sage, ni le plus digne de cette assemblée. Les fautes de quelques-uns sont donc devenues les crimes de tous! On a cherché à exciter votre patriotisme en liant la destruction des ordres religieux à la régénération de l'Etat. Examinons l'effet de cette régénération, en commençant par la capitale. La ville de Paris a déjà fait tant de pertes, que vous devriez lui en épargner encore; cependant vous allez incessamment éloigner d'elle cent mille personnes attachées à la magistrature; vous voulez aujourd'hui la priver des communautés religieuses et de la foule des consommateurs que ces communautés renferment. Vous enlevez en général aux campagnes des consommateurs utiles. On dit que les biens des Religieux ne feront que changer de mains; mais les mains des capitalistes ne sont ni généreuses ni bienfaisantes. On nous montre la fortune publique régénérée par les propriétés ecclésiastiques : l'âge d'or va renaître, le bonheur public va s'élever sur les ruines du clergé. Mais si ce n'était là qu'un beau rêve?... En demandant la fameuse déclaration des

bénéfices, vous avez voulu connaître les ressources que le clergé peut offrir : eh bien ! vous aurez achevé vos opérations, avant que de vous être procuré ces premières bases. Après avoir pris sur les établissemens religieux les 400 millions que vous destinez à l'Etat, vous restera-t-il de quoi payer les pensions des moines? Vous prendrez alors sur le clergé; mais il faudra entretenir 44 mille curés, 44 mille vicaires; car dussiez-vous en diminuer le nombre, les individus resteront; et pour s'en débarrasser, on ne les enverra pas à la lanterne. Il vous restera les frais du culte, les pauvres, les marguilliers, les sacristains, les chanoines. Pourrez-vous subvenir à tous ces besoins? non : votre opération est donc impolitique. Elles vont donc être anéanties, ces institutions pieuses! Quel hommage à la Religion! quel héroïsme de vertus présente la Trappe et Sept-Fonds! Vous réserverez quelques maisons, dit-on, d'où les Religieux pourront sortir au gré de leurs plaisirs ou de leurs besoins: des hommes vénérables iront-ils désormais habiter ces retraites qui ne seront plus les asiles de la paix et de l'innocence.

Bornez-vous à réduire toutes les maisons où il n'y aura pas vingt-cinq Religieux. Alors vous vous procurerez, sans injustice, les 400

millions que vous avez promis aux finances, et les sommes nécessaires à la régénération parfaite de l'Etat.

M. Barnave[1]. Le préopinant a voulu parler en faveur des Religieux; je soutiens une thèse opposée à la sienne; et je parle aussi pour eux. Il ne s'est occupé que des chefs, de quelques maisons religieuses opulentes, qui ayant fait vœu d'obéissance et de pauvreté, jouissent de toutes les douceurs de l'indépendance et de la richesse. Moi, je songerai aux individus. Le préopinant s'est livré à des calculs dans lesquels il a glissé beaucoup d'erreurs. Je ne m'arrêterai pas à cette nature de raison-

[1] Barnave, protestant, né à Grenoble en 1761, en apprenant la mort tragique de l'infortuné Foulon : *Le sang qui coule, dit-il, est-il donc si pur qu'on ne puisse en repandre quelques gouttes ?* Nommé avec Pétion et Latour-Maubourg pour aller au devant de Louis XVI qu'on avait arrêté à Varennes, il fut ému de la situation de ce roi infortuné. Il alla même jusqu'à défendre, à la tribune, l'inviolabilité de la personne royale, et ne tarda pas à se retirer à Grenoble, où, loin des orages, il espérait mener une vie tranquille et déplorer les suites funestes de ses premières erreurs. Mais il fut emprisonné à Grenoble, et après 15 mois de détention, il fut amené à Paris par ordre de la Convention, condamné à mort, et exécuté le 29 octobre 1793, à l'âge de 32 ans. (*Note de l'Editeur.*)

nement. Il suffit que l'existence des moines soit incompatible avec les droits de l'homme, avec les besoins de la société; nuisible à la Religion, et inutile à tous les autres objets auxquels on a voulu les consacrer[1].... (*Les murmures d'une partie de la salle interrompent l'opinant*). Je crois n'avoir pas besoin de démontrer l'incompatibilité des ordres religieux avec les droits de l'homme : il est très certain qu'une profession qui prive des hommes des droits que vous avez reconnus, est incompatible avec ces droits...

[1] Il n'est pas plus contraire aux droits de l'homme qu'un religieux se soumette à des règles, à des supérieurs, qu'il ne leur est contraire qu'un individu s'assujétisse à un maître pour le servir. Quant aux besoins de la société, comment les ordres religieux leur seraient-ils opposés? L'histoire est là pour attester, qu'outre les leçons d'industrie qu'ils ont données au genre humain, et spécialement à la France, leur généreuse charité a été une ressource incomparable dans les nécessités publiques. Dire que l'existence des religieux est nuisible à la religion, est une ironie aussi ridicule que si l'on disait que le soleil est nuisible à la clarté. Prétendre qu'ils sont inutiles *à tous les objets auxquels on a voulu les consacrer*, est une imposture par trop criante. Ils n'ont, certes, pas été inutiles aux terres qu'ils ont défrichées, aux sciences qu'ils ont cultivées, aux manuscrits qu'ils ont conservés, aux élèves qu'ils ont formés, aux errans qu'ils ont ramenés, au genre humain qu'ils ont édifié, &c. (*Note de l'Editeur.*)

MM. l'abbé Maury, de Juigné, l'Evêque de Nîmes, Dufraisse-Duchey, l'Evêque d'Angoulême, etc., se livrent à des mouvemens si impétueux que l'orateur ne peut continuer.

M. Goupilleau. Si ces Messieurs ne veulent pas entendre la discussion, il faut délibérer.

Un grand nombre de membres demandent à aller aux voix.

Le tumulte cesse.

M. Barnave continue. Ma proposition est juste; il suffit, pour le prouver, de rappeler ce premier article des droits de l'homme : « Les hommes naissent et demeurent libres « et égaux en droits ».... Les ordres religieux sont contraires à l'ordre public; soumis à des chefs indépendans, ils sont hors de la société, ils sont contraires à la société.... Obligés à des devoirs que n'a pas prescrits la nature, que la nature réprouve, ne sont-ils pas par la nature même conduits à les violer? Le respect pour la Religion n'est-il pas alors attaqué? C'est un très grand mal politique. Quant à l'éducation publique, elle doit être faite par des hommes qui jouissent des droits de citoyen, qui les aiment, pour les faire aimer... Tout homme qui ne peut subsister par son travail doit exister par la société; ainsi les secours à donner aux pauvres, aux malades, sont des devoirs de

la société; des hommes étrangers à la société ne peuvent être chargés de remplir ces devoirs.

Les ordres religieux sont donc incompatibles avec l'ordre social et le bonheur public; vous devez les détruire sans restriction.

M. l'Evêque de Nancy[1]. Je ne m'arrêterai pas à réfuter le préopinant, ni à attaquer les assertions hardies qu'il s'est permises et qu'il n'a pas prouvées. Il a offert des raisonnemens; je présenterai des calculs. Je suis loin de croire que vous vouliez entreprendre de détruire la Religion; mais il faut convenir que tout ce que vous avez fait jusqu'ici serait bien propre à assurer le succès d'une pareille entreprise.

Je commence par le tableau de l'état actuel du Clergé. Les dîmes étaient déclarées rachetables; par une rédaction postérieure, vous les avez abolies sans rachat. Vous aviez mis les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, avec les conditions expresses de consulter les provinces, et vous avez décrété la vente d'une partie de ces biens en valeur de 400 millions, sans entendre le Clergé.

Les calculateurs les plus exagérés portent à

[1] Monseigneur de La Fare, depuis archevêque de Sens et cardinal, mort le 10 décembre 1829.

150 millions les revenus du clergé. En retranchant de cette somme ce que produisaient les dîmes, les frais des réparations et des fondations, la perte résultant de la suppression des droits féodaux, le produit de 200 millions de fonds territoriaux que vous vous êtes engagés à vendre, les frais du culte, ceux de l'administration des biens mis à la disposition de la nation, les pensions à faire aux Religieux sécularisés, on trouve une dépense supérieure au revenu de seize millions.

On pense cependant que les pensions proposées par le comité sont trop modiques. Eussiez-vous de quoi payer ces pensions, seront-elles payées exactement? N'arrivera-t-il pas à ces Religieux ce qu'éprouvent chaque jour les membres dispersés de cette société célèbre (les Jésuites), à qui la France doit peut-être tous les grands hommes et toute la gloire du dernier siècle? Songez-vous encore aux effets funestes de l'administration publique à laquelle vous allez livrer les biens ecclésiastiques : elle épuisera la terre, tyrannisera les campagnes; elle établira la plus odieuse aristocratie.

On vous propose de rendre tous les Religieux au siècle. Ainsi la volonté de l'homme pourra rompre des engagemens volontaires et sacrés;

ainsi on pourra désormais briser tout engagement civil et militaire; ainsi la religion, la politique et la morale seront attaquées : la Religicn en autorisant l'apostasie; la morale, en introduisant le désordre dans le cloître et dans le siècle. Dans le cloître, personne ne voudra commander, parce que personne ne voudra obéir. Dans le siècle, les passions se développeront d'autant plus, qu'elles auront été plus long-temps réprimées. Quels moyens pour la régénération des mœurs! Vous manquez à la politique; votre devoir était de diminuer les dépenses, et vous les augmenterez; vous portez le désordre dans les familles : les lois de l'hérédité seront violées, si les Religieux, rendus au monde, sont privés de leurs droits héréditaires; les familles seront désolées si vous rendez ces droits aux Religieux.

Que direz-vous aux provinces? que diront les Citoyens qui nous ont envoyés, lorsque vous serez de retour près d'eux? Devenus, sur leurs foyers, nos maîtres et nos juges, que leur répondrez-vous, quand ils verront les fondations de leurs pères dissipées, la Religion ébranlée, les ministres et les autels dépouillés, les cloîtres profanés, les campagnes frappées de stérilité par la suppression de ces établisse-

mens religieux qui leur donnaient la vie, enfin les biens le l'Eglise mis à l'encan ?...

Le plan du comité n'avait pas de bases. Ordonnez à ceux qui ont fait une étude particulière des propriétés ecclésiastiques de vous présenter des plans possibles.

C'est assez de ruines ; sortons de ces débris amoncelés; évitons ces remèdes empiriques qui promettent la vie et donnent la mort.... Il ne s'agit pas d'évacuer les cloîtres, mais de remplir le trésor royal.

Bientôt arrivera, peut-être, a catastrophe de nos finances; n'en accusera-t-on pas la masse incohérente de nos travaux ?

Je demande que, conformément au décret du 2 novembre, il ne soit rien statué sur les biens du clergé, sans avoir pris les instructions des provinces, et qu'on s'occupe sans relâche d'organiser un nouveau système de finances.

Une partie de la salle applaudit et demande l'impression de ce discours. — L'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

On propose de fermer la discussion.

MM. de Cazalès et d'Esprémenil [1] s'y op-

[1] M. de Cazalès, né à Grenade-sur-Garonne, en 1752, fut constamment le défenseur zélé et intrépide du trône et de l'autel. Il est mort dans son pays natal, en 1805, âgé de 53 ans.

J.-J. Duval-d'Esprémenil, tour à tour ennemi et pro-

posent, et réclament l'exécution du réglement, qui veut qu'une motion importante soit discutée pendant trois jours.

M. d'Estourmelles. Je suis chargé de vous présenter, de la part de mes commettans, une déclaration par laquelle ils demandent que les pensions sur les abbayes de la province soient préférablement accordées aux eccléciastiques du Cambrésis, et que, dans aucun cas, la commende ne puisse être introduite, même en faveur des cardinaux.

M..... La commune de Grenoble assemblée demande, dans une adresse arrivée hier, la conservation de quelques-unes des communautés religieuses.

L'assemblée délibère, et arrête que la discussion est continuée à demain, et qu'il sera alors délibéré sur la question, sans désemparer.

Un de MM. les secrétaires fait lecture d'une lettre, par laquelle M. d'André, commissaire du Roi en Provence, annonce qu'au moment où il a été instruit du décret qui ordonne

tecteur de la vérité et de l'imposture, favorable et opposé à la monarchie. Il mourut sur l'échafaud avec Le Chapelier son collègue, le 23 avril 1794. *(Note de l'Editeur.)*

qu'aucun membre de l'assemblée ne pourrait accepter des places, il a voulu se démettre de la sienne. Il serait parti sur-le-champ, si la situation de cette province lui eût permis de s'éloigner avant d'avoir un successeur.

La séance est levée à trois heures.

Séance du Samedi 13 *février* 1790.

. . . .

M. Roger[1]. L'assemblée nationale doit-elle supprimer les ordres religieux? Comment doit-elle le faire? Doit-elle ne conserver aucun des établissemens religieux?

Vous pouvez supprimer les ordres religieux, si vous le devez; vous le devez, s'ils n'ont plus d'objets d'utilité. Nos champs sont défrichés; l'imprimerie a conservé et propagé les lumières; les établissemens publics de charité rempliront mieux que les ordres religieux les devoirs de la société. Les ordres religieux sont donc inutiles? Étant inutiles, ils ne peuvent être que nuisibles. Vous devez donc les sup-

[1] Le comte Roger-Ducos, un des plus opiniâtres ennemis de Louis XVI dont il vota la mort, exilé de France comme régicide au retour de Louis XVIII, fut écrasé par sa voiture à Ulm, dans le mois de mai 1816.

primer; vous le pouvez donc. Mais les Religieux ont des droits à ce qu'ils ont possédé. Nous ne pouvons être à leur égard, ni injustes, ni économes; la mesure de leurs possessions est celle de leurs droits; elle doit donner la proportion de leurs pensions.

J'adopte l'affirmation de la question présentée à la discussion, et je propose, en amendement, de conserver uniquement la congrégation de St-Maur, parce qu'elle a bien mérité de l'Etat par ses vertus et par son amour pour les lettres.

M. Garat l'aîné. La religion gagnera-t-elle à la suppression des Religieux? Elle gagnera des ministres : les prêtres réguliers n'existant plus, il y aura davantage de prêtres séculiers. L'éducation nationale y gagnera-t-elle? Elle y aurait beaucoup perdu dans l'ancien état des choses, mais dans l'état actuel, l'éducation sera éclairée; elle sera pure comme les principes; il faudra pour élever des citoyens, des hommes qui soient libres comme eux. L'indigence y gagnera-t-elle? Le doute calomnierait nos mœurs actuelles; la bienfaisance se montre de toutes parts; soyez confians en votre humanité, ne doutez pas que par les lois que vous ferez sur la mendicité, le sort des pauvres sera bien moins précaire.

Les finances y gagneront-elles? Si l'on en croit M. l'Evêque de Nancy, on dira non; mais des calculs promis par M. Dupont annoncent un résultat bien plus avantageux. Les familles y gagneront-elles? Elles y perdront, elles redouteront cette opération, a dit hier un préopinant; une semblable assertion fait frissonner d'horreur. Les droits de l'homme y gagneront-ils? voici la véritable question. Les établissemens religieux en étaient la violation la plus scandaleuse. Dans un moment de ferveur passagère, un jeune adolescent prononce le serment de ne reconnaître désormais ni père, ni famille, de n'être jamais époux, jamais citoyen; il soumet sa volonté à la volonté d'un autre, son âme à l'âme d'un autre; il renonce à toute liberté dans un âge où il ne pourrait se dessaisir de la propriété la plus modique; son serment est un suicide civil. Y eût-il jamais d'époque plus déplorable pour la nature humaine, que celle où furent consacrées toutes ces barbaries?... Voici ma profession de foi. Je jure que je n'ai jamais pu concevoir comment l'homme peut aliéner ce qu'il tient de la nature, comment il pourrait attenter à la vie civile plutôt qu'à la vie naturelle. Je jure que jamais je n'ai conçu comment Dieu

pourrait reprendre à l'homme les biens et la liberté qu'il lui a donnés [1]...

[1] Avec tous ses *juremens*, Garat l'aîné n'est qu'un sophiste *jureur*. Il dit : 1° que les religieux détruits, le *nombre des prêtres séculiers sera plus grand*. L'expérience a prouvé le contraire. 2° *Que l'éducation sera plus éclairée ;* et jamais elle n'a été plus ténébreuse. 3° *Qu'elle sera pure comme les principes*. Cela est vrai. Les principes révolutionnaires ne pouvaient être plus impurs ; l'éducation l'a été. Tous les jours on est forcé de chasser des colléges une foule de jeunes libertins qui inondent les mauvais lieux, et en rapportent le besoin infernal de communiquer à leurs condisciples la flamme hideuse qui les dévore. 4° *Que pour former des citoyens, il faut des hommes libres comme eux*. Je suis fâché que cette *liberté* dont on parle ici soit le synonyme de *libertinage*. Un professeur de l'Université nous disait, il y a peu de temps, qu'un de ses confrères, dans l'établissement de son *budget personnel*, faisait figurer non-seulement la dépense de sa nourriture, de son vestiaire, de ses livres, mais une autre dépense que je rougirais de désigner ici. Quelle éducation que celle qui est donnée par des hommes *libres !* 5° *L'indigence y gagnera-t-elle*, dit l'orateur? *Le doute calomnierait nos mœurs actuelles* L'indigence, en effet, y a gagné un instant ; car on a appris aux mendians à devenir voleurs. Mais les voleurs sont bientôt redevenus indigens, et trop souvent les indigens ont conservé l'habitude d'être voleurs. Les bagnes se sont enrichis : voilà le profit de la société. 6° L'orateur *ne comprend pas que Dieu reprenne les biens qu'il a donnés*. Cependant Dieu reprend la vie à l'homme qui est le plus grand des biens. (*Note de l'Editeur.)*

MM. l'évêque de Clermont, de Juigné, l'abbé Maury, etc., crient au blasphême.

M. Garat veut continuer; le tumulte d'une partie de l'assemblée l'en empêche : l'autre partie demande à aller aux voix.

M. Garat. Enfin *je jure...*

M. de Fumel. On insulte l'assemblée en disant *je jure.*

M. Guillaume. Il paraît par les interruptions qu'éprouve M. Garat, que son discours a suffisamment instruit ces Messieurs sur la question. Je demande en conséquence que la discussion soit fermée.

Les membres placés à la droite du président se lèvent, s'agitent. MM. l'abbé d'Aymar, de Bouville, de Juigné, l'évêque de Nancy, de Guilhermi, Dufraisse, de Foucault, parlent tous à la fois.

M. le Président annonce que ces Messieurs font une motion tendant à ce qu'il soit préalablement reconnu que la Religion Apostolique, Catholique et Romaine, est la Religion nationale. Mais, ajoute-t-il, il en a été fait une autre : elle a pour objet de fermer la discussion.

M. l'évêque de Nancy. Il est des circonstances impérieuses; car pourquoi ai-je fait la motion de déclarer que la Religion catholique est celle de l'état? c'est parce que tous les cahiers

nous obligent de demander avant tout cette déclaration. Quand nous assistons ici pour entendre à chaque instant outrager, et en ce moment blasphémer la Religion, il n'est pas possible de ne pas réclamer. Un des membres a été accusé d'avoir manqué à l'assemblée par des expressions très équivoques, et il a été censuré : lorsqu'il sera question de la Religion de nos pères, souffrirez-vous que des idées philosophiques fermentent dans cette assemblée, et fassent éclipser cette Religion ? Voilà les motifs de ma motion ; je demande qu'elle soit mise en délibération sur-le-champ.

M. de Fumel. Il n'y a plus de ménagemens à garder, il faut prendre un parti.

M. le Président consulte l'assemblée sur la question de savoir si une motion qui est hors de l'ordre du jour peut être mise en délibération. La partie droite interrompt avec tumulte.

M. Dupont obtient la parole ; il est deux fois interrompu.

M....... Une motion pareille à celle de M. l'évêque de Nancy ne doit pas être discutée.

M. le Président. Le réglement défend la délibération par acclamation.

M. Dupont. Il n'y a personne dans cette as-

semblée qui ne soit convaincu que la Religion catholique ne soit la Religion nationale. Ce serait offenser la Religion, ce serait porter atteinte aux sentimens qui animent l'assemblée, que de douter de cette vérité[1]. On ne doit mettre en délibération que ce qui est douteux, il ne faut donc pas faire délibérer sur la motion de M. l'évêque de Nancy.

M. Rœderer. M. l'évêque de Nancy, en interrompant la délibération, pourrait faire croire que la Religion périclite au milieu de nous, et que nous hésitons dans nos respects pour elle. C'est qualifier sans rigueur cette motion que de l'appeler injurieuse, et ce serait agir en citoyen infidèle, que de ne pas relever cette injure[2].

M. de Cazalès. Il n'est pas au pouvoir de l'Assemblée nationale de changer la Religion;

[1] Effectivement on ne peut pas plus douter des sentimens religieux de la plupart des membres de l'assemblée nationale que de l'affection de Judas pour Jésus-Christ, quand il le baisa, ou de la sincérité des protestations de tendresse que Saül avait faites à David.

[2] Il y a bien long-temps, citoyen Rœderer, que nous avons eu la preuve des dangers que courait la Religion, lorsque vous prétendiez qu'elle ne périclitait pas. Mais ce n'est pas être trop impatient que de vous demander aujourd'hui les preuves de ce respect que vous prétendiez, il y a quarante-six ans, avoir pour elle.

il n'était pas en son pouvoir de ne pas reconnaître que le royaume est monarchique, et cependant vous l'avez déclaré. Il ne faut que trois minutes pour faire la déclaration qu'on vous demande aujourd'hui.

M. de Gracy. Il n'est question que d'un vil intérêt personnel et temporel; et c'est faire une injure à la Religion, que de croire que cet intérêt peut, parmi nous, influer sur elle.

M. Charles de Lameth. Je ne m'élève assurément pas contre la motion de M. l'évêque de Nancy; mais je m'élève, autant qu'il est en moi, contre l'intention de l'apôtre qui l'a faite. Je ne vous rappellerai qu'une circonstance, je ne ferai qu'une comparaison, qui, je crois, est frappante. Lorsque nous avons attaqué les ordres injustes, contraires au bonheur de la nation, on a dit que nous voulions porter atteinte à la puissance royale. C'est ici le sanctuaire de toutes les autorités; si la Religion était en péril, c'est ici qu'elle trouverait ses vrais défenseurs[1].

[1] *Les vrais défenseurs de la Religion*, dans les destructeurs des ordres religieux! Voilà qui est trop fort! Ils ne veulent pas détruire les *ordres*, mais le *désordre*. Voilà du persiflage et de la fausseté. Ils ont détruit les *ordres*, et ont mis à leur place tous les *désordres*. Nous ne nions

Je poursuis ma comparaison. Dans cette circonstance, où il ne s'agit plus de détruire les ordres, mais les désordres religieux; quand il est question de vils intérêts temporels et d'argent, on vient nous parler de la divinité... Il s'agit de la suppression des ordres religieux : eh bien! si l'on peut les rappeler à leur institution primitive, personne ne s'élevera contre eux; mais si pour sauver une opulence si ridicule aux yeux de la raison, si contraire à l'esprit de l'Evangile, on appelle l'inquiétude des peuples sur nos sentimens religieux, si l'on fait naître, par une motion incidente à l'ordre du jour et très insidieuse, les moyens d'attaquer la constance si légitimement due à cette Assemblée, si l'on a le projet absurde et criminel d'armer le fanatisme pour défendre

pas que plusieurs instituts n'eussent besoin de réforme; mais c'est une singulière méthode de guérir les malades que de les tuer pour les délivrer de leurs maladies! C'est un moyen efficace de leur faire observer le pauvreté que de les dépouiller de tout ce qu'ils ont! De leur promettre des pensions, et de les envoyer à l'échafaud! De crier au fanatisme quand on bouleverse tout, quand on renverse tout, au nom de la Religion! De dire que l'Église catholique ne court aucun danger, quand on lui ôte tous ses appuis! De se vanter qu'on va donner à la France une preuve éclatante de sa piété, quand on en a ruiné la base et les principes!!!

les abus..... (une partie de l'Assemblée interrompt par des murmures et par des cris), si jamais cette intention a pu être conçue, si elle a pu n'être pas aperçue, je la dénonce à la patrie. Je suis forcé de prophétiser à son auteur qu'elle n'aura pas le succès qu'il s'en promet. On veut détruire par le fanatisme l'ouvrage de la raison et de la justice; ces efforts coupables seront inutiles... Cette question est trop embarrassante : elle ne le sera pas, si vous reconnaissez à chacun de nous des sentimens profonds de Religion. Nous ne pouvons opposer à cet objet sacré la question préalable; mais il faut ajourner... La Religion catholique ne court aucun danger; pas plus que n'en a couru la royauté. Ce n'est pas au moment où nous avons décrété des actions de graces à l'Être-Suprême, qu'on peut élever des doutes. Demain l'Assemblée nationale, en se rendant au pied des autels avec les sentimens de piété qui l'animent, donnera à la France et à l'Europe entière une preuve frappante de son amour et de son respect pour la Religion que l'on prétend être en péril[1].

[1] Les résultats ont fait voir le sens qu'il fallait attacher à toutes ces belles protestations de piété, d'attachement à la Religion catholique et à la monarchie. (*Note de l'Editeur.*)

Une grande partie de l'Assemblée applaudit avec transport, et demande à revenir à l'ordre du jour.

N. B. La séance finit à huit heures. Il est impossible de donner aujourd'hui toute la discussion, et le défaut de temps oblige à la remettre à demain. Voici les décrets qui sont rendus :

« Art. 1er. L'Assemblée nationale décrète, comme articles constitutionnels, que la loi ne reconnaîtra plus les vœux monastiques et solennels des personnes de l'un et de l'autre sexe; déclare, en conséquence, que les ordres et congrégations de l'un et l'autre sexe sont et demeureront supprimés en France, sans qu'on puisse à l'avenir en établir d'autres.

« 2. Les individus de l'un et de l'autre sexe existans dans des monastères, pourront en sortir en faisant leur déclaration à la municipalité du lieu.

« Il sera pareillement indiqué des maisons pour ceux ou celles qui préféreront ne pas profiter des dispositions du décret.

« 3. Déclare en outre l'Assemblée nationale, qu'il ne sera rien changé, quant à présent, à l'égard des Ordres ou des Congrégations chargées de l'éducation publique ou du soulage-

ment des malades, jusqu'à ce que l'Assemblée ait pris un parti à ce sujet.

« 4. Les Religieuses pourront rester dans les maisons où elles sont aujourd'hui, l'Assemblée les exceptant expressément des dispositions sur les Ordres monastiques, dont elle ordonna la réunion en un petit nombre de maisons[1] ».

[1] Le décret était préparé d'avance; la discussion n'était que pour la forme. Les Religieuses ne devaient pas conserver long-temps la faculté de rester dans les maisons où elles étaient; mais il ne fallait pas faire tant de choses à la fois. (*Note de l'Editeur.*)

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.



	f.	c.
ŒUVRES COMPLÈTES DE FÉNELON, archevêque de Cambrai, revues sur les manuscrits originaux, et augmentées d'un grand nombre de pièces inédites; suivies de la *Correspondance de Fénelon,* publiée pour la première fois sur les manuscrits originaux, et la plupart inédits; le tout orné de plus de vingt *fac-simile*, tant de l'écriture de Fénelon, que des grands personnages avec lesquels il étoit en correspondance; précédées de la 3ᵉ édition de l'*Histoire de Fénelon*, par M. le cardinal de Bausset; 37 gros vol. in-8°, portraits et couvertures imprimées.	140	
ADDITION pour les tomes XIII et XVIII des OEuvres complètes de Fénelon; in-8°.	1	25
TABLES des OEuvres de Fénelon, précédées d'une revue de ses ouvrages, où l'on expose en particulier ses véritables sentimens sur le fondement de la certitude et sur l'autorité du souverain pontife; 1 vol. in-8°. Paris, 1830.	6	
VOLUMES SÉPARÉS des OEuvres complètes de Fénelon; prix de chaque vol.	6	
ŒUVRES COMPLÈTES DU PÈRE BERTHIER, Jésuite, contenant les Psaumes, traduits en français, avec des notes et des réflexions, 8 vol. in-12. — Isaïe, traduit en français, avec des notes et des réflexions, 5 vol. in-12.—OEuvres spirituelles, 5 vol. in-12.—Observations sur le *Contrat Social* de J.-J. Rousseau, 1 vol. in-12. En tout, 19 vol. in-12.	50	
Tous ces ouvrages peuvent se prendre en collection ou séparément.		
ŒUVRES DE M. DE BONALD, contenant: Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social, 1 vol.—Législation primitive, considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison, 3 vol. — Du Divorce, considéré au dix-neuvième siècle, etc., 1 vol.—Pensées diverses, 2 vol. — Recherches philosophiques sur les premiers objets des connoissances morales, 2 vol. — Mélanges littéraires, politiques et philosophiques, 2 vol. — Démonstration philosophique du principe constitutif de la société, 1 vol. En tout, 12 vol. in-8°.	57	
Chaque ouvrage se vend séparément.		
ŒUVRES SPIRITUELLES DU PÈRE BERTHIER, Jésuite; nouvelle édition de Paris, revue avec soin, et mise dans un meilleur ordre; 5 vol. in-12.	11	

